

DOCUMENT
DE RÉFÉRENCE
RAPPORT ANNUEL 2011

Next Radio TV





Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 27 avril 2012, conformément à l'article 212-13 de son Règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais auprès de NextRadioTV, 12 rue d'Oradour-sur-Glane, 75015 Paris, ainsi que sur les sites internet de NextRadioTV (www.nextradiotv.com) et de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 - PERSONNES RESPONSABLES ET COMMISSAIRES AUX COMPTES	13
1.1 Personnes responsables des informations contenues dans le document de référence.....	14
1.2 Attestation des personnes responsables du document de référence	14
1.3 Politique d'information	14
1.4 Commissaires aux comptes	15
1.5 Documents incorporés par référence	16
CHAPITRE 2 - PRESENTATION - ACTIVITES ET RESULTAT ELEMENTS IMPORTANTS (PROPRIETES, FILIALES ET CONTRATS) DU GROUPE.....	17
2.1 Histoire et évolution de la Société.....	18
2.2 Organigramme simplifié du Groupe	20
2.3 Chiffres clés.....	21
2.4 Activité et résultats	22
2.5 Autres informations.....	48
CHAPITRE 3 - FACTEURS DE RISQUES ET ASSURANCES.....	51
3.1 Risques relatifs à l'activité de la Société	52
3.2 Risques opérationnels.....	55
3.3 Risques liés à l'organisation de la Société	56
3.4 Risques environnementaux.....	57
3.5 Risques juridiques	57
3.6 Risques de marché.....	60
3.7 Engagements hors-bilan.....	60
3.8 Assurance et couverture des risques	60
CHAPITRE 4 - RESSOURCES HUMAINES	63
4.1 Effectifs et Emploi.....	64
4.2 Formation et gestion des collaborateurs	67
4.3 Main d'œuvre extérieure à la Société et importance de la sous-traitance.....	67
4.4 Organisation du travail.....	67
4.5 Rémunération et avantages accordés au personnel.....	68
4.6 Relations collectives.....	70
CHAPITRE 5 - GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	73
5.1 Conseil d'administration	74
5.2 Rémunérations	79
5.3 Participation des mandataires sociaux.....	82
5.4 Informations complémentaires concernant les administrateurs	82
5.5 Gouvernement d'entreprise	89
5.6 Rapport du président du conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne pour l'exercice 2011.....	90
5.7 Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du président du conseil d'administration relatif aux procédures de contrôle interne pour l'exercice 2011.....	104
CHAPITRE 6 - INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL	107
6.1 Statuts et fonctionnement.....	108
6.2 Capital et droits de vote.....	116
6.3 Marché du titre NextRadioTV	129
6.4 Dividendes.....	129
CHAPITRE 7 - COMPTES CONSOLIDES DE LA SOCIETE AU.....	131
31 DECEMBRE 2011.....	131
7.1 Comptes de résultat consolidés aux 31 décembre 2011 et 31 décembre 2010.....	132
7.2 Etat du résultat global consolidé	133
7.3 Etats de la situation financière aux 31 décembre 2011 et 31 décembre 2010	134
7.4 Etat des variations des capitaux propres consolidés	135
7.5 Etat des flux de trésorerie consolidés	136
7.6 Notes annexes aux états financiers consolidés	137

7.7	Rapport des commissaires aux comptes	177
CHAPITRE 8 - COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE AU 31 DECEMBRE 2011		181
8.1	Comptes sociaux au 31 décembre 2011.....	182
8.2	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	215
CHAPITRE 9 - ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE DU 24 MAI 2012		219
9.1	Ordre du jour	220
9.2	Texte des résolutions	220
CHAPITRE 10 - GLOSSAIRE		229
CHAPITRE 11 - DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL (ARTICLE 222-7 RG AMF –		
INFORMATIONS PUBLIEES OU RENDUES PUBLIQUES AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS .		
.....		235

TABLE DE CONCORDANCE AVEC L'ANNEXE AU REGLEMENT EUROPEEN

Afin de faciliter la lecture du présent rapport annuel enregistré comme document de référence, la table de concordance présentée ci-dessous permet d'identifier les principales informations prévues par l'Annexe 1 du règlement européen n° 809/2004 pris en application de la Directive 2003/1971/CE.

N/A : non applicable

Rubrique de l'annexe 1 du règlement européen n°809/2004	Page	Paragraphe
1 – Personnes responsables		
1.1 – Nom et fonction des personnes responsables	14	1.1
1.2 – Attestation des personnes responsables	14	1.2
2 - Contrôleurs légaux des comptes		
2.1 - Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	15	1.4.1
2.2 - Situation des mandats des contrôleurs légaux des comptes	15-16, 176	1.4.1, 1.4.2, 7.6 (note 9.9)
3 - Informations financières sélectionnées		
3.1 - Informations financières historiques	21-22	2.3.1
3.2 - Informations financières intermédiaires		N/A
4 – Facteurs de risques	51-62	3.1 à 3.7
5 - Informations concernant l'émetteur		
5.1 - Histoire et évolution de la Société	18-20	2.1
5.1.1 - Dénomination sociale et nom commercial	108	6.1
5.1.2 - Lieu et numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés	108	6.1
5.1.3 - Date de constitution et durée de la Société	108	6.1
5.1.4 - Siège social, forme juridique et législation applicable	108	6.1
5.1.5 - Evénements importants dans le développement des activités de la Société	18-19, 36	2.1, 2.4.3
5.2 - Investissements	43-44, 49	2.4.6 et 2.5.6
5.2.1 - Principaux investissements des exercices 2010 et 2011	43-44, 49	2.4.6
5.2.2 - Principaux investissements en cours	43-44, 49	2.4.6
5.2.3 - Principaux investissements futurs	43-44, 49	2.4.6
6 - Aperçu des activités		
6.1 - Principales activités	23-32,48	2.4.1, 2.5.1, 2.5.2
6.1.1 -Nature des opérations effectuées par la Société	23-32	2.4.1
6.1.2 - Nouvelles activités développées par la Société	23-32	2.4.1
6.2 - Principaux marchés	32-36	2.4.2
6.3 - Evénements exceptionnels	36	2.4.3
6.4 - Dépendance éventuelle	48, 53-54,	2.5.1, 3.1.3, 3.1.5

7 - Organigramme

7.1 - Description sommaire du Groupe	20	2.2
7.2 - Liste des filiales importantes de la Société	147, 209	7.6 (note 6), 8

8 - Propriétés immobilières, usines et équipements

8.1 - Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	49, 153-154	2.5.5, 7.6 (note 8.3)
8.2 - Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	57	3.4

9 - Examen de la situation financière et du résultat

9.1 - Situation financière	36-44	2.4.4, 2.4.5, 2.4.6
9.2 - Résultat d'exploitation	36-42	2.4.4
9.2.1 - Événement ayant une influence sur le revenu d'exploitation de la Société	52-54	3.1
9.2.2 - Changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	36-42	2.4.4
9.2.3 - Stratégies ou facteurs ayant ou pouvant influencer sensiblement les opérations de la Société	52-54	3.1

10 - Trésorerie et capitaux

10.1 - Informations sur les capitaux de la Société (à court terme et à long terme)	21-22, 116-118, 132, 134, 135, 158, 165-167	2.3.1, 6.2.1, 7.1, 7.3, 7.4, 7.6 (notes 8.8, 8.9 et 8.15)
10.2 - Source et montant des flux de trésorerie	21-22, 43-44, 136	2.3.1, 2.4.6, 7.5
10.3 - Conditions d'emprunt et structure de financement	60, 165-167, 171-173	3.6.2, 7.6 (notes 8.15 et 9.3)
10.4 - Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société		N/A
10.5 - Sources de financement attendues		N/A

11 - Recherche et développement, brevets et licences

48, 142	2.5.2, 7.6 (note 4.10)
---------	------------------------

12 - Information sur les tendances

12.1 - Tendances récentes	45-47	2.4.8
12.2 - Perspectives	45-47	2.4.8

13 - Prévisions ou estimations du bénéfice

48	2.4.9
----	-------

14 - Organes d'administration et direction général générale

14.1 - Renseignements relatifs aux organes d'administration et à la direction général générale	74-79	5.1.1, 5.1.2
14.2 - Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de la direction général générale	79	5.1.3

15 - Rémunérations et avantages

15.1 - Montant de la rémunération versée et des avantages en	79-81	5.2.1, 5.2.2
--	-------	--------------

nature octroyés par la Société et ses filiales		
15.2 - Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par la Société ou ses filiales aux fins de versement de pensions, retraites ou d'autres avantages	140-141, 161-165	7.6 (note 4.7 et 8.14.2)

16 - Fonctionnement des organes d'administration et de direction

16.1 - Date d'expiration des mandats actuels des organes d'administration et de direction	74-79	5.1.1
16.2 - Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction	82	5.4.1
16.3 - Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	89-103	5.4.3, 5.6
16.4 - Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France	89	5.5

17 - Salariés

17.1 - Nombres de salariés	64, 149	4.1.1, 4.1.2, 7.6 (note 7.3.2)
17.2 - Participation et stock-options	68-70, 121-123, 161-165	4.5, 6.2.3, 7.6 (note 8.14.2)
17.3 - Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de la Société	70	4.5.4

18 - Principaux actionnaires

18.1 - Actionnaires détenant plus de 5% du capital social ou des droits de vote	117, 124-125	6.2.1.5, 6.2.6
18.2 - Existence de droits de vote différents	123-124	6.2.5
18.3 - Contrôle de la Société	124-125	6.2.6
18.4 - Accord connu de la Société dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle		N/A

19 - Opérations avec des apparentés

82-88, 174-175,	5.4.1, 5.4.2, 7.6 (note 9.5)
-----------------	------------------------------

20 - Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société

Chap. 7 et 8

20.1 - Informations financières historiques	16, 21-22	1.5, 2.3.1
20.2 - Informations financières pro forma		N/A
20.3 - Etats financiers	16, 131-176, 181-218	1.5, 7, 8
20.4 - Vérification des informations financières historiques annuelles	16, 177-180, 215-218	1.5, 7.7, 8.2
20.4.1 - Déclaration ou rapport attestant la vérification des informations	14	1.2
20.4.2 - Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	104-106	5.7
20.4.3 - Informations financières non vérifiées	47	2.4.8.4
20.5 - Date des dernières informations financières		31 décembre 2011
20.6 - Informations financières intermédiaires et autres		N/A
20.6.1 - Informations financières non vérifiées depuis leur		N/A

publication		
20.6.2 - Informations financières intermédiaires concernant les premiers mois du nouvel exercice		N/A
20.7 - Politique de distribution des dividendes	129	6.4
20.7.1 - Montant du dividende par action et comparaison éventuelle	129	6.4
20.8 - Procédures judiciaires et d'arbitrage	58-59	3.5.2
20.9 - Changement significatif de la situation financière ou commerciale	175	7.6 (note 9.8)
21 - Informations complémentaires		
21.1 - Capital social	116-118	6.2.1
21.1.1 - Capital souscrit	116-118	6.2.1
21.1.2 - Actions non représentatives du capital	117	6.2.1
21.1.3 - Actions propres	124-128	6.2.6, 6.2.7
21.1.4 - Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	121-123	6.2.3
21.1.5 - Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	118-120	6.2.2
21.1.6 - Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	123	6.2.4
21.1.7 - Tableau d'évolution du capital	117-118	6.2.1.5
21.2 - Acte constitutif et statuts	108	6.1
21.2.1 - Objet social	108	6.1
21.2.2 - Règlement intérieur du conseil d'administration et de ses comités	90-103, 110-111	5.6, 6.1
21.2.3 - Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions	115, 123-124	6.1, 6.2.5
21.2.4 - Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	117	6.2.1.4
21.2.5 - Assemblée générale	113-115	6.1
21.2.6 - Dispositions relatives au changement de contrôle	124-126	6.2.6
21.2.7 - Franchissement de seuil	124-125	6.2.6
21.2.8 - Conditions plus strictes que la loi régissant les modifications du capital	N/A	N/A
22 - Contrats importants	49, 82, 174-175	2.5.4, 5.4.1, 7.6 (note 9.5)
23 - Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts		N/A
23.1 - Déclaration ou rapport d'expert		N/A
23.2 - Attestation en provenance d'une tierce partie		N/A
24 - Documents accessibles au public	235-239	11
25 - Informations sur les participations	20, 48, 147, 209	2.2, 2.5.3, 7 (note 6), 8

TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

INFORMATIONS REQUISES PAR LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL	PARAGRAPHE DANS LE PRESENT DOCUMENT	PAGE DANS LE PRESENT DOCUMENT
Attestation du responsable du document :	1.2	14
• Rapport de gestion :		
Situation de la Société		
Situation de la société et son activité au cours de l'exercice écoulé	2.3, 7 et 8	21-22, 131-218
Les résultats de cette activité	2.4.4	36-42
Les progrès réalisés ou les difficultés rencontrées	2.4.4	36-42
Les activités de la Société en matière de recherche et de développement	2.5.2, 7 (note 4.10)	48, 142
L'évolution prévisible de la situation de la société et les perspectives d'avenir	2.4.8	45-47
Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi	7 (note 9.8)	175-176
Organe choisi, dans les sociétés anonymes classiques, pour exercer la direction générale de la société	6.1	109-113
Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière	2.4.4	36-42
Indicateurs clés de performance financiers et non financiers	2.4.4 à 2.4.7 4.1.2	36-45, 64
Description des principaux risques et incertitudes	3.1 à 3.7	51-62
Information sur l'actionnariat (identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus du 20ème, 10ème, 3/20ème, 5ème, 1/4, 1/3, 1/2, 2/3, 18/20ème, 19/20ème du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales) ; modifications intervenues au cours de l'exercice	6.2.1, 6.2.6	117, 124-125
Indication sur l'utilisation des instruments financiers	7 (note 4.14)	143-146
Liste des mandats		
Liste des mandats ou fonctions exercées dans toute société, durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux	5.1.1	74-79
Actionnariat salarié		
Etat de la participation des salariés et éventuellement des dirigeants	4.5.3, 5.2.1.2 et 6.2.1	69-70, 81, 117
Filiales et participations		
Activité des filiales de la Société contrôlées par elle	2.4.1	23-32
Les prises de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège en France ou la prise du contrôle	2.2, 2.5.3, 7 (note 6) et 8 (note 9)	20, 48, 147, 209
Renseignements relatifs à la répartition du capital social et, s'il en existe, aux actions d'autocontrôle	6.2.6, 6.2.7	124-128
Autres informations		
Montant des dividendes distribués	6.4	129
Opérations effectuées par la société sur ses propres actions dans le cadre d'un programme de rachat d'actions	6.2.7	126-128

Eléments de calcul et résultats de l'ajustement des bases de conversion et des conditions de souscription ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital ou des options de souscription ou d'achat d'actions	6.2.3, 8	121, 201
Opérations réalisées par les dirigeants, les hauts responsables, ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés, sur leurs titres	5.1.4	79
Décomposition à la clôture des 2 derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance	2.4.7	44
Rémunérations des mandataires sociaux		
Mention de la rémunération totale ainsi que les avantages de toute nature versés par la société, durant l'exercice écoulé, à chacun des mandataires sociaux	5.2.1	79-81
Montant des rémunérations et des avantages de toute nature que chacun des mandataires sociaux, durant l'exercice, de la part des sociétés contrôlées par leur société et de ceux reçus de la part de la société qui contrôle la société dans laquelle ils exercent leur mandat	5.2.1	79-81
Description des éléments fixes, variables et exceptionnels (engagements de toutes natures correspondant à des éléments de rémunération de la cessation ou du changement des fonctions)	5.2.1	79-81
Informations requises par l'article L.225-100-3 du Code de commerce relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :		
Structure du capital de la Société :	6.2.1, 6.2.6	117, 124
Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce	6.1, 6.2.3, 6.2.5	115, 121-124
Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce	6.2.6	124-125
Nomination et remplacement des membres du conseil d'administration	6.1	109-111
Pouvoirs du conseil d'administration, en particulier au regard de l'émission ou du rachat d'actions :	6.2.2, 6.2.7	118-120, 126-128
Accords conclus par la Société modifiés ou prenant fin en cas de changement de contrôle de la Société :	2.5.4	49
Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés en cas de démission ou de licenciement sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique :	5.2.1	79-81
Obligations de conservation des actions des dirigeants (SOP/Actions gratuites)		
Indication des obligations éventuelles de conservation des dirigeants avant la cessation de leurs fonctions	5.1.3	79
Documents à joindre au rapport de gestion		
Tableau des résultats des 5 derniers exercices	8	207
Tableau des délégations de pouvoir/de compétence accordées par l'assemblée générale (délégations en cours et utilisation)	6.2.2	118-120
Informations relatives aux rachats d'actions (article L.225-211, alinéa 2, du Code de commerce)	6.2.7	126-128
• Etats financiers :		
Comptes annuels	8.1	181-214
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes	8.2	215-218

annuels		
Comptes consolidés	7.1 à 7.6	131-176
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	7.7	177-180
Communiqué relatif aux honoraires des contrôleurs légaux	1.4.2, 7 (note 9.9)	16, 176
• Procédures de contrôle interne pour l'exercice 2011 :		
Rapport du président du conseil d'administration	5.6	90-103
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration	5.7	104-106

REMARQUES GENERALES

1. Le présent document de référence contient des indications sur les objectifs, perspectives et axes de développement de NextRadioTV notamment dans le chapitre II. Ces informations ne sont pas des données historiques, elles ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront ou que les objectifs seront atteints. Les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques décrits dans le chapitre III, avant de prendre leur décision d'investissement.

2. Dans ce document, la société NextRadioTV SA est dénommée « NextRadioTV » ou encore la « Société ».

Le « Groupe » ou le « groupe NextRadioTV » désigne NextRadioTV et ses filiales ou sous-filiales : Business FM SAS (« **BFM Business** »), Radio Monte-Carlo SAM (« **RMC** »), BFMTV SAS (« **BFMTV** ») RMC Régie SAS (« **RMC Régie** »), RMC Sport SAS (« **RMC Sport** »), Groupe Tests Holding SAS (« **Groupe Tests Holding** » ou « **GTH** »), NextInteractiveMedia SAS anciennement dénommée « Groupe 01 »¹ (« **NextInteractiveMedia** »), CBFM SAS (« **CBFM** »), RMC BFM Production SAS anciennement dénommée « Next Développement 1 »² (« **RMC BFM Production** »), Next Développement 2 SAS (« **Next Développement 2** »), Next Développement 3 SAS (« **Next Développement 3** »), RMC Découverte SAS anciennement dénommée « Next Développement 4 »³ (« **RMC Découverte** »), BFM Business TV SAS (« **BFM Business TV** »), 01 Régie SAS (« **01 Régie** ») et Pôle électro SAS (« **Pôle électro** »).

Le Pôle **NextInteractiveMedia** désigne le Groupe Tests Holding et ses filiales : NextInteractiveMedia, 01 Régie, et Pôle électro.

3. Conformément aux dispositions de l'article 212-13 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), le présent document de référence tient lieu de rapport financier annuel de la Société et le tableau en pages 9 et 10 du présent document de référence constitue une table de concordance des informations requises par le rapport financier annuel et les informations présentées dans le document de référence.

¹ Le changement de dénomination sociale est intervenu le 11 janvier 2012.

² Le changement de dénomination sociale est intervenu le 14 février 2012.

³ Le changement de dénomination sociale est intervenu le 6 avril 2012.

1 PERSONNES RESPONSABLES ET COMMISSAIRES AUX COMPTES

1.1	Personnes responsables des informations contenues dans le document de référence _____	14
1.2	Attestation des personnes responsables du document de référence _____	14
1.3	Politique d'information _____	14
1.4	Commissaires aux comptes _____	15
1.5	Documents incorporés par référence _____	16

1.1 Personnes responsables des informations contenues dans le document de référence

Monsieur Alain Weill, président-directeur général de NextRadioTV.

1.2 Attestation des personnes responsables du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion dont la concordance figure en page 9 du présent document de référence présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence, ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2011 présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant aux chapitres VII et VIII.

Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010 incorporés par référence dans ce document ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant p.154-155 du document de référence déposé auprès de l'AMF sous le numéro D.11-0293, qui contient une observation.

Le 27 avril 2012

Alain Weill
Président-directeur général »

1.3 Politique d'information

Monsieur Damien Bernet
Secrétaire général
01.71.19.12.99

NextRadioTV
12, rue d'Oradour-sur-Glane
75015 Paris
comfi@nextradiotv.fr

1.4 Commissaires aux comptes

1.4.1 Mandats

1.4.1.1 Commissaires aux comptes titulaires

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine cedex

Représentée par Xavier Cauchois

Représentée par Fabien Brovedani

Date de première nomination : 8 novembre 2000

Date de première nomination : 27 juin 2005

Date de nouvelle nomination : 31 mai 2007

Date de nouvelle nomination : 5 mai 2011

Date d'expiration du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Date d'expiration du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

PricewaterhouseCoopers Audit et Deloitte & Associés sont membres de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

1.4.1.2 Commissaires aux comptes suppléants

Monsieur Yves Nicolas
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex

BEAS
7-9, Villa Houssay
92524 Neuilly-sur-Seine cedex

Date de première nomination : 8 novembre 2000

Date de première nomination : 27 juin 2005

Date de nouvelle nomination : 31 mai 2007

Date de nouvelle nomination : 5 mai 2011

Date d'expiration du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Date d'expiration du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Monsieur Yves Nicolas et BEAS sont membres de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

1.4.2 Rémunération

en Euros hors taxes	PricewaterhouseCoopers				Deloitte				Cabinet A.C.A			
	2011	%	2010	%	2011	%	2010	%	2011	%	2010	%
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
- Emetteur	80	55%	90	70%	64	43%	70	44%				
- Filiales intégrées globalement	66	43%	38	30%	85	57%	90	56%			22	100%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission de Commissaire aux Comptes												
- Emetteur							0					
- Filiales intégrées globalement												
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Total	146	100%	128	100%	149	100%	160	100%	22	100%		

1.5 Documents incorporés par référence

Conformément à l'article 28 du règlement européen n°809/2004 du 29 avril 2004, le présent document de référence incorpore par référence les informations suivantes auxquelles le lecteur est invité à se reporter :

- Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 : les comptes consolidés et sociaux ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférents figurant dans le document de référence déposé le 13 avril 2011 auprès de l'AMF (D.11-0293), respectivement aux pages 107 à 154 et 156 à 188 (respectivement chapitres VII et VIII) ;
- Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 : les comptes consolidés et sociaux ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférents figurant dans le document de référence déposé le 30 avril 2010 auprès de l'AMF (D.10-0383), respectivement aux pages 97 à 141 et 141 à 173 (respectivement paragraphes 20.1, 20.3, 20.4.1 et 20.4.2).

2 PRESENTATION - ACTIVITES ET RESULTAT ELEMENTS IMPORTANTS (PROPRIETES, FILIALES ET CONTRATS) DU GROUPE

2.1	Histoire et évolution de la Société	18
2.2	Organigramme simplifié du Groupe	20
2.3	Chiffres clés	21
2.4	Activité et résultats	22
2.5	Autres informations	48

2.1 Histoire et évolution de la Société

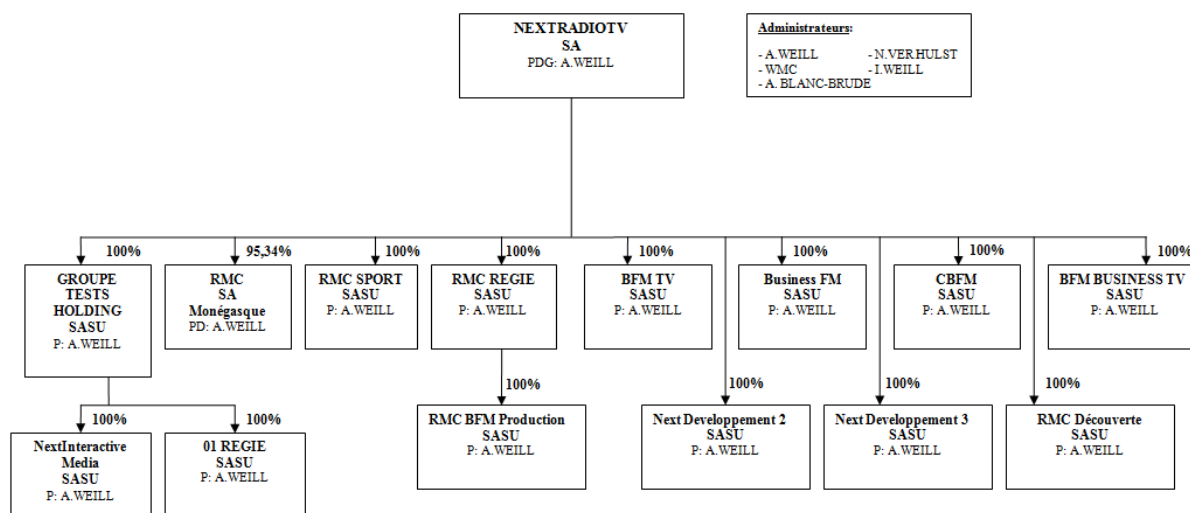
- 2000 : Constitution par Alain Weill de son propre groupe radio et création de la Société en novembre.
- Entrée d'Alpha Radio BV au capital de la Société et acquisition de 83,33% de RMC en décembre.
- 2001 : Refonte de la grille et repositionnement de RMC, selon le concept : « *Info - Talk - Sport* » au premier semestre.
- 2002 : Création de RMC Régie en février.
- Reprise de BFM Radio dans le cadre d'un plan de cession et repositionnement en tant que radio d'information économique et financière.
- 2003 : Résultat d'exploitation positif pour RMC, avec une progression de son chiffre d'affaires publicitaire de 60%.
- 2004 : Progression de 56% du chiffre d'affaires publicitaire de BFM Radio, qui atteint également un résultat d'exploitation positif¹.
- 2005 : Admission des titres de la Société aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris en octobre.
- Lancement de BFMTV le 28 novembre.
- 2006 : Première année complète d'exploitation de la chaîne BFMTV, dont l'audience atteint près de 7 millions de téléspectateurs hebdomadaires à fin décembre 2006 (Médiamétrie).
- 2007 : Acquisition et réorganisation de Groupe Tests renommé Groupe 01 puis NextInteractiveMedia.
- 2008 : Cession de la société Cadres On Line le 16 janvier.
- Création de RMC Sport le 23 juillet 2008.
- Emission d'OBSAAR pour 55 millions d'euros.
- Avec une part d'audience de 0,7%, BFMTV devient la première chaîne d'information de France devant l>Télé et LCI.
- 2009 : Part d'audience record de 6% pour RMC sur la vague avril-juin de l'étude radio 126 000 grâce à laquelle elle est passée devant NRJ et est devenue la 3^e radio commerciale de France.
- Groupe Tests rachète le groupe Volnay Publication France ainsi que ses titres phares, à savoir SVM, SVM Mac, et PC Expert.

¹ Hors location-gérance.

- 2010 :
- BFMTV affiche en décembre une part d'audience nationale record de 1,1% (Médiamétrie Médiamat - LàD 3h/27h-4 ans et plus).
 - RMC, première radio de France sur les hommes de moins de 50 ans.
 - BFM Radio devient BFM Business Radio.
 - Lancement de la version télévisée de BFM Business en Télévision numérique terrestre (TNT) Ile-de-France et sur le câble, l'ADSL et le satellite gratuit.
 - 01net.com élu « site web de l'année 2010 » dans la catégorie « actualités et information ». Record d'audience atteint en novembre 2010 avec 7,9 millions de visiteurs uniques.
- 2011 :
- BFMTV affiche la plus forte progression d'audience du paysage télévisuel français avec une audience moyenne de 1,4% (+67% en un an - Médiamétrie Médiamat novembre-décembre 2011) et publie pour la première fois un résultat d'exploitation positif.
 - Nouveau record historique d'audience cumulée pour RMC (7,9%) et 500 000 nouveaux auditeurs en un an (Médiamétrie 126 000 – vague novembre-décembre 2011).
 - Lancement réussi pour BFM Business TV (3 millions de téléspectateurs par mois – Médiamétrie Médiamat novembre 2011) validant la stratégie du Groupe en ne nuisant pas à l'audience quotidienne de BFM Business Radio qui atteint de son côté un nouveau record à 540 000 auditeurs (Médiamétrie septembre-décembre 2011).
 - 01net.com est élu « site high-tech préféré des français » (Harris Interactive) et devient la première rédaction high-tech pluri-médias de France.
- 2012 :
- Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) retient la candidature de RMC Découverte pour une fréquence de TNT nationale haute définition.
 - BFMTV bat en mars son record d'audience avec 2,1% de parts d'audience (PDA) et près de 40 millions de téléspectateurs (Médiamétrie Médiamat mars 2012).

2.2 Organigramme simplifié du Groupe

Le schéma ci-après présente l'organigramme des filiales de la Société (avec indication du pourcentage de capital détenu, qui correspond également au pourcentage des droits de vote) à la date de dépôt du présent document de référence. Voir également le tableau des filiales et participations au chapitre 8.



Le 12 janvier 2012, NextInteractiveMedia a cédé le fonds de commerce des magazines Electroniques et Mesures ainsi que la totalité des droits sociaux qu'elle détenait dans Pôle électro à la société SHE Group, société indirectement détenue par Monsieur Marc Laufer.

Le 14 février 2012, NextRadioTV a cédé la totalité des droits sociaux qu'elle détenait dans RMC BFM Production à RMC Régie.

2.3 Chiffres clés

2.3.1 Informations financières historiques

Le tableau ci-après présente les principaux agrégats extraits des comptes consolidés du Groupe établis selon les normes comptables IFRS ainsi que l'EBITDA ajusté⁽¹⁾ et le résultat opérationnel courant ajusté⁽²⁾ pour les exercices clos les 31 décembre 2011, 2010 et 2009 :

Compte de résultat consolidé résumé

<i>en Euros</i>	<u>31.12.2011</u>	<u>31.12.2010</u>	<u>31.12.2009</u>
Chiffre d'affaires radio	67 952	65 935	59 057
Chiffre d'affaires TV	51 231	34 239	25 114
Chiffre d'affaires NexInteractiveMedia	35 118	34 476	36 446
Chiffre d'affaires activités diverses	3 132	2 992	2 131
Chiffre d'affaires	157 433	137 642	122 748
EBITDA Ajusté (1)	24 389	17 389	6 635
Résultat opérationnel courant ajusté (2)	19 984	14 448	4 500
Résultat opérationnel courant	18 819	13 823	3 633
Autres produits et charges opérationnels	-3 041	-1 517	-8 154
Résultat opérationnel	15 779	12 306	-4 521
Coût de l'endettement financier Net	-1 811	-1 846	-3 662
Impôts sur le Résultat	-5 583	-4 238	2 204
Résultat net	8 386	6 222	-5 980

(1) EBITDA ajusté : Résultat opérationnel courant retraité des dotations aux amortissements sur immobilisations, de la charge d'actions gratuites/abondement et indemnités pour litige.

(2) Résultat opérationnel courant ajusté : résultat opérationnel courant retraité de la charge d'action gratuite et indemnités pour litige.

Bilan consolidé résumé

<u>en K euros</u>	<u>31.12.2011</u>	<u>31.12.2010</u>	<u>31.12.2009</u>
ACTIFS NON COURANTS (3)	160 833	162 519	162 497
ACTIFS COURANTS (4)	91 158	96 942	90 285
TOTAL ACTIF	251 991	259 461	252 782
CAPITAUX PROPRES	115 172	114 376	112 630
PASSIFS NON COURANTS (4)	23 769	44 440	55 974
PASSIFS COURANTS (4)	113 050	100 645	84 178
TOTAL PASSIF	251 991	259 461	252 782
(3) dont Goodwill	124 510	125 126	123 570
(4) dont Endettement financier net	26 446	27 605	30 653

Tableau de flux de trésorerie consolidés résumé

<u>Méthode indirecte</u> <u>en K euros</u>	<u>31.12.2011</u>	<u>31.12.2010</u>	<u>31.12.2009</u>
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	16 519	15 871	4 666
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-5 527	-7 683	-3 674
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-24 469	-1 139	13 764
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE TRESORERIE	-13 477	7 049	14 756
Trésorerie début d'exercice	31 709	24 660	9 916
Trésorerie fin d'exercice	18 232	31 709	24 660

Voir chapitre 7 paragraphe 7.5.

2.4 Activité et résultats

NextRadioTV est un groupe pluri-médias indépendant centré sur l'information autour de 4 thématiques : l'information générale, le sport, l'économie et le high-tech, déclinées sur 3 supports : la radio, la télévision et internet.

Le Groupe bénéficie d'un savoir-faire et d'une expertise reconnus s'agissant de la conduite de projets audiovisuels novateurs. Le développement du Groupe a toujours reposé sur 3 fondamentaux qu'il s'efforce d'appliquer aussi bien dans l'univers de la radio que dans celui de la télévision, d'internet ou de la presse.

Le marketing éditorial des programmes et contenus d'information

NextRadioTV a mis en œuvre une stratégie de développement originale et audacieuse fondée sur la mise en place de formats innovants dans l'information. Ce format appliqué à l'information générale, au sport, à l'économie et au high-tech, propose des programmes novateurs tant en terme de contenus (choix des sujets, liberté d'expression, liberté de ton, témoignages) que dans la forme (interactivité, rythme, habillage), démontrant ainsi la capacité du Groupe à rester novateur dans ses différentes programmations.

Une démarche commerciale active et innovante

NextRadioTV conserve la maîtrise de l'intégralité de sa commercialisation et le développement des offres publicitaires adaptées et innovantes par l'intermédiaire de ses 2 régies intégrées (NextRégie) : 01 Régie et RMC Régie.

Aussi, les équipes commerciales du Groupe mobilisent-elles avec succès l'ensemble des acteurs de la publicité, qu'il s'agisse des annonceurs ou des agences médias en France comme à l'étranger.

Une gestion en rupture

L'organisation du Groupe a été établie afin d'optimiser la structure globale de coûts tout en assurant une réactivité et une flexibilité stratégiques importantes de la Société dans son environnement concurrentiel.

Le Groupe a choisi de se focaliser sur le cœur de son activité : la production de contenus et leur commercialisation. Ainsi, le Groupe s'organise autour des différentes sociétés ou activités, qui s'appuient sur des directions supports (finance, ressources humaines, régie commerciale, services techniques et services généraux).

Une grande partie des fonctions support annexes (notamment comptabilité-paye, assistance juridique, communication institutionnelle, recouvrement) est externalisée.

2.4.1 Principales activités

2.4.1.1 Présentation du Pôle Radio

(i) RMC : Info, Talk, Sport

Un format unique

RMC est une radio généraliste dont la programmation est essentiellement axée sur l'actualité (info, opinion et sport) et sur l'interactivité avec les auditeurs, dans un format 100% parlé, inédit en France.

Sur RMC, les auditeurs ont la possibilité de vivre les événements en direct et de s'exprimer dans toutes les émissions pour partager leurs expériences ou pour dialoguer directement avec les acteurs qui font l'actualité.

La grille des programmes

La grille des programmes de RMC, s'inscrivant dans la continuité par rapport à l'année précédente, a été intégralement reconduite et s'articule toujours entre des rendez-vous d'information et de sport.

RMC propose 11h30 d'information tous les jours du lundi au vendredi de 4h30 à 16h, avec de nombreux journaux et flashes ainsi que diverses émissions d'actualité et de société : Bourdin & Co de Jean-Jacques Bourdin, Les Grandes Gueules d'Olivier Truchot et Alain Marschall, Carrément Brunet de Eric Brunet, Lahaie, l'Amour et vous de Brigitte Lahaie.

Par ailleurs, l'orientation « sport » de RMC (8 heures en direct dès 16 heures tous les soirs de la semaine et un total de plus de 26 heures le week-end) confère à la radio une tonalité spécifique. La radio s'est entourée de nombreux consultants reconnus (notamment Luis Fernandez, Jean Michel Larqué, Rolland Courbis, Vincent Moscato, Bernard Laporte, Sébastien Chabal, Tony Parker). RMC propose ainsi de nombreux programmes d'actualité sportive avec Luis Attaque, Moscato Show, Coach Courbis, Larqué Foot, After Foot, Direct Laporte, Intégrale Foot, et consacre au sport en direct une large part de ses programmes du week-end, avec notamment 2 rendez-vous dédiés aux pronostics sportifs : les Paris RMC et les Courses RMC. RMC couvre toute l'actualité sportive et réalise des programmes spéciaux (Les Intégrales) à l'occasion d'événements sportifs majeurs : l'Euro de football, les Jeux Olympiques ou encore le Tour de France. RMC est d'ailleurs partenaire de nombreuses fédérations et institutions sportives.

Le week-end, outre le sport, RMC propose à ses auditeurs des programmes thématiques autour de sujets « loisirs » tels que l'automobile, le jardinage, le bricolage ou encore les animaux.

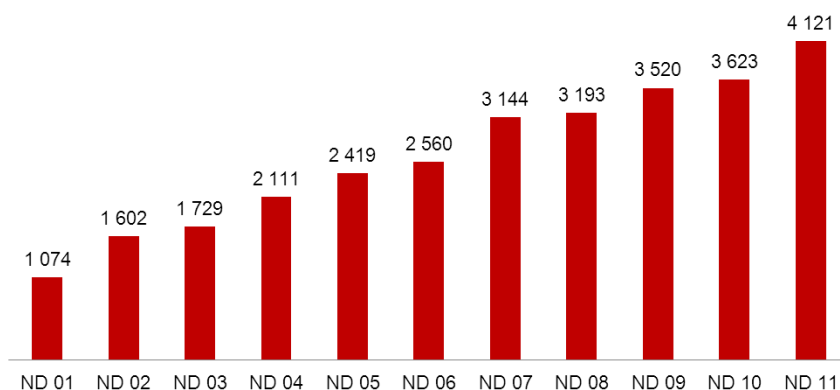
Zone de couverture

A ce jour, RMC dispose de 257 fréquences FM (dont 2 fréquences monégasques), plus 2 autorisations correspondant à des émetteurs situés dans des tunnels routiers, et d'une fréquence AM grandes ondes.

Une croissance continue de l'audience

Depuis 2001, l'audience de RMC ne cesse de progresser. Son audience a presque quadruplé en 10 ans, passant de 1,074 million d'auditeurs par jour en novembre-décembre 2001 à 4,136 millions en novembre-décembre 2011 - soit 7,9% d'audience cumulée sur les 13 ans et plus. RMC est la seule station de radio de France qui progresse aussi régulièrement.

Évolution de l'audience cumulée de RMC en milliers d'auditeurs
(Novembre-décembre 2001 - novembre-décembre 2011)

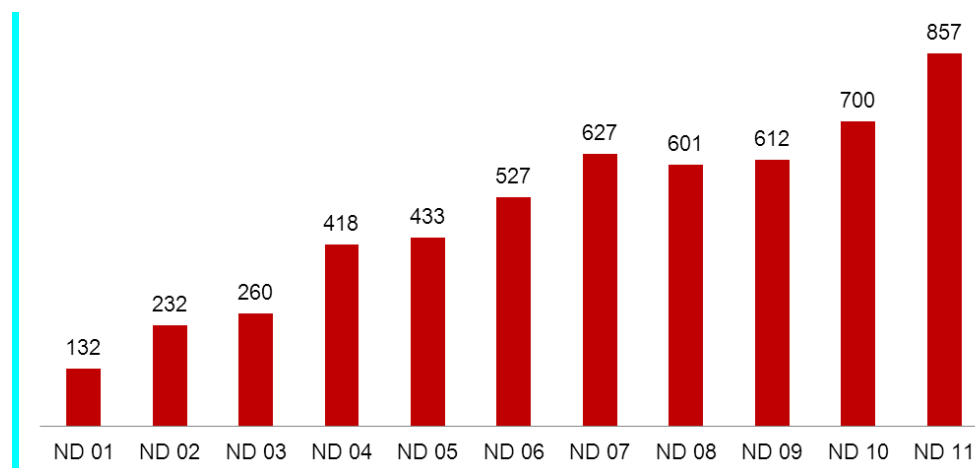


Source : Médiamétrie 126 000 Radio
Base 15+ en ND 01 et 13+ à partir de ND 02 - LàV - 5h/24h

2 PRESENTATION - ACTIVITES ET RESULTATS ELEMENTS IMPORTANTS DU GROUPE

En Ile-de-France, RMC atteint 857 000 auditeurs en novembre-décembre 2011, alors que l'audience de la radio était quasiment nulle en 2000 sur cette zone.

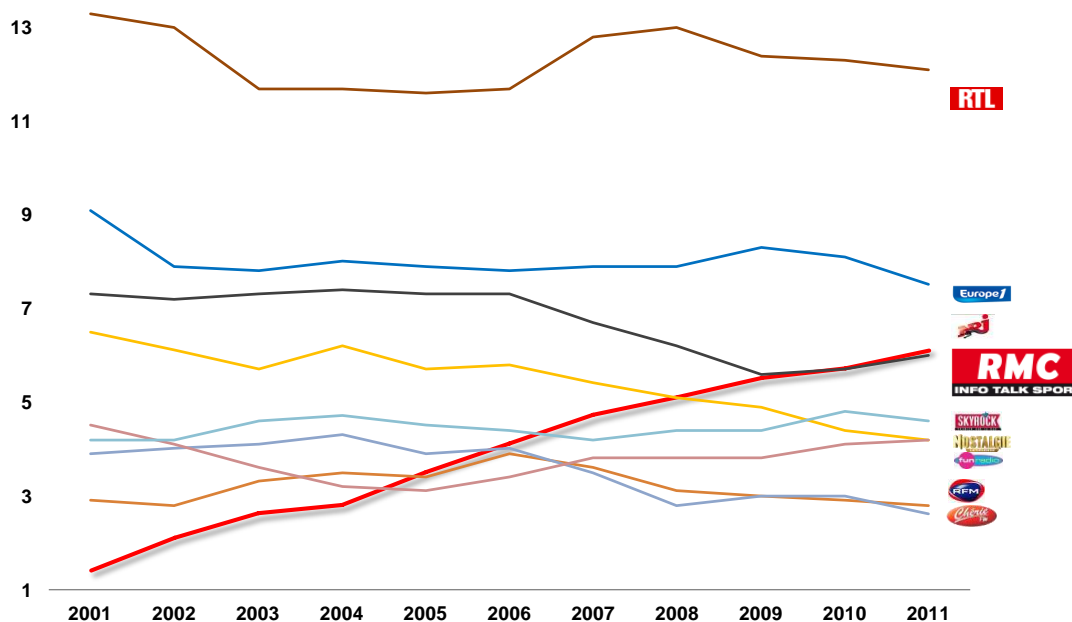
Évolution de l'audience cumulée de RMC en nombre d'auditeurs en Ile-de-France
Novembre-décembre 2001 - novembre-décembre 2011



Source : Médiamétrie 126 000 Radio
Base 15+ en ND 01 et 13+ à partir de ND 02 - LàV - 5h/24h - Région parisienne

La progression régulière de la part d'audience de RMC depuis 2001 illustre la situation atypique de RMC parmi les grandes stations françaises.

Évolution de la part d'audience des principales radios commerciales en France
depuis novembre-décembre 2001



Source : Médiamétrie, 75 000 + et 126 000 - 15+ puis 13+ (à partir ND 02) - LàV - 5h/24h

La part d'audience nationale de RMC est passée de 1,7% en novembre-décembre 2001 à 6,6% en novembre-décembre 2011. (Médiamétrie 126 000 Radio - Part d'audience en % - LàV - 5h-24h - Cible)¹.

Structure de l'audience

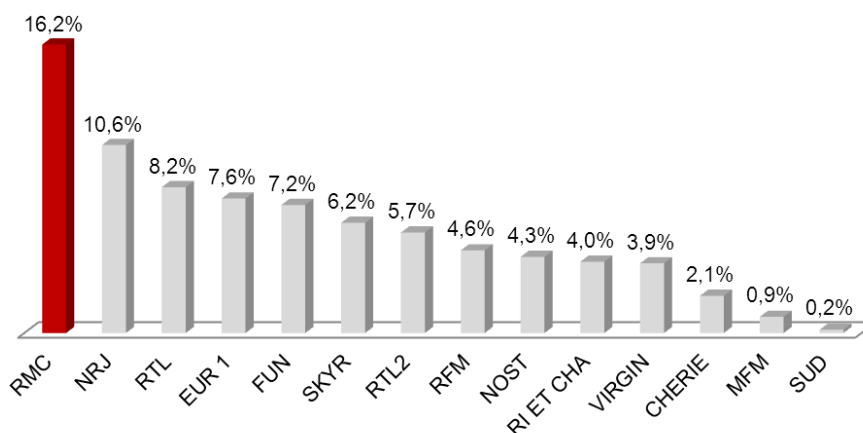
RMC est la station généraliste dont l'audience est la plus jeune : 56% des auditeurs de RMC ont moins de 50 ans contre 38% pour les auditeurs d'Europe 1 et 29% pour les auditeurs de RTL.

De plus, l'audience est majoritairement active (67% d'actifs contre 49% pour RTL et 54% pour Europe 1).

Sur la période novembre-décembre 2011, RMC devient la 2^e radio de France sur le segment des hommes (13 ans et plus) en audience cumulée (12,4%) et en part d'audience commerciale (9,6%). Sur la même période, RMC est la 2^e radio privée auprès des catégories sociales professionnelles supérieures (CSP+), avec +21% d'audience sur cette cible. (Médiamétrie 126 000 Radio - novembre-décembre 2011 - Audience cumulée en structure - Lundi à Vendredi - 5h/24h).

En 2011, RMC a gagné 500 000 nouveaux auditeurs sur un an, dont 75% dans la moitié Nord (y compris l'Île-de-France).

Part d'audience commerciale des hommes de 25/49 ans
Novembre-décembre 2011



Source : Médiamétrie 126 000 Radio ND 11 - Hommes 25-49 ans - LàV - 5h/24h - PDA commerciale en % incluant les 15 groupes de radios privées / QHM

(ii) BFM Business Radio : la radio de l'économie

Le format

BFM Business Radio est la seule radio thématique d'information économique et financière en France. Sa programmation, 100% parlée, est centrée sur l'actualité économique, sociale et internationale. Elle alterne journaux, interviews et émissions de débats, avec un point d'information sur la bourse tous les quarts d'heure.

¹ A noter qu'en 2002, l'univers de l'étude 126 000 a été élargi des 15 ans et + vers les 13 ans et +. La PDA en novembre-décembre 2001 est donc sur une base de population '15 ans et +' et celle de 2010 sur une base '13 ans et +'.

BFM Business Radio est la radio du débat et de l'expertise. 10 000 décideurs (responsables politiques, parlementaires, chefs d'entreprise, universitaires, experts, personnalités de la société civile) sont interviewés chaque année sur BFM Business pour analyser et débattre des questions économiques, sociales et internationales.

BFM Business Radio s'est imposée dans le paysage radiophonique français comme une référence dans le monde de l'économie, des affaires, de la finance, de la gestion patrimoniale et de la vie des petites, moyennes et grandes entreprises.

La grille des programmes

BFM Business fidélise ses auditeurs autour d'émissions incarnées par des journalistes reconnus, notamment :

- Good Morning Business de Stéphane Soumier, un grand show sur l'actualité économique mondiale (6h-9h tous les matins) ;
- Les Experts (9h-10h) animés par Nicolas Doze ;
- Le 12-15 d'Hedwige Chevillon qui reçoit ceux qui font la une de l'actualité ;
- Le Grand Journal, le premier quotidien économique du soir de Fabrice Lundy (18h-22h).

BFM Business propose également le rendez-vous Intégrale Bourse, 5 heures quotidiennes consacrées à l'actualité des marchés (10h-12h et 15h-18h).

Zone de couverture

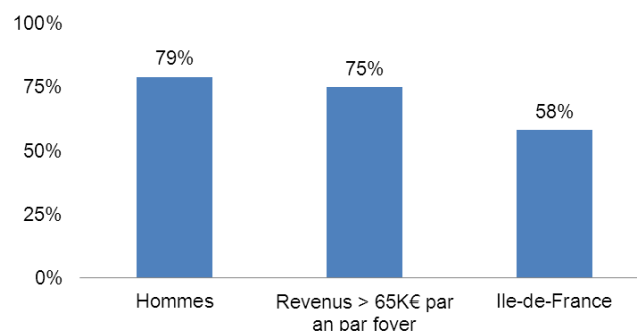
BFM Business couvre les principales métropoles françaises dans lesquelles se concentrent ses auditeurs cibles. La radio dispose aujourd'hui de 34 fréquences, plus 3 autorisations correspondant à des tunnels routiers ou péages.

Structure de l'audience

BFM Business est une référence dans le monde de la finance. Elle est écoutée chaque jour par 540 000 auditeurs dont 270 000 individus CSP+ (Médiamétrie 126 000 Radio - septembre-décembre 2011 - LàV - 5h/24h - Audience cumulée 13 ans et plus et CSP+) et un président-directeur général sur 4 chaque semaine (étude Ipsos). C'est également la radio en France la plus en affinité avec les décideurs Business (Audipresse Premium 2011 - affinité sur la cible Décision Business). Elle offre donc un support de communication adapté aux annonceurs souhaitant atteindre cette population.

Pour les trois-quarts de son audience, l'auditeur de BFM Business Radio est un homme, citadin et aisé.

Structure de l'audience de BFM Business Radio



Source : Premium 2011 - Structure d'audience de BFM Business Radio
Auditeurs réguliers (tous les jours ou presque)

2.4.1.2 Présentation du Pôle TV

(i) **BFMTV : Première chaîne d'information de France**

Le format

Diffusée gratuitement, 24h/24, 7j/7 depuis novembre 2005, conçue pour répondre aux attentes d'un large public, BFMTV est une chaîne d'information générale qui fait une place importante à l'actualité économique et sociale et aux affaires internationales. Ouverte sur le monde, BFMTV apporte des éclairages nouveaux sur l'information et l'actualité.

La chaîne est dotée de ses propres moyens de reportages et d'un réseau de partenaires régionaux et internationaux (CNN, Reuters, APTN) qui lui permettent de couvrir tous les domaines de l'actualité.

Dans la forme, BFMTV propose un rythme (information continue), un ton (le plus de direct possible) et un habillage (décor numérique) qui n'a pas d'équivalent dans le paysage audiovisuel français. Pour ce faire, la chaîne s'appuie largement sur les nouvelles technologies : moyens de production mobiles, studios virtuels, caméras automatiques, habillage dynamique, interactivité.

Ce choix lui offre davantage de flexibilité et permet de dégager des gains de productivité. C'est en cela aussi que BFMTV est une offre originale, distincte des chaînes de télévision traditionnelles.

La grille de programmes

La grille de programmes de BFMTV donne toute sa place à l'image, au direct et à l'information puisque BFMTV est en direct intégral tous les jours de la semaine, de 5h à 1h, et bien sûr à tout moment dès que l'actualité l'exige.

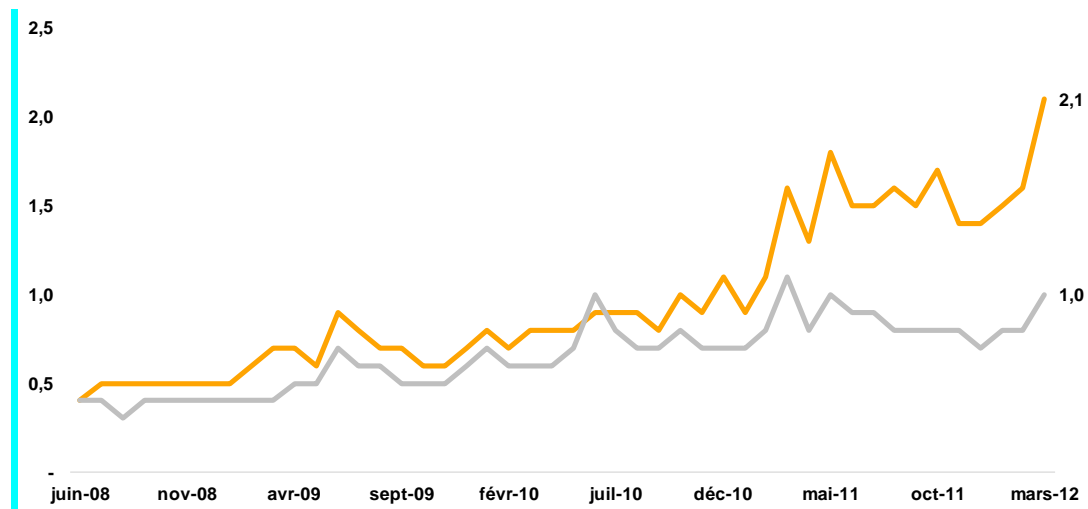
Structure de l'audience

BFMTV est la première chaîne d'information de France : la chaîne bénéficie à la fois du succès réel de la télévision numérique terrestre (TNT) en France et de sa grille attractive liée à son format.

Les développements de la chaîne lui ont permis d'obtenir une place de leader des chaînes d'information avec une part d'audience de 2,1% en national et près de 40 millions de téléspectateurs par mois (Médiamétrie - mars 2012).

Le graphique ci-après démontre la croissance de l'audience de BFMTV en quart d'heure moyen, à savoir la plus forte croissance des chaînes de la TNT sur un an (+ 31%).

Parts d'audience nationale de BFMTV et d'I>Télé



Source : Médiamétrie Médiamat - QHM 4 ans et + - LàD, 6h-25h

BFMTV est devenue la télévision référence du matin, 2^e chaîne de France entre 6h et 9h, première chaîne de la TNT de 6h à 13h et première chaîne de la TNT sur la cible CSP+ de 6h à 18h.

(ii) BFM Business TV

Lancée le 22 novembre 2010, BFM Business TV est la première chaîne française d'information économique et financière. Elle est distribuée sur la TNT Ile-de-France (canal 24), l'ADSL, le câble et le satellite, internet et les plateformes mobiles. Elle attire déjà plus de 3 millions de téléspectateurs par mois et couvre près de 60% de la population française (Médiamétrie).

BFM Business TV s'appuie sur une marque et sur des personnalités de référence dans le domaine de l'économie.

BFM Business TV offre 18 heures de direct par jour et reçoit tous les acteurs qui font l'actualité économique.

La grille des programmes s'articule comme suit :

- Good Morning Business de Stéphane Soumier, un grand show sur l'actualité économique mondiale (6h-9h tous les matins) ;
- Le 12-15 d'Hedwige Chevrillon, qui reçoit ceux qui font la une de l'actualité de 12h à 14h ;
- Grand Paris (14h-15h) ;
- Le Grand Journal le premier quotidien économique du soir de Fabrice Lundy (18h-21h) ;
- Paris d'Avenir (21h-22h) ;
- New York / Paris (22h-23h).

(iii) RMC Découverte

En mars 2012, le CSA a sélectionné le projet RMC Découverte dans le cadre de l'attribution de 6 fréquences en haute définition sur la TNT. RMC Découverte a vocation à devenir la chaîne de référence en matière de documentaires en proposant à ses téléspectateurs des programmes tournés vers le savoir et la connaissance.

RMC Découverte commencera à émettre avant la fin de l'année 2012.

2.4.1.3 Présentation du Pôle NextInteractiveMedia

NextInteractiveMedia regroupe les activités digitales (web et mobile) et de presse magazine du Groupe ; elle est également présente sur le marché de l'événementiel.

Le pôle pro

Le pôle pro regroupe les activités de presse magazine de 01 Business & Technologies (01 B&T) ainsi que la cellule événementielle 01Events.

L'hebdomadaire 01 B&T donne aux décideurs de l'entreprise et aux directeurs des systèmes d'information (DSI) les clés d'appréhension et d'analyse de l'actualité high-tech et de son impact sur le monde de l'entreprise.

01Events organise les temps forts de la communauté high-tech tout au long de l'année, dont notamment le IT for Business Forum qui réunit chaque année près de 250 dirigeants d'entreprises et experts, reconnus pour échanger sur le rôle des technologies numériques au sein des entreprises.

Le pôle grand public

Le pôle grand public regroupe les activités de presse magazine des titres 01net Micro Hebdo (01net MH), 01net L'Ordinateur Individuel (01net L'OI). Ces supports ont pour vocation d'informer le grand public à propos de la pratique et de l'évolution des nouvelles technologies.

En 2011, ils représentent 54% de la diffusion payée totale de la presse informatique, de jeux et d'internet (OJD 2011) et plus de 80% de la diffusion payée totale de la presse informatique généraliste (OJD 2011), confortant ainsi NextInteractiveMedia à la première place sur ce marché.

Le pôle électro

Cette activité a été cédée le 16 janvier 2012.

Le pôle digital

Le Pôle Digital regroupe les activités liées aux sites d'information, 01net.com, pro.01net.com, 01men.com, rmc.fr, rmc sport.fr, bfmtv.com et bfmbusiness.fr.

Les sites internet du pôle digital disposent d'applications mobiles spécifiquement développées pour les smartphones et les tablettes.

5,9 millions de visiteurs uniques (Médiamétrie - février 2012) font de 01net.com le site généraliste de référence du high-tech en langue française. Sa vocation première est d'assurer aux internautes un service complet d'information high-tech en ligne et de les guider dans leurs usages des nouvelles technologies. Le site assure également un service de téléchargement gratuit.

Ciblant la communauté des professionnels IT dans sa globalité, 01net.com Entreprises est le relai du pôle pro sur le web, informant les internautes sur l'actualité IT professionnelle à travers l'avis d'experts, d'une logithèque et d'un annuaire professionnel.

01men.com est un site d'information et de divertissement orienté sur les loisirs et les centres d'intérêts masculins. Chaque mois, il attire 502 000 visiteurs uniques (Médiamétrie - février 2012).

Rmc.fr, site internet affilié à la radio RMC, est le 3^e site de radio généraliste en France et attire 1,149 million de visiteurs uniques (Médiamétrie - février 2012). Ce site internet est un outil d'information et de relai avec les auditeurs-internautes.

Lancé en avril 2010 par l'agence RMC Sport, le site rmc sport.fr est un site internet *pure player*, intégralement dédié à l'information sportive, et qui attire 749 000 visiteurs uniques chaque mois (Médiamétrie - février 2012).

Le site internet bfmtv.com est un site d'information généraliste, alimenté en continu par la rédaction de l'antenne de BFMTV. Chaque mois, il attire 626 000 visiteurs uniques (Médiamétrie - février 2012).

Relai de la radio et de la chaîne de télévision BFM Business, le site bfm business.com est un site d'informations économique et boursière. Il attire 284 000 visiteurs uniques chaque mois (Médiamétrie - février 2012), en augmentation de 42% par rapport à 2011.

2.4.1.4 NextRégie

Le Groupe assure lui-même la commercialisation de ses espaces publicitaires à travers 2 régies, regroupées sous l'enseigne commerciale NextRégie :

- RMC Régie, en charge de la commercialisation des espaces publicitaires des radios RMC et BFM Business ainsi que des chaînes de télévision BFMTV et BFM Business ;
- 01 Régie, en charge de la commercialisation des espaces publicitaires des titres de presse et des sites internet du Groupe.

(i) Commercialisation des espaces publicitaires

Les équipes de NextRégie, en charge de la commercialisation des espaces publicitaires des médias du Groupe, négocient des accords-cadres conclus avec les annonceurs et les centrales d'achat qui représentent les intérêts des principaux annonceurs. Elles gèrent également la relation en direct avec ces annonceurs.

Les équipes de NextRégie sont organisées en 4 pôles :

- un pôle annonceurs ;
- un pôle agences média ;
- un pôle opérations spéciales ;
- un pôle hors média et events.

(ii) Opérations spéciales, hors média et events

Hors média et events

NextRégie a choisi de s'affranchir d'un modèle purement publicitaire, en développant de nouveaux produits sur les antennes (dispositifs spéciaux autour d'un événement ou d'un produit) ou bien en extérieur (conférences, tournées, événements ponctuels), destinés à renforcer la présence des marques et développer de nouvelles sources de revenus pour le Groupe.

Opérations spéciales

NextRégie développe également des offres complètes cross-médias incluant l'ensemble des supports du Groupe (radio, TV, presse, internet, web mobile, tablettes), du hors média et de la production.

Enfin, NextRégie commercialise de nouvelles formes de publicité sur les nouveaux supports web et mobiles (applications iPhone, pre-roll vidéo sur le web et publicité audio sur les players radio des sites web et de leurs applications associées).

L'ensemble de ces produits permet à NextRégie de se diversifier tout en imposant au marché sa démarche créative.

(iii) Production de messages publicitaires

NextRégie intègre par ailleurs une cellule de création et de production de messages publicitaires radio-télévision afin de fournir une approche personnalisée aux annonceurs. Elle prend en charge la création, la conception, la rédaction, la réalisation et la production des campagnes publicitaires.

Début 2012, le Groupe a transformé Next Développement 1 en RMC BFM Production, filiale de production permettant notamment de produire des films institutionnels et publicitaires pour ses clients.

2.4.1.5 RMC Sport

RMC Sport, qui compte 70 journalistes, est l'agence de presse sport multimédias du groupe NextRadioTV spécialisée dans l'actualité sportive.

Au sein de NextRadioTV, elle fabrique les programmes sport de RMC, conçoit tous les reportages sport de BFMTV et alimente le site rmcsport.fr. Elle fournit également des contenus à des médias externes.

RMC Sport produit depuis le mois de mai 2010 son quotidien gratuit d'information sportive, disponible sur tablette.

2.4.2 *Aperçu des marchés*

2.4.2.1 Le marché de la radio en France

(i) La diversité du paysage radiophonique

L'essentiel de la diffusion radiophonique française est encore analogique, selon la technique de modulation de fréquence (FM) ou de modulation d'amplitude (AM).

A l'heure actuelle, sur plus de 6 000 fréquences exploitées en France métropolitaine, environ 3 500 sont attribuées au secteur privé, le solde étant réservé au secteur public.

Près de 80% de l'audience totale des quelques 1 000 radios privées est réalisée par 5 groupes : NextRadioTV, Lagardère Active (Europe 1, Virgin Radio, RFM), NRJ Group (NRJ, Chérie FM, Rire & Chansons, Nostalgie), RTL (RTL, RTL2, Fun Radio) et Skyrock.

(ii) Le média privilégié des Français

Média gratuit et accessible à tous, la radio continue de connaître un extraordinaire succès populaire.

Son audience cumulée est, selon Médiamétrie, de 82,8% en semaine sur la période novembre - décembre 2011, ce qui représente plus de 43,336 millions de Français.

La quasi-totalité des personnes âgées de 13 ans et plus possède dans leur foyer, y compris la voiture, au moins un appareil permettant d'écouter la radio.

Mobilité et portabilité ont contribué à faire l'extraordinaire succès populaire de la radio. Elle accompagne les auditeurs dans la plupart des moments de leur vie quotidienne et les manières d'écouter la radio continuent à évoluer notamment grâce au développement accru de la consommation des médias en mobilité.

2.4.2.2 Le marché de la télévision en France

Depuis le 31 mars 2005, l'arrivée de la TNT a étoffé et considérablement bouleversé le paysage télévisuel français. La TNT couvre désormais l'ensemble du territoire.

La TNT nationale, telle qu'elle s'organise aujourd'hui en France, comporte 27 chaînes nationales, avec 19 chaînes en clair¹ et 9 chaînes payantes.

La chaîne de TNT payante CFoot a annoncé son arrêt pour la mi-2012.

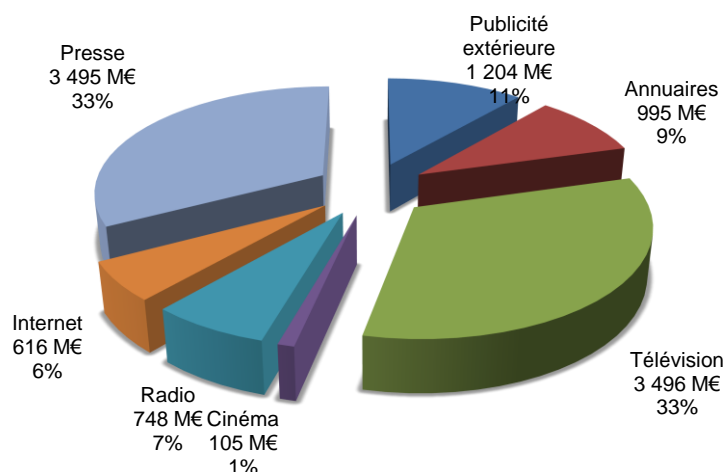
Le groupe Canal+ est en phase d'acquisition des chaînes Direct 8 et Direct Star auprès du groupe Bolloré, ce qui l'obligera à céder ou rendre une de ses fréquences de TNT afin de respecter le seuil maximal de 7 fréquences par groupe.

En avril 2012, le CSA a attribué, à l'issue d'un appel à candidatures, 6 nouvelles fréquences de TNT en haute définition. Ces nouvelles chaînes devraient voir le jour avant la fin de l'année 2012.

2.4.2.3 Structure et évolution du marché de la publicité dans les grands médias

Le marché de la publicité sur les « grands médias » a atteint 10,7 milliards d'euros en 2011 en France et se décompose comme suit (en millions d'euros).

Décomposition du marché publicitaire en 2011



¹ dont Canal+ ; LCP et Public Sénat partagent le même canal.

A périmètre constant, la hausse des recettes des médias a été de 0,1% (IREP - France Pub 2011) par rapport à 2010.

(i) Modèle économique des radios commerciales et marché publicitaire de la radio

Les radios commerciales françaises sont entièrement gratuites pour l'auditeur et se financent exclusivement par la publicité. Dans ce contexte, les mesures d'audience, réalisées par Médiamétrie, constituent un outil de gestion essentiel pour les régies chargées de commercialiser les espaces publicitaires des stations.

En 2011, les recettes publicitaires de la radio en France s'établissent à 748 millions d'euros, en hausse de 0,6% par rapport à 2010. La publicité nationale représente 78% du total des recettes.

La radio reste un média attractif pour les annonceurs en raison de plusieurs caractéristiques qui lui sont propres : coût modéré en comparaison avec d'autres médias, réactivité, délai pouvant être très court entre la décision de communiquer et la diffusion d'un spot à l'antenne, densité du contact qu'elle offre avec le public et caractère promotionnel plus affirmé. La radio est particulièrement bien adaptée à la communication sur les prix et les promotions.

Sur la base de l'information disponible, limitée aux recettes brutes (avant remises diverses) réalisées par les radios, la répartition sectorielle des principaux annonceurs en matière de publicité est décrite dans le tableau ci-dessous.

Évolution de la répartition sectorielle des annonceurs en publicité radio
Parts de marché en 2010-2011, en % des achats d'espaces bruts totaux réalisés

En %	PDM 2010	PDM 2011	Variation (pts)
Distribution	29,97%	32,59%	2,62
Automobile transport	11,87%	11,09%	(0,78)
Culture & loisirs	8,05%	7,02%	(1,03)
Ets financiers assurance	7,56%	6,69%	(0,87)
Information média	6,25%	5,85%	(0,40)
Services	5,96%	5,85%	(0,11)
Télécommunications	5,82%	5,05%	(0,77)
Voyage-tourisme	4,20%	3,93%	(0,27)
Habillement accessoires et textile	1,69%	3,11%	1,42
Alimentation	2,99%	3,08%	0,09
Edition	3,65%	3,07%	(0,58)
Boissons	2,51%	2,62%	0,11
Energie	1,65%	1,92%	0,27
Santé	1,61%	1,81%	0,20

Source : Kantar 2012

(ii) Le marché de la publicité télévisée

La télévision, qui permet de toucher un large public, est un média incontournable pour les annonceurs.

Le chiffre d'affaires publicitaire de la télévision en France a augmenté de 1,6% en 2011 pour s'établir à 3,496 milliards d'euros.

La part de marché de la télévision atteint 33% du marché publicitaire grands médias en 2011 en France hors mobile, courrier publicitaire et imprimés sans adresse.

La télévision étant un média « de masse », les principaux annonceurs sont issus de la grande consommation, comme le montre la répartition sectorielle des investissements bruts totaux des annonceurs publicitaires dans la télévision en 2010 et 2011.

Évolution de la répartition sectorielle des annonceurs en publicité télévisée
Parts de marché 2010-2011 en % des achats d'espaces bruts totaux réalisés

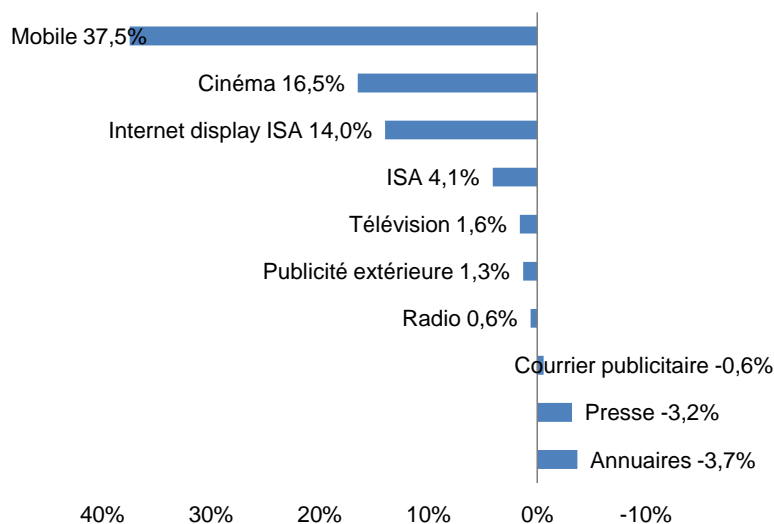
En %	PDM 2010	PDM 2011	Variation (pts)
Alimentation	18,91%	17,47%	(1,44)
Hygiène beauté	13,55%	13,60%	0,05
Automobile transport	9,57%	10,36%	0,79
Ets financiers assurance	8,05%	8,48%	0,43
Distribution	5,80%	6,99%	1,19
Télécommunications	7,10%	6,52%	(0,58)
Culture & loisirs	5,03%	5,34%	0,31
Edition	5,42%	4,49%	(0,93)
Voyage-tourisme	3,21%	3,57%	0,36
Entretien	4,03%	3,50%	(0,53)
Services	2,66%	3,24%	0,58
Santé	3,00%	2,97%	(0,03)
Information média	2,75%	2,55%	(0,20)
Habillement accessoires et textile	1,92%	2,51%	0,59
Boissons	2,35%	2,33%	(0,02)
Appareils ménagers	1,54%	1,55%	0,01
Audiovisuel photo cinéma	1,35%	1,29%	(0,06)

Source : Kantar, 2012

(iii) Le marché de la publicité sur internet

Comme en témoigne le graphique ci-après, internet tire le marché publicitaire avec une évolution pour le *display* de + 14%, et le mobile réalise la meilleure progression avec + 37,5% pour sa 1^e mesure annuelle à l'IREP.

Évolution des recettes publicitaires 2011/2010



Source : IREP France

(iv) Le marché publicitaire de la presse

La presse représente toujours la part la plus importante des recettes publicitaires des grands médias à part égale avec la télévision, avec 33% des recettes hors mobile, courrier publicitaire et imprimés sans adresse, soit 3,495 milliards d'euros. Cependant, ce même média connaît une baisse de ses recettes publicitaires depuis 2009.

2.4.3 Événements exceptionnels ayant affecté ces marchés

N/A.

2.4.4 Résultats des activités du Groupe

Les commentaires et analyses ci-dessous se fondent sur les informations financières extraites des comptes consolidés du Groupe établis selon les normes comptables IFRS aux 31 décembre 2011 et 31 décembre 2010. L'évaluation de l'activité du Groupe doit être par ailleurs effectuée en tenant compte des informations contenues dans le chapitre III du document de référence et des informations financières contenues dans les chapitres VII et VIII.

Les développements ci-après présentent les principaux agrégats du compte de résultat consolidé pour les comptes clos au 31 décembre 2011 et 31 décembre 2010.

2.4.4.1 Chiffre d'affaires consolidé et autres produits**(i) Chiffre d'affaires du Pôle Radio**

Sur l'ensemble de l'année 2011, le chiffre d'affaires de RMC a surperformé le marché radio, bénéficiant notamment de la Coupe du Monde de rugby et de ses bonnes audiences. En revanche, BFM Business a été pénalisée par le contexte économique et financier entraînant une baisse de son chiffre d'affaires. Au 4^e trimestre, RMC a enregistré une légère hausse de son chiffre d'affaires malgré un effet de base négatif (prime à la casse pour le marché audio) et un marché radio en baisse de plus de 4%.

Les résultats d'audience record de RMC (7,9% d'audience cumulée et 6,6% de part d'audience sur la vague novembre-décembre) et la forte actualité politique et sportive permettent d'aborder avec confiance l'année 2012.

(ii) Chiffre d'affaires du Pôle TV

Sur l'ensemble de l'année 2011, le Pôle TV a enregistré une hausse de son chiffre d'affaires de 50% ainsi qu'une forte progression de l'audience de BFMTV (1,4% de part d'audience en moyenne). L'année 2011 a aussi été marquée par un premier exercice réussi pour BFM Business TV. La période de l'élection présidentielle devrait confirmer les bons résultats d'audience de BFMTV et soutenir la croissance des recettes publicitaires en 2012.

La candidature pour une nouvelle chaîne sur la télévision numérique terrestre haute définition (TNT HD) a été retenue par le CSA pour le projet déposé pour RMC Découverte, confirmant ainsi la réussite du Groupe dans l'univers de la télévision. Le démarrage de la nouvelle chaîne devrait intervenir au cours du 4^e trimestre 2012 avec un potentiel extrêmement important au regard du succès des chaînes de documentaires existants sur la TNT gratuite en Europe.

(iii) Chiffre d'affaires du Pôle NextInteractiveMedia

La mise en place de NextInteractiveMedia a concrétisé la stratégie du Groupe visant à devenir un acteur incontournable de l'information en ligne en s'appuyant notamment sur 01net.com et bfmtv.com. Ce dernier est appelé à devenir l'un des tous premiers sites d'actualités sous la marque ombrelle BFMTV qui est aujourd'hui la première chaîne d'information du pays avec plus de 9 millions de téléspectateurs par jour. En 2012, NextInteractiveMedia développera un portail impliquant la mise en place d'un desk de journalistes web dédié à l'information générale, économique et sportive.

(iv) Chiffre d'affaires du Pôle Autres Activités

Le chiffre d'affaires des autres activités de l'exercice 2011 comprend notamment le chiffre d'affaires externe de l'agence de presse RMC Sport ainsi que le chiffre d'affaires généré par l'activité events du Pôle NextInteractiveMedia. Il s'élève à 3,132 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 2,992 millions d'euros au 31 décembre 2010 (y compris le chiffre d'affaires dégagé sur l'activité hors média pour 2010).

(v) Autres produits de l'activité

Ce poste intègre la redevance de marque facturée au franchisé Radio Monte-Carlo Network et les subventions perçues pour le cofinancement d'émissions télévisées et l'aide au développement des services de presse en ligne.

2.4.4.2 Charges opérationnelles courantes

Les charges opérationnelles courantes ont enregistré une hausse de 12% en passant de 125,071 millions d'euros en 2010 à 139,695 millions d'euros pour l'exercice 2011. Cette augmentation s'explique pour partie par l'évolution des charges de personnel (évolution des effectifs). L'augmentation des charges externes provient de l'augmentation des moyens de diffusion alloués à l'activité télévision.

<i>Charges opérationnelles courantes</i> (en K euros)	<u>31.12.2011</u>	<u>31.12.2010</u>	<u>Var 2011/2010</u>
Charges externes	-61 098	-56 886	7%
Impôts et taxes	-2 979	-2 717	10%
Charges de personnel	-69 316	-62 155	12%
Dotations aux amortissements	-4 406	-2 941	50%
Dotations aux provisions	-1 896	-372	410%
Total charges opérationnelles courantes	-139 695	-125 071	12%
<i>Chiffre d'affaires</i>	<i>157 433</i>	<i>137 642</i>	<i>14%</i>
<i>% charges opérationnelles courantes/chiffre d'affaires</i>	<i>88,7%</i>	<i>90,9%</i>	

Les tableaux suivants détaillent l'évolution des charges opérationnelles courantes réparties par Pôle :

(i) Pôle Radio

<i>Charges opérationnelles courantes activité radio</i> (en K euros)	<u>31.12.2011</u>	<u>31.12.2010</u>	<u>Var 2011/2010</u>
Charges externes	-24 228	-23 190	4%
Impôts et taxes	-1 109	-1 067	4%
Charges de personnel	-24 362	-22 796	7%
Dotations aux amortissements	-621	-331	88%
Dotations aux provisions	-880	-611	44%
Total charges opérationnelles courantes	-51 201	-47 995	7%
<i>Chiffre d'affaires externe</i>	<i>67 952</i>	<i>65 935</i>	<i>3%</i>
<i>% charges opérationnelles courantes/chiffre d'affaires</i>	<i>75,3%</i>	<i>72,8%</i>	

L'évolution des charges externes s'explique principalement par la progression des coûts liés à la diffusion des programmes ainsi qu'aux dépenses engagées dans les frais d'études liées aux audiences de la radio.

L'évolution des charges de personnel est principalement liée à l'augmentation du coût de la grille des radios et au renforcement des équipes commerciales.

(ii) Pôle TV

<i>Charges opérationnelles courantes activité télévision</i> <i>(en K euros)</i>	<u>31.12.2011</u>	<u>31.12.2010</u>	<u>Var 2011/2010</u>
Charges externes	-22 087	-16 751	32%
Impôts et taxes	-1 062	-738	44%
Charges de personnel	-25 606	-20 914	22%
Dotations aux amortissements	-2 989	-2 170	38%
Dotations aux provisions	-192	-127	51%
Total charges opérationnelles courantes	-51 936	-40 700	28%
<i>Chiffre d'affaires</i>	<i>51 231</i>	<i>34 239</i>	<i>50%</i>
<i>% charges opérationnelles courantes/chiffre d'affaires</i>	<i>101,4%</i>	<i>118,9%</i>	

La progression du poste de charges externes provient essentiellement de la hausse des charges de diffusion liée à la poursuite de l'extension de la zone de couverture de la TNT et des dépenses engagées pour la couverture de l'actualité. Par ailleurs, ce poste intègre également au sein de la Division TV l'achat des contenus auprès de BFM Business Radio pour l'alimentation de l'antenne de BFM Business TV.

La progression des charges de personnel s'explique principalement par l'évolution des effectifs du Pôle TV (embauches réalisées dans le cadre de l'exploitation de BFM Business TV et renforcement de l'encadrement).

La progression des amortissements est directement liée à l'impact en année pleine des investissements engagés pour le passage de BFMTV en HD et la sécurisation de l'antenne, ainsi qu'aux investissements réalisés fin 2010, pour la réalisation du studio de BFM Business TV.

(iii) Pôle NextInteractiveMedia

<i>Charges opérationnelles courantes NextInteractiveMedia (en K euros)</i>	<u>31.12.2011</u>	<u>31.12.2010</u>	<u>Var 2011/2010</u>
Charges externes	-15 394	-15 283	1%
Impôts et taxes	-622	-390	59%
Charges de personnel	-17 670	-16 864	5%
Dotations aux amortissements	-715	-427	67%
Dotations aux provisions	-827	789	-205%
Autres produits et charges d'exploitation			
Total charges opérationnelles courantes	-35 227	-32 175	9%
<i>Chiffre d'affaires</i>	<i>35 118</i>	<i>34 476</i>	<i>2%</i>
<i>% charges opérationnelles courantes/chiffre d'affaires</i>	<i>100,3%</i>	<i>93,3%</i>	

Le poste des charges externes reste stable sur les 2 exercices, dans la lignée des mesures de rationalisation prises fin 2009.

Les charges de personnel augmentent légèrement sur l'exercice 2011, sous l'effet combiné de la mécanique des augmentations annuelles et du lancement du plan de développement du web.

2.4.4.3 Résultat opérationnel courant

Les tableaux suivants présentent le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant ventilés pour les principaux pôles du Groupe concernant les exercices 2011 et 2010.

<u>Pôle radio</u> <u>(en K d'euros)</u>	<u>31.12.2011</u>	<u>31.12.2010</u>	<u>Var 2011/2010</u>
Chiffre d'affaires	67 952	65 935	3%
Résultat opérationnel courant	19 786	18 801	5%
<i>Résultat opérationnel courant/chiffre d'affaires</i>	<i>29,1%</i>	<i>28,5%</i>	<i>2%</i>
+ charges d'actions gratuites et abondement	206	275	-25%
Résultat opérationnel courant ajusté	19 992	19 076	5%
<i>Résultat opérationnel courant ajusté/chiffre d'affaires</i>	<i>29,4%</i>	<i>28,9%</i>	<i>2%</i>
+ dotations aux amortissements	621	331	88%
EBITDA ajusté	20 613	19 407	6%
<i>EBIDTA ajusté/chiffre d'affaires</i>	<i>30,3%</i>	<i>29,4%</i>	
 <u>Pôle télévision</u> <u>(en K euros)</u>	 <u>31.12.2011</u>	 <u>31.12.2010</u>	 <u>Var 2011/2010</u>
Chiffre d'affaires	51 231	34 239	50%
Résultat opérationnel courant	-658	-6 288	-90%
<i>Résultat opérationnel courant/chiffre d'affaires</i>	<i>-1,3%</i>	<i>-18,4%</i>	<i>-93%</i>
+ charges d'actions gratuites et abondement	153	191	-20%
Résultat opérationnel courant ajusté	-505	-6 097	-92%
<i>Résultat opérationnel courant ajusté/chiffre d'affaires</i>	<i>-1,0%</i>	<i>-17,8%</i>	<i>-94%</i>
+ dotations aux amortissements	2 989	2 170	38%
EBITDA ajusté	2 484	-3 927	-163%
<i>EBIDTA ajusté/chiffre d'affaires</i>	<i>4,8%</i>	<i>-11,5%</i>	
 <u>Pôle NIM</u> <u>(en K euros)</u>	 <u>31.12.2011</u>	 <u>31.12.2010</u>	 <u>Var 2011/2010</u>
Chiffre d'affaires	35 118	34 476	2%
Résultat opérationnel courant	-109	2 468	-104%
<i>Résultat opérationnel courant/chiffre d'affaires</i>	<i>-0,3%</i>	<i>7,2%</i>	<i>-104%</i>
+ charges d'actions gratuites, abondement et ind. pour litige	767	125	514%
Résultat opérationnel courant ajusté	658	2 593	-75%
<i>Résultat opérationnel courant ajusté/chiffre d'affaires</i>	<i>1,9%</i>	<i>7,5%</i>	<i>-75%</i>
+ dotations aux amortissements	715	427	67%
EBITDA ajusté	1 373	3 020	-55%
<i>EBIDTA ajusté/chiffre d'affaires</i>	<i>3,9%</i>	<i>8,8%</i>	

Pour l'ensemble du Groupe, le résultat opérationnel courant 2011 ressort à 18,820 millions d'euros, en nette progression par rapport à 2010 où il s'élevait à 13,823 millions d'euros. L'EBITDA ajusté du Groupe (résultat opérationnel courant avant amortissements, charges d'actions gratuites, charges d'abondement et indemnités pour litige) enregistre une nette

amélioration pour s'établir à 24,389 millions d'euros contre de 17,389 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Sur l'exercice 2011, le Pôle Radio enregistre une croissance de 3% de son chiffre d'affaires, bénéficiant notamment des résultats d'audience record de RMC. Forte d'une bonne maîtrise des charges opérationnelles et d'un positionnement réussi, RMC améliore sa rentabilité sur l'ensemble de l'année. Malgré un contexte défavorable au 2^e semestre 2011, BFM Business Radio préserve ses marges grâce aux synergies avec BFM Business TV. Le Pôle Radio dégage ainsi une marge d'EBITDA ajusté de plus de 30%, soit l'une des rentabilités les plus fortes du secteur.

Confirmée dans son statut de première chaîne d'information de France, BFMTV atteint pour la première fois l'équilibre opérationnel, à la fois en EBITDA et en EBIT. Le Pôle TV dégage ainsi un chiffre d'affaires en progression de +50% et un EBITDA ajusté de 2,484 millions d'euros. Le Pôle TV profite ainsi de la progression historique de l'audience de BFMTV (1,6% de part d'audience nationale et 9,2 millions de téléspectateurs par jour sur la vague novembre-décembre 2011) et d'une 1^e année d'exploitation réussie pour BFM Business TV.

La mise en place de NextInteractiveMedia au cours de l'exercice 2011 concrétise la stratégie du Groupe visant à devenir un acteur incontournable de l'information en ligne. S'appuyant notamment sur les sites 01net.com et bfmtv.com, le Pôle NextInteractiveMedia travaille au développement d'un portail d'information unique, appelé à devenir un site leader de l'information en France.

Le résultat opérationnel courant dégagé par les autres activités s'élève à -0,199 million d'euros au 31 décembre 2011.

2.4.5 Autres éléments de résultat

2.4.5.1 Autres charges et produits opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels s'élèvent à -3,041 millions d'euros au 31 décembre 2011 et se décomposent essentiellement de la manière suivante :

Charges de restructuration NextInteractiveMedia	-1 166 K€
Provision nette de restructuration NextInteractiveMedia	-1 903 K€
Frais sur cessions	- 184 K€
Charges nette de restructuration audiovisuel	+ 212 K€

2.4.5.2 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net s'élève à -1,811 million d'euros pour l'exercice 2011 à comparer à un coût de 1,846 million d'euros pour l'exercice 2010.

Le coût de l'endettement financier se décompose de la manière suivante :

Charges :

Éléments cash :

- Intérêts sur OBSAAR et Swap	- 1 005 K€
- Intérêts sur contrats de location-financement	- 140 K€
- Agios bancaires et autres frais financiers	- 108 K€

Éléments non cash :

- Intérêts sur OBSAAR	- 1 331 K€
- Variation de juste valeur du contrat de Swap	+ 386 K€

Produits :

Éléments cash :

- Plus-values sur cession de VMP et autres intérêts	+ 387 K€
---	----------

2.4.5.3 Impôts sur le résultat

Au 31 décembre 2011, une charge d'impôts de 5,583 millions d'euros est constatée par rapport à une charge d'impôts de 4,238 millions d'euros pour l'exercice précédent.

2.4.5.4 Résultat net

Le résultat net de l'exercice s'établit à 8,386 millions d'euros contre un bénéfice de 6,222 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Les intérêts minoritaires sont affectés au Trésor Princier Monégasque, actionnaire minoritaire de RMC à hauteur de 4,66% au 31 décembre 2011.

2.4.6 Investissements et financement

2.4.6.1 Analyse des flux de trésorerie

<i>Flux de trésorerie (en K euros)</i>	<u>31.12.2011</u>	<u>31.12.2010</u>	<u>Var 2011/2010</u>
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	16 519	15 871	649
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-5 527	-7 683	2 156
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-24 469	-1 139	-23 331
Variation de trésorerie	-13 477	7 049	-20 526

(i) Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles

Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles dégagent un excédent de 16,519 millions d'euros pour l'exercice 2011 à comparer à l'excédent dégagé au titre de l'exercice précédent de 15,871 millions d'euros.

Retraite du coût de l'endettement financier et de la charge d'impôt différé, la capacité d'autofinancement de l'exercice 2011 s'établit à 23,071 millions d'euros.

La variation négative du besoin en fonds de roulement de 3,137 millions d'euros provient notamment de la progression significative du chiffre d'affaires qui impacte à due concurrence l'encours client. Il convient également de noter que le montant de l'impôt courant est impacté de la charge d'impôt que le Groupe va devoir décaisser en application de la nouvelle loi de finances pour 2011 qui plafonne l'imputation des déficits antérieurs sur le résultat fiscal de l'exercice pour un total de 2,225 millions d'euros.

(ii) Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement dégagent un besoin de 5,527 millions d'euros pour l'exercice 2011, à comparer avec un besoin de 7,683 millions d'euros au titre de l'exercice précédent. Les investissements réalisés au cours de l'exercice 2011 ont

concerné des immobilisations incorporelles pour 1,686 millions d'euros (investissements liés notamment à des rachats de licences informatiques) et des immobilisations corporelles pour 3,868 millions d'euros (investissements liés à l'activité télévision).

(iii) Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement dégagent un besoin de 24,469 millions d'euros se décomposant comme suit :

Remboursement de la première tranche de l'Obsaar	- 15 000 K€
Dividendes versés	- 3 971 K€
Variation des autres passifs	- 469 K€
Intérêts net versés	- 865 K€
Programme de rachat d'actions	- 4 165 K€

2.4.7 Examen des comptes annuels de la Société arrêtés au 31 décembre 2011

Les comptes annuels ont été établis suivant les mêmes méthodes que l'exercice précédent et selon les principes comptables généralement applicables en France.

Compte tenu de son statut de holding, la Société n'a pas spécifiquement d'activité commerciale et les flux mouvementant les comptes proviennent principalement d'une part, de la mutualisation des moyens communs mis à disposition des filiales de la Société et, d'autre part, des refacturations y afférant. Les charges d'exploitation sont refacturées en fonction de clés de répartition analytiques aux différentes filiales de la Société. Le résultat d'exploitation est positif pour 2,220 millions d'euros.

Le total des charges d'exploitation en 2011 s'élève à 12,699 millions d'euros contre 9,380 millions d'euros en 2010.

Les principaux éléments du résultat sont les suivants :

- 2 220 454 euros de résultat d'exploitation
- 1 504 840 euros de résultat financier
- (366 755) euros de résultat exceptionnel
- Produit d'impôt de 4 465 956 euros au titre de l'intégration fiscale

Conformément à l'article L441-6-1 du Code de commerce, la décomposition au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010 du solde des dettes de la Société à l'égard des fournisseurs par date d'échéance est la suivante :

Délai fournisseurs	Solde fournisseurs au 31-déc-2011	Solde fournisseurs au 31-déc-2010
Non échu	2 865 393 euros	2 291 172 euros
Moins de 60 jours	356 765 euros	7 781 euros
De 60 à 150 jours	117 371 euros	73 853 euros
Plus de 150 jours	172 166 euros	43 421 euros
Total	3 511 695 euros	2 416 228 euros

Le conseil d'administration a décidé de proposer à l'assemblée générale annuelle que le bénéfice net de l'exercice, soit 7 820 698 euros, soit affecté comme suit :

1. Origines du résultat à affecter

- Solde du report à nouveau	57 238 921 euros
- Résultat de l'exercice	<u>7 820 698 euros</u>
Total	65 059 619 euros

2. Affectation du bénéfice distribuable

- Distribution d'un dividende de 0,30 euros par action	5 003 737 euros
- Report du solde en à nouveau	<u>60 055 882 euros</u>
Total	65 059 619 euros

Le conseil propose la distribution, au titre de l'exercice 2011, d'un dividende de 0,30 euro par action composant le capital social de la Société à la date de mise en distribution et y ayant droit du fait de leur date d'entrée en jouissance, correspondant (sur la base du nombre d'actions composant le capital social au 31 mars 2012) à un montant global maximum de 5 003 737 euros.

Le conseil d'administration du 11 avril a proposé une date de mise en paiement à compter du 1^{er} juillet 2012.

Les dividendes distribués par la Société au cours de 3 derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le	Dividende net versé par action
31 décembre 2010	0,24 euro
31 décembre 2009	0,20 euro
31 décembre 2008	-

2.4.8 Évolution récente et perspectives

2.4.8.1 Perspectives radio

Le plan FM+ du CSA étant achevé, la possibilité d'obtenir de nouvelles fréquences sera désormais plus rare.

Le lancement de la radio numérique terrestre (RNT) a pris du retard du fait notamment des interrogations sur le choix de la norme de diffusion et des coûts qui y sont associés. Aucun calendrier précis de son lancement n'est aujourd'hui défini.

Le 3 novembre 2011, le CSA a lancé un appel à candidatures qui porte sur l'autorisation d'un distributeur de services de radio sur la bande L, lequel pourrait proposer un bouquet de services de radio en gratuit ou en payant.

La division radio a enregistré une hausse de 9% de son chiffre d'affaires au 1^{er} trimestre 2012 et devrait bénéficier de ses bons résultats d'audience sur le reste de l'année 2012.

(i) RMC

Le Groupe considère que l'audience de RMC n'a pas encore atteint son niveau maximal. RMC dispose aujourd'hui d'une marge importante de progression dans le Nord et l'Est de la France sur la base des nouvelles fréquences obtenues ces dernières années. RMC dispose d'une marge de progression liée à la structure de son audience plus jeune que celle des 2 autres principales radios généralistes (RTL et Europe 1).

RMC est candidate pour une fréquence à Strasbourg dans le cadre d'un appel à candidatures en cours lancé par le CSA.

Les bons résultats d'audience et l'actualité riche en événements politiques et sportifs permettent d'aborder avec confiance l'année 2012.

(ii) BFM Business Radio

BFM Business Radio a enregistré des recettes publicitaires en hausse de 9% au premier trimestre 2012 grâce au succès de sa stratégie commerciale axée sur la conquête de nouveaux clients et la mise en place de couplages avec les autres médias du Groupe.

2.4.8.2 Perspectives TV

Le Pôle TV a enregistré un chiffre d'affaires en hausse de 56% au 1^e trimestre 2012 et devrait continuer à capitaliser sur ses bonnes performances d'audiences pour dégager un chiffre d'affaires en forte hausse au 2^e trimestre.

(i) BFMTV

L'audience de BFMTV continue de progresser de manière régulière, distançant ainsi les audiences des chaînes concurrentes.

En 2012, BFMTV bénéficie de son antenne en direct intégral 7 jours sur 7 et de l'actualité politique, notamment les temps forts de la présidentielle 2012.

(ii) BFM Business TV

En 2012, BFM Business TV affirme son statut de 1^e chaîne d'information financière et économique à travers l'expansion de son réseau de diffusion et la préparation d'une nouvelle grille télévisée pour la tranche 19h-00h.

En juin 2012, à l'issue de la période de location-gérance de 2 ans consécutive à la reprise du fonds de commerce de la société IDF Télé (Cap 24), BFM Business TV devra être autorisée par le CSA sur sa fréquence de TNT Ile-de-France.

(iii) RMC Découverte

Avant la fin de l'année 2012, le Groupe lancera une nouvelle chaîne de télévision en HD avec RMC Découverte, axée sur le documentaire et la connaissance. RMC Découverte envisage d'introduire une nouvelle dimension au genre documentaire en France autant dans la forme que dans le contenu.

Le genre, jusqu'ici absent de l'offre gratuite du paysage audiovisuel français, est un facteur de succès incontesté dans la plupart des grands pays européens. RMC Découverte mettra l'accent sur le savoir et la connaissance en mélangeant rigueur et divertissement.


RMC Découverte envisage de couvrir 50% de la population métropolitaine au 2^e trimestre 2013 et 97% au plus tard en 2014. La chaîne vise à terme une part d'audience proche de 2% et un chiffre d'affaires de 50 millions d'euros.

2.4.8.3 Perspectives internet et presse

S'appuyant notamment sur les marques 01net.com et bfmtv.com, NextInteractiveMedia travaille au développement d'un portail d'information unique, appelé à devenir un site leader d'information en France. Déployant une stratégie éditoriale, technique et marketing ambitieuse, le Groupe souhaite atteindre un objectif de 15 millions de visiteurs uniques d'ici 2014-15.

La mutualisation des rédactions high-tech print et web devrait permettre dès l'exercice 2012 de réduire significativement les charges de personnel dédié à la presse et de renforcer les équipes dédiées au web (éditorial, technique, marketing).

2.4.8.4 Communiqué de chiffre d'affaires du premier trimestre 2012 (données non auditées)



CA du premier trimestre 2012

Chiffre d'affaires du Groupe en progression de 18%

En M€	T1 2012	T1 2011	%variation
Radio	16,8	15,4	+9%
TV	15,9	10,2	+56%
NIM	7,0	7,8	-10%
Autres activités	0,6	0,7	-14%
Total Chiffre d'affaires	40,3	34,1	+18%
Autres produits de l'activité	0,3	0,3	+0%
Total CA et autres produits	40,6	34,4	+18%

Note : Le chiffre d'affaires 2011 du pôle NIM a été retravaillé du Pôle électro (3,6M€) ordonné en janvier 2012.

RADIO : Croissance de 9% - Surperformance de RMC et BFM Business

Au premier trimestre 2012, le pôle Radio enregistre une augmentation de 9% de son chiffre d'affaires. RMC et BFM Business surperforment nettement un marché radio en baisse. Forte de ses bons résultats d'audience, RMC continue d'accroître ses parts de marché publicitaire. BFM Business Radio affiche des recettes en hausse grâce au succès de sa nouvelle stratégie commerciale : diversification des annonceurs et couplages avec les autres médias du Groupe.

Cette dynamique se poursuit au deuxième trimestre avec un chiffre d'affaires publicitaire en hausse pour les deux radios. Les bonnes tendances d'audience de RMC et l'actualité politique et sportive permettent d'aborder avec confiance la suite de l'année 2012.

TV : Croissance de 56% - Record d'audience pour la 1^{re} chaîne d'information de France

Le pôle TV enregistre une hausse de son chiffre d'affaires de 56% au premier trimestre 2012. BFMTV connaît une progression historique de son audience, avec 2,1% de PdA en mars 2012 et un pic d'audience de près de 21 millions de téléspectateurs sur une seule journée. BFM Business TV, disponible désormais sur TNT IDF, Câble, ADSL et Satellite en national, couvre maintenant près de 60% de la population française.

Au deuxième trimestre, BFMTV continue à capitaliser sur ses performances d'audience et devrait dégager un chiffre d'affaires à nouveau en forte hausse.

Dans le cadre de l'appel à candidatures TNT HD, le CSA a autorisé RMC Découverte, le projet de chaîne 100% documentaire de NextRadioTV. Cette décision fait de NextRadioTV l'un des principaux acteurs de la télévision gratuite en France, et permet d'envisager de belles perspectives de développement pour la division TV.

NIM (NextInteractiveMedia) : Croissance de 9% du web - Développement du portail web BFMTV

Le web enregistre une progression de 9% de son chiffre d'affaires au premier trimestre 2012 marqué par une forte progression du chiffre d'affaires du site internet de BFMTV.

Au deuxième trimestre, NextInteractiveMedia poursuit ses investissements sur les sites et applications des marques RMC et BFM. Le renforcement des équipes éditoriales et techniques pèsera sur la rentabilité du pôle NIM au premier semestre mais devrait permettre d'accélérer la hausse des audiences et du chiffre d'affaires web du Groupe pour le reste de l'exercice 2012.

Comme attendu, le chiffre d'affaires des activités Print enregistre une baisse de 20% au premier trimestre 2012. La mutualisation des rédactions opérée fin 2011 devrait permettre de dégager un résultat positif au premier semestre 2012.

NextRadioTV - IRI Code: FR001040094	Membre 104TV	Information financière: Daniel BERNIER
12, rue d'Orléans-sur-Seine - 75015 Paris		01 71 19 12 00 - fax: 01 71 19 12 00
Chiffre d'affaires Q2 2012	Mercredi 25 juillet 2012	conf@nextradio.tv
Résultats semestriels S1 2012	Mercredi 25 juillet 2012	

2.4.9 Prévision ou estimation du bénéfice

Le Groupe n'a pas fait de prévisions depuis son introduction en bourse en 2005 et n'entend pas en faire dans le présent document de référence.

Cependant, à l'occasion de ses résultats annuels 2011, le Groupe a renouvelé son ambition de dégager une marge d'EBITDA de 30% sur l'ensemble de ses activités. S'agissant de BFMTV, le Groupe vise une marge d'EBITDA de l'ordre de 20% en 2013. S'agissant de NextInteractiveMedia, l'objectif est de doubler le nombre de visiteurs uniques sur les sites du Groupe d'ici 2015.

2.5 Autres informations

2.5.1 Dépendance commerciale, industrielle ou intellectuelle

2.5.1.1 Dépendance commerciale

Voir chapitre 3 paragraphe 3.1.3. et au chapitre 2 paragraphe 2.4.1.

2.5.1.2 Dépendance industrielle

Voir chapitre 3 paragraphe 3.1.5.

2.5.1.3 Dépendance intellectuelle

Voir chapitre 3 paragraphe 3.5.1.

2.5.2 Recherche et Développement

Le Groupe ne détient aucun brevet et n'exploite aucune licence de marque significative pour son activité. Le Groupe estime ne pas être en état de dépendance vis-à-vis de brevets ou licences qui seraient détenus par des tiers.

S'agissant des immobilisations incorporelles et notamment des licences, voir au chapitre 7 note 8.2 figurant dans l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2011.

2.5.3 Filiales importantes

Voir l'organigramme figurant au chapitre 2 paragraphe 2.2.

2.5.4 Contrats importants

Les contrats importants conclus par la Société sont les suivants :

- des contrats de location financement, voir chapitre 7 notes 8.15 et 9.2 ;
- un contrat de bail commercial, voir chapitre 2 paragraphe 2.5.5 ci-dessous ;
- les conventions réglementées, voir chapitre 9 paragraphe 9.3 ;
- un emprunt obligataire de 55 millions d'euros représenté par 220 000 obligations à bons de souscription et/ou d'acquisitions d'actions remboursables d'une valeur nominale unitaire de 250 euros, voir chapitre 6 paragraphe 6.2.3 et chapitre 7 note 8.15 ;
- le Groupe dispose de lignes de crédit sécurisées pour un montant total de 18,5 millions d'euros. Ces lignes de crédit n'ont pas été utilisées au 31 décembre 2011.

2.5.5 Propriétés immobilières

Le Groupe ne détient pas d'immeubles en pleine propriété.

Les locaux utilisés par les sociétés du Groupe sont occupés au titre d'un bail commercial de location conclu par NextRadioTV portant sur un immeuble entier regroupant toutes les sociétés du Groupe et des studios sur 7 660 m² au 12, rue d'Oradour-sur-Glane (et 4 100 m² de parking), dans le 15^e arrondissement de Paris. Le Groupe est, par ailleurs, locataire de bureaux à Montpellier pour accueillir une partie des collaborateurs de NextInteractiveMedia (312 m² au total et 10 places de parking).

Il n'existe aucun lien entre le bailleur de ces locaux et la Société ou l'un de ses dirigeants.

S'agissant des immobilisations corporelles, voir au chapitre 7 note 8.3.

2.5.6 Investissements

Le Groupe détient également un certain nombre d'immobilisations corporelles, constituées de studios, matériels techniques, matériels informatiques ou de bureaux, installations diverses, pour un montant total net de 9,2 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Entre la date de clôture des comptes et la date de dépôt du présent document de référence, des investissements ont été réalisés pour un montant total de 1,7 millions d'euros, principalement pour la réalisation du 2^e studio de BMFTV.

3 FACTEURS DE RISQUES ET ASSURANCES

3.1	Risques relatifs à l'activité de la Société	52
3.2	Risques opérationnels	55
3.3	Risques liés à l'organisation de la Société	56
3.4	Risques environnementaux	57
3.5	Risques juridiques	57
3.6	Risques de marché	60
3.7	Engagements hors-bilan	60
3.8	Assurance et couverture des risques	60

Le Groupe a procédé à une revue de ses risques qui susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés. Les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques décrits dans le présent chapitre avant de prendre leur décision d'investissement. Si l'un ou plusieurs de ces risques devaient se matérialiser, les activités, la situation financière, les résultats et le développement du Groupe pourraient s'en trouver affectés.

3.1 Risques relatifs à l'activité de la Société

3.1.1 Dépendance à l'égard du marché publicitaire

Les revenus du Groupe proviennent principalement du marché publicitaire. Avec plus de 80% du chiffre d'affaires provenant de la publicité, le Groupe est dépendant du marché publicitaire et de ses variations. Par conséquent, une baisse significative du marché pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité du Groupe.

De plus, le Groupe ne dispose pas d'une grande visibilité sur le marché publicitaire. En effet, ce marché est cyclique, volatile et fortement corrélé à la conjoncture économique et à la situation géopolitique.

Voir chapitre 2 paragraphe 2.4.2.

3.1.2 Concurrence

3.1.2.1 Secteur Radio

Le secteur de la radio est extrêmement concurrentiel et le Groupe doit faire face à la concurrence intense des 3 principaux groupes privés présents sur le marché de la radio et des autres stations de radio qui opèrent sur le même segment que RMC et BFM Business, ainsi qu'à celle des radios proposant des formats musicaux.

Par ailleurs, la multiplication des formats (internet, smartphones, tablettes) et le changement des habitudes pourraient à terme engendrer une érosion de la pénétration globale du média radio.

Les effets de cette concurrence sont susceptibles d'avoir un impact négatif tant sur le niveau d'audience global des stations du Groupe que sur le chiffre d'affaires du Groupe.

Le CSA a lancé un projet de déploiement de la RNT en France. Dans ce cadre, le CSA, sur recommandation du rapport de Monsieur David Kessler, a mis en place un observatoire de la radio numérique et lancé un appel à candidature portant sur l'autorisation d'un distributeur de services de radio sur la bande L, lequel pourrait proposer un bouquet de services en radio en gratuit ou en payant.

Le lancement éventuel de la RNT pourrait permettre à RMC et BFM Business Radio d'élargir leur part d'audience. Cependant, un tel lancement entraînerait nécessairement une fragmentation des fréquences radio au détriment des radios historiques. Aucun calendrier précis de lancement pour la RNT n'est aujourd'hui fixé.

Dans l'hypothèse d'un lancement de la RNT, le déploiement engendrerait une prise en charge de coûts de diffusion supplémentaires significatifs pour le Groupe.

3.1.2.2 Secteur TV

Le secteur de la télévision reste fortement concentré et dominé notamment par les groupes TF1 et M6 qui captent la grande majorité des revenus publicitaires.

Concernant les chaînes d'information en particulier, BFMTV est concurrencée uniquement par l>Télé à ce jour. Le CSA a reconnu courant 2011 l'impossibilité pour LCI de passer en gratuit dans l'état actuel de la législation. Cependant, une telle éventualité ne peut être totalement exclue et viendrait nécessairement réduire la part d'audience et la part de recettes publicitaires de BFMTV.

Les nouveaux modes de consommation des médias et de l'information en particulier, l'émergence de la télévision connectée pourraient réduire la consommation de la TNT et par conséquent l'audience et le chiffre d'affaires de BFMTV.

3.1.2.3 Secteur du Pôle NextInteractiveMedia

(i) Internet

Le marché internet sur lequel intervient le Groupe est un marché en forte évolution. La concurrence pour rechercher de nouveaux utilisateurs, annonceurs et marchands est intense et est appelée à s'intensifier de façon significative ces prochaines années.

La capacité à générer une audience élevée repose notamment sur la notoriété de la marque, la qualité des services proposés et une expertise technique et marketing.

La multiplicité des offres sur les segments de marché occupés par le Groupe et la présence d'acteurs très importants pourraient contraindre le Groupe à investir massivement afin de rester compétitif et capter une audience élevée.

L'audience internet de l'ensemble du Groupe peut être amenée à fluctuer en fonction du référencement de ses sites dans les moteurs de recherche.

Le développement des supports tablettes et smartphones pourrait réduire le volume de téléchargement de logiciels sur internet dont le site 01net.com tire une large partie de son audience et de son chiffre d'affaires.

(ii) Presse

Le secteur de la presse, notamment la presse high-tech, connaît actuellement un déclin important lié à la multiplication des offres médias et au développement d'internet et des offres mobiles (smartphones, tablettes). Cette crise affecte les revenus publicitaires et de diffusion de l'activité presse du Groupe.

3.1.3 *Dépendance vis-à-vis des clients*

Le 1^e annonceur, tous secteurs confondus, représente environ 2,0% du total des recettes publicitaires du Groupe. Les 5 premiers annonceurs représentent quant à eux environ 8,8% de ces mêmes recettes publicitaires totales du Groupe (contre 10% en 2010).

Au 31 décembre 2011, 20 annonceurs représentent 27,4% du chiffre d'affaires publicitaire net radio du Groupe, (contre 30,6% en 2010) ce qui est conforme aux normes du secteur. Parmi ces 20 annonceurs, 10 d'entre eux représentent 17,4% du chiffre d'affaires (contre 20,3% en 2010), 5 annonceurs représentent 11% du chiffre d'affaires (contre 13,1% en 2010) et le premier annonceur représente quant à lui 3,2% du chiffre d'affaires (contre 1,2% en 2010). Ces chiffres

2011 traduisent une nette baisse de la concentration, elle-même expliquée par la réduction du poids de l'automobile dans le chiffre d'affaires radio en 2011.

Concernant l'activité télévisée, les 10 premiers annonceurs représentent 14,5% du chiffre d'affaires 2011 (contre 16,4% en 2010). Le 1^{er} annonceur représente quant à lui 2,4% du chiffre d'affaires publicitaire global (contre 2,3% en 2010). L'évolution importante du chiffre d'affaires du Pôle TV implique un risque limité de dépendance vis-à-vis des clients, le nombre de marques et d'annonceurs étant en progression régulière.

Concernant les activités presse et internet, la spécificité des supports et leur positionnement « technologie » entraîne la présence de mêmes annonceurs sur les différents médias. En retenant les chiffres d'affaires publicitaires internet et presse, les 3 premiers annonceurs représentent 19% du chiffre d'affaires publicitaire global. Le premier annonceur représente quant à lui 8%. A noter cependant que le chiffre d'affaires publicitaire ne représente que 36% du chiffre d'affaires total réalisé sur l'activité presse.

3.1.4 *Risque de crédit et de contrepartie*

Voir chapitre 7 note 8.6.

3.1.5 *Dépendance vis-à-vis des prestataires extérieurs*

3.1.5.1 Audiovisuel

A l'instar de nombre de ses concurrents, le Groupe n'est pas propriétaire de son réseau de diffusion.

La diffusion des programmes du Groupe est assurée par des émetteurs installés sur tout le territoire national et à Monaco. La société Télédiffusion de France SA (TDF), et sa filiale Monte Carlo Radiodiffusion SA, assurent l'essentiel du transport (alimentation des sites de diffusion installés en région) et de la diffusion des programmes du Groupe de manière conjointe via son réseau hertzien, filaire et satellitaire.

Le Groupe se trouve ainsi placé dans une situation de dépendance technique vis-à-vis de son prestataire extérieur TDF. Toutefois, le Groupe fait appel ponctuellement à des opérateurs alternatifs, même si à ce jour leur capacité n'est pas aussi importante que celle de TDF.

3.1.5.2 Presse

A l'instar de ses concurrents, le Groupe est dépendant, dans le cadre de son activité presse, de différents prestataires dont l'intervention est quasi-inévitable dans le cadre de cette activité, notamment des imprimeurs, de La Poste et des gestionnaires du réseau de distribution comme Presstalis. Presstalis connaît actuellement des difficultés financières qui pourraient avoir des répercussions sur la distribution des titres du Groupe. Cependant, la presse magazine, en général, est moins dépendante de Presstalis que la presse quotidienne et pourrait recourir à un autre distributeur le cas échéant.

3.2 Risques opérationnels

3.2.1 *Risques liés au transport et à la diffusion des signaux (radio et télévisuel)*

Le système d'antenne n'est pas à l'abri d'incidents et son alimentation en énergie peut échapper à la vigilance de l'opérateur en charge de la diffusion des programmes. Toutefois, la plupart des sites importants de diffusion sont sécurisés grâce notamment à la mise en place de groupes électrogènes et d'émetteurs de secours.

Des coupures qui surviendraient dans la diffusion du signal pour des raisons techniques (défaut de fonctionnement d'émetteurs ou d'alimentation d'énergie) ou internes à l'opérateur (grèves notamment) pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

Le préjudice que pourrait subir le Groupe en cas d'arrêt d'un émetteur serait bien sûr proportionnel au bassin d'auditeurs et/ou de téléspectateurs desservi par le système de diffusion défaillant. C'est pourquoi celui-ci a négocié des délais très brefs d'intervention des services de l'opérateur en cas de panne.

3.2.2 *Actifs nécessaires à l'activité du Groupe*

Le Groupe n'est pas propriétaire de la totalité des actifs nécessaires à l'exploitation de ses activités.

En effet, l'immeuble actuellement occupé par la quasi-totalité des collaborateurs du Groupe qui a été spécialement conçu à l'effet d'accueillir des chaînes de radio et de télévision, appartient à un tiers et est loué par le Groupe.

Tout événement exceptionnel qui entraînerait une indisponibilité, une non-accessibilité ou une complication sur l'immeuble occupé par les sociétés du Groupe paralyserait une grande partie des activités du Groupe et aurait un effet défavorable pour ses activités, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

3.2.3 *Risques relatifs à l'exploitation de logiciels*

La publicité diffusée sur les supports du Groupe assure la quasi-totalité de son chiffre d'affaires consolidé. La diffusion des écrans publicitaires dans le cadre des accords conclus avec les annonceurs (emplacement, horaire, rotation) est donc un processus primordial pour le Groupe et l'objet d'une attention particulière.

Afin de faciliter la gestion de la diffusion et de la facturation des écrans publicitaires, le Groupe utilise des outils informatiques qui permettent d'automatiser un certain nombre d'opérations et de réaliser de nombreux contrôles.

La survenance de problèmes venant perturber gravement l'utilisation de ces logiciels pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

3.2.4 Risques relatifs à la sécurité informatique

La sécurité des systèmes d'information et la protection des utilisateurs sont préservées par le groupe NextRadioTV qui a formalisé différentes règles régissant leur utilisation. Ces dernières permettent notamment de prémunir le Groupe contre les attaques informatiques (logiciels anti-spam, anti-virus, pare-feu).

Une sécurité informatique défectueuse (cyber-attaques, pertes de données, discontinuité de l'information) pourrait perturber significativement l'activité du Groupe, notamment son activité internet et serait susceptible d'avoir des conséquences néfastes sur ses résultats.

La direction technique a engagé dès 2012 une réflexion stratégique dédiée à l'instauration de procédures au niveau du Groupe ayant entre autres pour objectif d'éviter les pertes de données stratégiques.

3.3 Risques liés à l'organisation de la Société

3.3.1 Dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs clés

Le succès du Groupe dépend notamment de la pérennité de ses relations avec Alain Weill, président-directeur général à la date du dépôt du présent document de référence et actionnaire principal de la Société et avec les autres dirigeants et collaborateurs clés. L'équipe dirigeante bénéficie d'une très grande expérience du marché sur lequel le Groupe exerce son activité.

En outre, le succès du Groupe est, pour partie, lié à la notoriété de ses présentateurs qui ont contribué à la croissance de l'audience. Les succès futurs du Groupe dépendront notamment de sa capacité à retenir et motiver ses dirigeants, collaborateurs clés et animateurs et il ne peut y avoir aucune garantie que le Groupe y parvienne.

La perte d'un ou plusieurs collaborateurs clés, présentateurs ou dirigeants pourrait avoir un effet négatif important sur le chiffre d'affaires du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

3.3.2 Dépendance à l'égard des principaux actionnaires

Alain Weill détient indirectement une participation importante dans le capital de NextRadioTV. Voir chapitre 6 paragraphe 6.2.1.

Cet actionnaire est ainsi en mesure d'avoir une influence déterminante sur la plupart des décisions sociales de la Société.

En outre, dans l'hypothèse où Alain Weill vendrait sur le marché un nombre important d'actions, le cours de bourse de l'action pourrait s'en trouver affecté selon les conditions du marché au moment de la vente, les modalités et le volume de celle-ci, ses motivations et la perception qu'en aurait le public.

3.3.3 Effet des acquisitions ou investissements

En avril 2012, le CSA a attribué au groupe NextRadioTV une fréquence pour RMC Découverte, nouvelle chaîne de TNT gratuite en haute définition entièrement dédiée au documentaire.

Le succès d'une chaîne de documentaires repose sur l'accès à un catalogue de programmes. Compte tenu de la tension concurrentielle en matière d'acquisition de droits et des obligations de diffusion en particulier en matière d'œuvres audiovisuelles d'expression originale française, RMC

Découverte pourrait connaître des difficultés pour accéder à un catalogue de documentaires français à un coût raisonnable.

Par ailleurs, l'environnement concurrentiel des chaînes de télévision évolue avec l'arrivée de la télévision connectée. Cette nouvelle technologie permet aux usagers d'accéder à des contenus audiovisuels disponibles sur internet depuis leur téléviseur. Cette évolution ne devrait pas affecter BFMTV dont les programmes sont essentiellement en direct. En revanche, la télévision connectée pourrait modifier les habitudes des téléspectateurs et impacter à la baisse les budgets publicitaires consacrés aux chaînes diffusant des programmes de fiction ou de documentaires comme RMC Découverte.

Concernant les investissements déjà réalisés, leur suivi est décrit au chapitre 7 note 8.1.

3.4 Risques environnementaux

Les activités de la Société ne mettent en jeu aucun processus de production et/ou de fabrication et ne constituent donc pas une agression de l'environnement naturel.

Des règles et procédures locales encouragent autant que possible les salariés à réduire leur utilisation des ressources non renouvelables.

Dans cette mesure, il n'y a pas d'information environnementale particulière à signaler.

3.5 Risques juridiques

3.5.1 Risques liés à la réglementation et aux autorisations d'émettre

Les activités du Groupe sont soumises aux législations et réglementations communautaires et françaises spécifiques régissant le secteur de l'audiovisuel et des télécommunications, voir chapitre 2 paragraphe 2.4.1.

3.5.1.1 Autorisations d'émettre accordées par le CSA

BFM Business, RMC et BFMTV sont titulaires d'autorisations d'émettre accordées par le CSA dans les conditions prévues aux articles 29 et 30-1 de la loi n°86-1067 du 30 septembre 1986, modifiée par la loi n°94-88 du 1^{er} février 1994, la loi n°2000-719 du 1^{er} août 2002, la loi n°2004-669 du 9 juillet 2004 et la loi n°2009-258 du 5 mars 2009 (ensemble, la « Loi de 1986 modifiée »). Ces autorisations sont accordées pour une durée déterminée de 5 ans maximum pour les services de radio en mode analogique (RMC et BFM Business) et pour une durée initiale de 10 ans portée à 15 ans pour les services de télévision par voie hertzienne terrestre en mode numérique (BFMTV). Elles sont attribuées nominativement et ne peuvent être cédées. Toutefois, la personne morale détentrice des autorisations peut être cédée après accord du CSA.

Les autorisations délivrées à RMC et BFM Business en application des articles 29 et 30-1 de la Loi de 1986 modifiée sont reconduites par le CSA, hors appel à candidatures, dans la limite de 2 fois en sus de l'autorisation initiale et, à chaque fois, pour 5 ans. A l'expiration de ces autorisations, un nouvel appel à candidatures est lancé par le CSA sur les fréquences redevenues disponibles.

L'autorisation délivrée à BFMTV par le CSA le 19 juillet 2005 est valable jusqu'en 2020, date à laquelle la CSA procédera à un nouvel appel à candidatures comme c'est le cas aujourd'hui pour toutes les licences hertziennes.

Le Groupe dispose de différentes autorisations d'émettre accordées par le CSA portant :

- pour RMC sur 257 fréquences FM, plus 2 autorisations correspondant à des émetteurs situés dans des tunnels routiers et d'1 fréquence AM grandes ondes ;
- pour BFM Business sur 34 fréquences plus 3 autorisations correspondant à des tunnels routiers ou péages.

Le Groupe ne peut garantir que les arbitrages rendus par le CSA et la Principauté lui seront favorables et lui permettront d'augmenter sa couverture par rapport à celle de ses concurrents, cela pouvant se traduire par des conséquences négatives sur le chiffre d'affaires du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

BFM Business TV a signé le 9 novembre 2010 une convention avec le CSA valable jusqu'au 31 décembre 2015 pour l'exploitation d'un service diffusé par les réseaux n'utilisant pas les fréquences assignées par le Conseil.

3.5.1.2 Non-respect des engagements de diffusion

L'autorisation d'émettre accordée par le CSA est subordonnée à la conclusion d'une convention entre le CSA et le titulaire de l'autorisation d'émettre. BFM Business et RMC ont signé une convention avec le CSA respectivement le 10 mars 2009 (renouvellement de la convention initialement conclue le 14 septembre 2004) et le 14 mars 2005 (renouvellement de la convention initialement conclue le 11 juillet 2000) et se sont engagées à respecter un certain nombre d'obligations et de règles, notamment liées au contenu de leur programme, à la communication chaque année d'un rapport sur l'exécution des obligations au cours de l'année précédente et à la mise à disposition du CSA de toute information lui permettant d'exercer le contrôle du respect de ces obligations. De même, BFMTV a conclu une convention avec le CSA le 7 juillet 2005.

RMC, BFM Business et BFMTV sont donc les seules responsables de la totalité du programme diffusé sur leurs antennes, quelles que soient les modalités de leur production. Ainsi, en cas de non-respect de leurs obligations, le CSA pourrait prononcer, après une mise en demeure, des sanctions à l'encontre de BFM Business, RMC et de BFMTV pouvant aller jusqu'au retrait de l'autorisation d'émettre.

L'article 28-1 I-2° de la Loi de 1986 modifiée dispose également que, hors appel à candidatures, les autorisations peuvent, si une sanction dont le diffuseur a fait l'objet est de nature à le justifier, ne pas être reconduites.

3.5.1.3 Actionnariat

Aux termes de l'article 40 de la Loi de 1986 modifiée, aucune personne physique ou morale de nationalité étrangère ne peut procéder à une acquisition ayant pour effet de porter directement ou indirectement la part du capital détenu par des étrangers à plus de 20% du capital social ou des droits de vote de la société titulaire d'une autorisation relative à un service de radio ou de télévision par voie hertzienne terrestre.

En cas de non-respect de cette règle, le CSA pourrait, après une mise en demeure, prononcer des sanctions pouvant aller jusqu'au retrait de l'autorisation d'émettre.

3.5.2 *Faits exceptionnels, litiges et procédures judiciaires et d'arbitrage*

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe est impliqué dans un certain nombre de procédures juridictionnelles. Des dommages et intérêts sont demandés dans le cadre de certaines de ces procédures. Ces litiges ont été provisionnés conformément aux normes IFRS. Le Groupe estime que les provisions constituées au titre de ces risques, litiges ou situations contentieuses connues ou en cours à ce jour sont d'un montant suffisant pour que la situation

financière consolidée ne soit pas affectée de façon significative en cas d'issue défavorable.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre litige, procédure gouvernementale, judiciaire et d'arbitrage ou fait exceptionnel, y compris toute procédure dont la Société a connaissance qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité financière du Groupe. Cette déclaration s'entend sur l'ensemble du périmètre du Groupe. Voir chapitre 8 paragraphe 8.14.1.

3.5.3 Droits de propriété intellectuelle

Le Groupe est titulaire de ses droits de propriété intellectuelle, notamment marques, logos et noms de domaine. Le Groupe a mis en œuvre une politique systématique de défense de ses droits mais ne peut être certain que les démarches entreprises en France et dans le monde pour protéger ses actifs incorporels seront efficaces ou que des tiers n'iront pas contrefaire ou détourner ses droits de propriété intellectuelle.

Étant donné l'importance de la reconnaissance des marques du Groupe, toute contrefaçon ou détournement de ce type pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

3.5.4 Risques liés à la qualité d'éditeur de contenus

Pour les informations éditées sur les sites internet du Groupe et pour l'ensemble de ses journaux, le Groupe, en tant qu'éditeur de contenu, est soumis aux dispositions de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse et pourrait voir sa responsabilité éditoriale engagée pour les contenus édités, s'ils étaient jugés inexacts, illicites ou illégaux. Il en est de même en ce qui concerne les annonces mises en ligne sur les sites internet du Groupe et ce, même si le Groupe met en place diverses mesures spécifiques afin de vérifier, de façon automatisée ou non, la cohérence des annonces diffusées sur ses sites et s'efforce de se conformer à l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires.

Le Groupe est par ailleurs soumis aux législations applicables en matière de diffamation, de droit à l'image et de protection de la vie privée.

De telles actions pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe. Néanmoins, à ce jour, le Groupe n'a jamais été mis en cause de façon significative en sa qualité d'éditeur de contenus.

3.5.5 Loi relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de télévision

La loi n° 2009-258 du 5 mars 2009 relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de télévision a instauré une taxe sur le chiffre d'affaires publicitaire des chaînes de télévision.

La base de calcul correspond à la fraction du montant des sommes versées par les annonceurs excédant 11 millions d'euros, hors taxes sur la valeur ajoutée, déduction faite des sommes versées au titre de la taxe COSIP et après abattement de 4%.

A compter de 2012, le taux est de 0,5% jusqu'au 1^{er} janvier 2016, puis de 3% si la publicité est supprimée en journée sur France Télévisions.

3.6 Risques de marché

3.6.1 Risques de taux de change

Le Groupe estime que les risques de taux de change ne sont pas significatifs en ce qui concerne son activité, dans la mesure où celle-ci s'exerce uniquement sur la zone euro.

3.6.2 Risque de liquidité

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. Voir chapitre 7 note 9.3.

3.6.3 Risque de taux d'intérêt

Voir chapitre 7 notes 8.15 et 9.3.

3.6.4 Risque sur actions

Le Groupe détenait au 31 décembre 2011 457 849 de ses propres actions via le programme de rachat d'actions, enregistrées en réduction des capitaux propres dans les comptes consolidés. Ces actions sont exposées à un risque de marché et peuvent donner lieu à une provision dans les comptes de la Société si la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'achat.

Le placement des excédents de trésorerie n'est pas exposé à un risque sur les marchés actions.

3.7 Engagements hors-bilan

Voir chapitre 7 note 9.7.

3.8 Assurance et couverture des risques

Le Groupe met en œuvre une politique visant à obtenir une couverture externe d'assurance permettant de prendre en charge les risques qui peuvent être assurés à des taux raisonnables. Les assurances en cours couvrent les principaux risques liés à l'activité du Groupe, notamment la Responsabilité Civile des sociétés du Groupe, les dommages atteignant les biens, les pertes et destructions et la Responsabilité des Mandataires Sociaux.

Les principales assurances du Groupe sont les suivantes :

3.8.1 Assurance responsabilité civile

Cette police comprend une Assurance Responsabilité Civile d'Exploitation et une Assurance Responsabilité Civile Professionnelle. Celles-ci garantissent notamment les conséquences de la mise en jeu de la responsabilité civile que les sociétés du Groupe, leurs filiales ou leurs représentants légaux, dirigeants de droit ou de fait et préposés pourraient encourir du fait de dommages ou préjudices corporels, matériels ou immatériels causés aux tiers :

3.8.1.1 Assurance Responsabilité Civile d'Exploitation

Couverture maximale de 10 millions d'euros par sinistre ;
Franchise de 1 000 euros par sinistre.

3.8.1.2 Assurance Responsabilité Civile Professionnelle

Couverture maximale de 3 millions d'euros par sinistre ;
Franchise de 3 000 euros par sinistre.

3.8.2 *Assurance dommages aux biens*

Le Groupe a souscrit une police d'assurance qui couvre l'ensemble des dommages causés aux biens du Groupe ainsi que les pertes d'exploitation consécutives à ces dommages :

- Limitation Contractuelle d'Indemnité de 30 millions d'euros ;
- Franchise variable de 500 à 5 000 euros.

3.8.3 *Assurance responsabilité civile des mandataires sociaux*

Une Assurance Responsabilité des Dirigeants, couvrant la responsabilité professionnelle et la défense civile et pénale des dirigeants de l'ensemble des sociétés du Groupe, pour un montant maximum de 5 millions d'euros.

3.8.4 *Autres assurances*

Par ailleurs, dans le cadre d'une Assurance Accidents Missions, le Groupe assure ses salariés notamment les journalistes et techniciens lors de leurs déplacements professionnels en France et plus particulièrement à l'étranger.

D'autres programmes d'assurances destinées à couvrir des risques de moindre intensité sont également souscrits comme la police d'Assurance Tous Risques Matériels couvrant le matériel audiovisuel mobile :

- Limitation Contractuelle d'Indemnité de 650 000 euros ;
- Franchise de 500 euros par sinistre.

Ou encore la police flotte automobile du Groupe.

Une extension du programme d'assurance est à l'étude courant 2012, afin de conforter les garanties actuelles.

Le Groupe ne dispose pas d'une compagnie d'assurance captive.

4 RESSOURCES HUMAINES

4.1	Effectifs et Emploi	64
4.2	Formation et gestion des collaborateurs	67
4.3	Main d'œuvre extérieure à la Société et importance de la sous-traitance	67
4.4	Organisation du travail	67
4.5	Rémunération et avantages accordés au personnel	68
4.6	Relations collectives	70

4.1.1 Effectif total au 31 décembre 2011

L'effectif du Groupe en équivalent temps plein au 31 décembre 2011 est de 821 salariés, contre 759 au 31 décembre 2010 et 708 au 31 décembre 2009.

Les effectifs du groupe NextRadioTV sont en constante progression depuis 2009. Cette évolution a été particulièrement significative cette année sur BFMTV avec les recrutements dus à l'ouverture des week-end.

Toutefois en juin 2011, NextInteractiveMedia a pris la décision de réorganiser son pôle grand public avec une offre éditoriale unique entraînant des suppressions de postes. Voir chapitre 4 paragraphe 4.1.5.

4.1.2 Répartition des salariés par activité

La ventilation des effectifs salariés au 31 décembre 2011, par fonction, en équivalent temps plein, s'établissait comme suit :

	Direction générale et programmes	Services rédaction	Techniques	Services internet	Services administratifs	Services antennes	Commerciaux	Back-office	Total
NextRadioTV	7		17		14				38
RMC	2	47		3	3	23	1	1	80
RMC Sport	1	64		3	2		1		71
BFM	2	46		1	1	13	1		64
RMC Régie	5				3		62	14	84
BFMTV	3	155		2	5	84	1		250
CBFM						10			10
NIM*	3	114	21	34	2		5	15	194
01 Régie	2				1		23	4	30
Total	25	426	38	43	31	130	94	34	821

*NextInteractiveMedia

4.1.3 Embauches en contrat à durée déterminée (CDD) et en contrat à durée indéterminée (CDI)

4.1.3.1 L'Unité Économique et Sociale 01 (UES 01)

En 2011, 31 salariés ont été embauchés en CDI. 93 CDD ont été conclus, principalement pour des courtes durées, liés à des motifs de remplacement ou de surcroît temporaire d'activité. 12 contrats de professionnalisation et/ou d'apprentissage ont en outre été conclus en 2011.

4.1.3.2 L'Unité Économique et Sociale NextRadioTV (UES NextRadioTV)

En 2011, 109 salariés ont été embauchés en CDI. 23 CDU ont été conclus en 2011 ainsi que 653 CDD, le plus souvent pour de très courtes durées, liés principalement à des motifs de remplacement ou de surcroît temporaire d'activité. 12 contrats de professionnalisation et/ou d'apprentissage ont en outre été conclus en 2011.

4.1.3.3 Salariés pigistes

Au 31 décembre 2011, près de 91% des effectifs du Groupe avaient un CDI. Par ailleurs, le Groupe fait appel à des pigistes en soutien des rédactions des différentes sociétés.

Ainsi, en 2011, le nombre de salariés pigistes non permanents, s'élevait à 53,62 équivalents temps plein (ETP) en moyenne mensuelle pour les sociétés du pôle audiovisuel du Groupe et 11,52 ETP pour NextInteractiveMedia.

4.1.4 Départs

4.1.4.1 UES 01

Le plan de réorganisation du pôle grand public de NextInteractiveMedia a fait l'objet d'une procédure d'information-consultation du comité d'entreprise de l'UES 01 avec un avis donné le 8 novembre 2011. La suppression de 27 postes était prévue. La société NextInteractiveMedia a procédé à 2 notifications de licenciement pour motif économique en décembre 2011, les autres notifications de licenciement ont eu lieu en début d'année 2012.

Par ailleurs, 4 licenciements pour motif personnel ont été notifiés au sein de l'UES 01 en 2011.

3 contrats ont pris fin en cours de période d'essai.

13 salariés ont démissionné.

8 ruptures conventionnelles ont été conclues. 100% des ruptures conventionnelles ont été homologuées ou ont donné lieu à autorisation de l'Inspection du travail.

2 salariés ont été transférés au sein d'une autre entité du groupe NextRadioTV.

4.1.4.2 UES NextRadioTV

3 licenciements pour motif personnel ont été notifiés au sein de l'UES NextRadioTV en 2011.

6 contrats ont pris fin en cours de période d'essai.

40 salariés ont démissionné.

22 ruptures conventionnelles ont été conclues. 100% des ruptures conventionnelles ont été homologuées ou ont donné lieu à autorisation de l'Inspection du travail.

7 salariés ont été transférés au sein d'une autre entité du groupe NextRadioTV.

4.1.5 Informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement

Au mois de juin 2011, la direction de NextInteractiveMedia a présenté au comité d'entreprise un projet de réorganisation et de développement de NextInteractiveMedia.

Ce projet CAP 2014 se décline autour de 4 axes :

- Le changement de la dénomination de la société Groupe 01 en NextInteractiveMedia ;
- Le regroupement des marques grand public sous une seule bannière 01net.com, accompagné d'une redéfinition de l'offre éditoriale grand public ;
- La réorganisation du pôle grand public ;
L'intégration et le développement des équipes éditoriales affectées aux sites rmc.fr, bfmbusiness.com et bfmtv.com au sein de la société NextInteractiveMedia

Ce projet a conduit à la mise en place d'une rédaction unifiée et au regroupement de l'offre éditoriale sous une marque leader 01net.com, avec une publication hebdomadaire 01net MH et une publication mensuelle 01net L'OI.

Ce projet prévoyait la suppression de 27 postes de travail.

Afin de limiter dans toute la mesure du possible les départs contraints, la direction a mis en œuvre 2 mesures importantes :

- Un dispositif de mobilité interne anticipée permettant aux salariés de faire acte de candidature pour bénéficier d'un poste disponible au sein du groupe NextRadioTV. Ce dispositif a permis neuf mobilités internes sur la base du volontariat ;
- Un plan de départs volontaires : 18 salariés, volontaires au départ ont vu leur demande acceptée.

Grace à ces 2 mesures, aucun salarié n'a fait l'objet d'une mesure de licenciement non souhaitée.

Chacun des salariés, candidat au départ volontaire, s'est vu proposer diverses mesures sociales d'accompagnement à savoir :

- Convention de reclassement personnalisée ;
- Accompagnement par un cabinet de reclassement ;
- Aide à la création d'entreprise ;
- Prise en charge financière d'un projet de formation ;
- Indemnités de licenciement supérieures aux dispositions conventionnelles applicables.

4.2 Formation et gestion des collaborateurs

4.2.1 Formation

Concernant l'UES NextRadioTV, un budget de 310 000 euros a été consacré à la formation au cours de l'année 2011. Le nombre d'heures consacrées à la formation professionnelle est de 6 860 heures pour l'exercice 2011 et 693 salariés ont pu bénéficier d'une formation au cours de cet exercice.

Concernant l'UES 01, un budget de 110 000 euros a été consacré à la formation au cours de l'année 2011. Le nombre d'heures consacrées à la formation professionnelle pour NextInteractiveMedia est de 2 677 heures pour l'exercice 2011 et 253 salariés ont pu en bénéficier.

4.2.2 Gestion des collaborateurs et procédure d'entretiens d'évaluation

Cette année, le processus d'entretiens annuels a été entièrement revu et transformé, chaque salarié devant avoir une appréciation de ses performances de l'année et des objectifs clairs pour l'année à venir.

L'entretien permet également l'évaluation des compétences actuelles, l'anticipation de l'évolution des compétences, l'organisation des mobilités et des parcours.

L'instauration de ce nouveau système d'évaluation s'est accompagnée de la mise en place d'un nouvel outil informatisé permettant une saisie directe en ligne de l'entretien.

Un important programme de formation a été mis en place pour favoriser la réussite des entretiens, managers et collaborateurs ont tous été formés.

La campagne s'est déroulée avec succès puisque 90% des entretiens ont été menés, permettant une exploitation par la direction des ressources humaines.

4.3 Main d'œuvre extérieure à la Société et importance de la sous-traitance

Le Groupe fait appel à des prestataires extérieurs, notamment en ce qui concerne la diffusion audiovisuelle, l'impression et la diffusion de ses magazines et la gestion des abonnements. Par ailleurs, le Groupe fait appel à la sous-traitance pour tout ce qui concerne l'entretien de ses locaux, le gardiennage, la comptabilité, le service de paie et le standard auditeurs.

4.4 Organisation du travail

4.4.1 UES NextRadioTV

La durée de travail est de 35 heures hebdomadaires en moyenne sur l'année pour les journalistes, les cadres non-autonomes, les employés techniciens et agents de maîtrise.

La réduction du temps de travail est organisée sous forme d'octroi de jours de repos dits JRJT dont le nombre diffère en fonction de la catégorie de salariés concernée (16 ou 12 JRJT).

Les cadres autonomes sont soumis à un forfait annuel en jours et bénéficient de 12 JRJT par an.

Les cadres dirigeants ne sont pas soumis aux dispositions du Code du travail concernant la durée du travail.

Les journalistes bénéficient en outre de 15 jours ouvrés de congés dits divers en compensation, notamment des jours fériés travaillés.

Les personnels (hors cadres dirigeants) qui comptabilisent 5 ans d'ancienneté dans l'une ou l'autre des sociétés de l'UES bénéficient de 5 jours ouvrés de congés d'ancienneté supplémentaires.

Un compte épargne temps (CET) a été mis en place par accord d'entreprise.

4.4.2 UES 01

Le personnel relevant des catégories chefs de service, commerciaux et journalistes rédacteurs bénéficie d'un forfait annuel en jours de travail et de 21 JRTT.

Pour les autres catégories de personnel, la durée du travail est fixée soit à 38 heures par semaine avec octroi de 19 JRTT, soit à 7 heures par jour sur la base de 5 jours par semaine, soit à 8h45 par jour sur la base de 4 jours par semaine.

Pour le personnel issu de la société Volnay, les accords sur le temps de travail ont été conservés. L'ensemble des salariés repris bénéficie de 22 jours de RTT pour 39 heures de travail hebdomadaire ou aucun RTT pour une durée hebdomadaire de 35 heures par semaine.

Les cadres dirigeants ne sont pas soumis aux dispositions du Code du travail concernant la durée du travail.

Un CET a également été mis en place par accord d'entreprise.

4.5 Rémunération et avantages accordés au personnel

4.5.1 Rémunérations et leurs évolutions

4.5.1.1 UES NextRadioTV

Les rémunérations sont revues chaque année dans le cadre des négociations annuelles obligatoires (NAO) selon un dispositif combinant à la fois une augmentation collective des salaires et des augmentations individuelles déterminées selon la performance de chacun des salariés.

En 2011, des dispositions spécifiques ont été négociées afin de garantir aux femmes absentes de l'entreprise pour cause de congé maternité une évolution de leur rémunération. Un examen de la situation comparée des hommes et des femmes est également fait chaque année à l'occasion des NAO.

Par ailleurs, les grilles de salaires minima en place au sein de l'UES NextRadioTV ont été également revues dans le cadre de ces mêmes négociations.

4.5.1.2 UES 01

Les rémunérations ont été revues en 2011 dans le cadre des NAO selon un dispositif combinant à la fois une augmentation collective des salaires et des augmentations individuelles déterminées selon la performance de chacun des salariés. Un examen de la situation comparée des hommes et des femmes est également fait chaque année à l'occasion de la NAO.

4.5.2 Charges sociales

Voir chapitre 7 note 8.14.2.

4.5.3 Intéressement, participation et plan d'épargne salariale**4.5.3.1 Accords d'intéressement et de participation****(i) UES NextRadioTV**

Un accord d'intéressement a été conclu le 30 juin 2009 pour une durée de 3 ans. Les objectifs fixés n'ont pas permis de verser de l'intéressement en 2011 au titre de l'année 2010.

Un avenant du 29 juin 2011 a modifié les modalités de calcul de l'intéressement pour l'exercice 2011, l'enveloppe potentielle d'intéressement étant définie en fonction de l'atteinte de l'EBITDA.

L'enveloppe d'intéressement à répartir au titre de l'année 2011 est de l'ordre de 400 000 euros.

Pour rappel, un accord de participation a été conclu au mois de décembre 2008 au niveau de l'UES NextRadioTV. L'enveloppe de participation au titre de l'année 2010 versée aux salariés en 2011 s'est élevée à 1,18 million d'euros, soit 1 890 euros en moyenne par salarié.

Par ailleurs une décision du conseil d'administration du 21 juin 2011 a permis le versement d'une enveloppe de supplément de participation au titre de l'année 2010. Le montant de l'enveloppe de supplément de participation versée en 2011 s'est élevé à 0,368 million d'euros, soit en moyenne 590 euros pour un salarié ayant travaillé toute l'année.

L'enveloppe de participation à répartir au titre de l'année 2011 est de l'ordre de 1,314 million d'euros.

(ii) UES 01

Concernant NextInteractiveMedia, un avenant à l'accord de participation a été conclu en décembre 2004. Aucun montant n'a été versé en 2011 au titre de la participation 2010.

Un accord d'intéressement a été conclu le 30 juin 2009 pour une durée de 3 ans. Le montant de l'enveloppe d'intéressement versé en 2011 au titre de l'année 2010 est de l'ordre de 40 000 euros.

4.5.3.2 Accords sur la prime de partage des profits**(i) UES NextRadioTV**

Un accord portant sur la prime de partage des profits a été conclu le 21 octobre 2011. Une enveloppe d'un montant de 200 000 euros a été distribuée à ce titre, représentant en moyenne par salarié un montant de 330 euros.

(ii) UES 01

Aucun accord n'ayant été trouvé avec les organisations syndicales, par décision unilatérale de l'employeur, chaque salarié ayant travaillé toute l'année 2010 a eu droit au versement d'une prime d'un montant forfaitaire de 200 euros.

4.5.4 *Augmentation de capital réservée aux salariés*

A la date de dépôt du présent document de référence, aucune augmentation de capital réservée aux salariés n'a eu lieu.

4.5.5 *Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux salariés de la Société*

A la date de dépôt du présent document de référence, aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie aux salariés non mandataires sociaux de la Société.

4.5.6 *Attribution d'actions gratuites aux salariés*

Voir chapitre 6 paragraphe 6.2.3.

4.6 Relations collectives**4.6.1 *Relations professionnelles*****4.6.1.1 Institutions représentatives du personnel****(i) UES NextRadioTV**

Une UES a été reconnue entre les sociétés des Pôles Radio et TV (RMC, BFM, BFMTV, RMC Régie, RMC Sport, CBFM et NextRadioTV) dans laquelle des élections professionnelles doivent être organisées tous les 3 ans : l'UES NextRadioTV.

L'UES NextRadioTV est dotée d'un comité d'entreprise unique et de délégués du personnel pour chacune des sociétés composant l'UES.

Les dernières élections ont été organisées début 2010 pour le renouvellement des instances représentatives (comité d'entreprise unique et délégués du personnel). Les résultats des élections ont été proclamés le 23 février 2010.

L'UES NextRadioTV est également dotée d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) unique.

Le comité d'entreprise de l'UES NextRadioTV est réuni mensuellement et le CHSCT trimestriellement, sans compter les réunions extraordinaires. Les délégués du personnel sont également réunis mensuellement.

(ii) UES 01

Une UES a été reconnue entre les sociétés Groupe Tests Holding, NextInteractiveMedia et 01 Régie. Cette UES est dénommée UES 01.

Des élections ont été organisées au sein de l'UES 01 pour l'élection de représentants du personnel (comité d'entreprise unique et délégués du personnel). Le résultat des élections a été proclamé le 26 janvier 2010.

Le comité d'entreprise de l'UES 01 est réuni mensuellement sans compter les réunions extraordinaires. Les délégués du personnel sont également réunis mensuellement et le CHSCT trimestriellement.

Par ailleurs, de nombreuses réunions de négociations annuelles ont lieu au sein du Groupe prouvant la volonté de dialogue social permanent avec les organisations syndicales qui y sont représentées.

4.6.2 Bilan des accords collectifs

4.6.2.1 UES NextRadioTV

Le 18 avril 2011, un accord relatif à la NAO a été signé avec l'ensemble des délégués syndicaux de l'UES NextRadioTV. Cet accord prévoit diverses mesures, notamment d'ordre salarial.

Le 29 juin 2011 a été signé un avenant à l'accord d'intéressement fixant de nouvelles modalités de calcul de l'intéressement.

Le 21 octobre 2011 a été signé l'accord sur la prime de partage des profits.

4.6.2.2 UES 01

Le 7 avril 2011, un accord relatif à la NAO a été signé avec l'ensemble des délégués syndicaux de l'UES 01. Cet accord prévoit diverses mesures, notamment d'ordre salarial.

4.6.3 Conditions d'hygiène et de sécurité

L'UES NextRadioTV et l'UES 01 disposent chacune d'un CHSCT. Ces comités se réunissent au minimum une fois par trimestre et sont consultés sur tout projet impactant les conditions de travail des salariés.

Un document unique sur l'évaluation des risques est établi dans chaque UES et mis à jour annuellement. Des actions d'information et de formation ont été organisées en lien notamment avec la médecine du travail, afin de prévenir les risques psycho-sociaux.

Les déménagements et aménagements de locaux de grande envergure donnent lieu à l'intervention d'ergonomes afin de garantir des conditions de travail optimum aux salariés.

Pour l'ensemble du groupe NextRadioTV, les services médicaux sont assurés par le Centre Inter-Entreprise et Artisanal de Santé au Travail (CIAMT). Outre les visites médicales, des examens en milieu du travail sont réalisés : visites des locaux, améliorations des conditions de vie et de travail, conseils sur l'hygiène et la sécurité, détection et prévention des risques professionnels.

4.6.4 Œuvres sociales

Les comités d'entreprise de l'UES NextRadioTV et de l'UES 01 bénéficient chaque année d'un budget de fonctionnement et d'un budget pour les activités culturelles et sociales (ACS).

5 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

5.1	Conseil d'administration _____	74
5.2	Rémunérations _____	79
5.3	Participation des mandataires sociaux _____	82
5.4	Informations complémentaires concernant les administrateurs _____	82
5.5	Gouvernement d'entreprise _____	89
5.6	Rapport du président du conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne pour l'exercice 2011 _____	90
5.7	Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du président du conseil d'administration relatif aux procédures de contrôle interne pour l'exercice 2011 _____	104

5.1 Conseil d'administration

5.1.1 Membres du conseil d'administration, mandats et fonctions des administrateurs en exercice

Le conseil d'administration est composé de 5 administrateurs.

A la suite de la cessation du mandat de directeur général délégué de NextRadioTV de Monsieur Marc Laufer intervenue lors de la réunion du conseil d'administration du 9 mars 2011, la société WMC a désigné Monsieur Damien Bernet comme représentant permanent en lieu et place de Monsieur Marc Laufer.

L'assemblée générale ordinaire du 5 mai 2011 a renouvelé les mandats de l'ensemble des administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir au cours de l'année 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

<i>Nom et adresse professionnelle :</i>	Alain Weill (Président du conseil d'administration et directeur général) 12 rue d'Oradour-sur-Glane, 75015 Paris
<i>Date de première nomination :</i>	20 septembre 2005
<i>Date d'échéance du mandat :</i>	Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016
<i>Fonction et mandat exercé dans la Société au cours de l'exercice écoulé :</i>	Président-directeur général
<i>Fonction principale exercée en dehors de la Société :</i>	N/A
<i>Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe au cours de l'exercice écoulé :</i>	Président délégué de RMC Président de Business FM Président de BFMTV Président de RMC Sport Président de Groupe Tests Holding Président de NextInteractiveMedia Président de 01 Régie Président de Pôle électro Président de BFM Business TV Président de CBFM Président de RMC BFM Production Président de Next Développement 2 Président de Next Développement 3 Président de RMC Découverte
<i>Autres mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe :</i>	Président de News Participations Président de WMC Administrateur d'Iliad Représentant permanent de NextRadioTV au conseil d'administration de Médiamétrie SA
<i>Autres mandats significatifs exercés au cours des 5 dernières années :</i>	N/A

<i>Nom et adresse professionnelle :</i>	WMC (administrateur), dont le représentant permanent est Damien Bernet depuis le 10 mars 2011 12 rue d'Oradour-sur-Glane, 75015 Paris
<i>Date de première nomination :</i>	20 septembre 2005
<i>Date d'échéance du mandat :</i>	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016
<i>Fonction et mandat exercé dans la Société au cours de l'exercice écoulé :</i>	Secrétaire général Administrateur de Radio Monte Carlo SAM
<i>Fonction principale exercée en dehors de la Société :</i>	N/A
<i>Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe au cours de l'exercice écoulé :</i>	N/A
<i>Autres mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe :</i>	N/A
<i>Autres mandats significatifs exercés au cours des 5 dernières années :</i>	N/A

<i>Nom et adresse professionnelle :</i>	Alain Blanc-Brude (administrateur) 49 avenue Hoche 75008 Paris
<i>Date de première nomination :</i>	20 septembre 2005
<i>Date d'échéance du mandat :</i>	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016
<i>Fonction et mandat exercé dans la Société au cours de l'exercice écoulé :</i>	Administrateur
<i>Fonction principale exercée en dehors de la Société :</i>	Président administrateur délégué d'APEF Advisory Company
<i>Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe au cours de l'exercice écoulé :</i>	Représentant permanent de NextRadioTV au conseil d'administration de Radio Monte Carlo
<i>Autres mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe :</i>	Administrateur de Loxam SA Membre et président du comité de surveillance d'Alpha Associés conseil SAS Gérant de Finab SC Gérant Monab SC Membre et président du conseil d'administration de Midas Gestion Représentant d'APEF Advisory Company au comité stratégique de Metallum Holding SA Gérant de Penshire Luxembourg Membre du conseil de surveillance de MPM Advisors
<i>Autres mandats significatifs exercés au cours des 5 dernières années :</i>	Alpha Associés Conseil, président Alpha Bobby BV, membre du <i>Board of directors</i> Créations Nelson SAS, membre du conseil de surveillance Materis Holding Luxembourg SA, administrateur Protegys (ex Protegys Groups), administrateur Terana SAS, membre du conseil stratégique Administrateur de BFM Représentant permanent de NextRadioTV au conseil d'administration de Groupe Tests Holding Représentant d'APEF Advisory Company au conseil de gérance de Fadore SARL Membre du conseil de surveillance de Cegelec Holding SAS Cadres-on-Line, représentant permanent de NextRadioTV au conseil d'administration Lanchester SA, représentant de APEF Advisory Company au conseil d'administration Société d'Investissement S3 SAS, membre du conseil d'administration

<i>Nom et adresse professionnelle :</i>	Nicolas Ver Hulst (administrateur) 49 avenue Hoche 75008 Paris
<i>Date de première nomination :</i>	20 septembre 2005
<i>Date d'échéance du mandat :</i>	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016
<i>Fonction et mandat exercé dans la Société au cours de l'exercice écoulé :</i>	Administrateur
<i>Fonction principale exercée en dehors de la Société :</i>	Président d'Alpha Associés Conseil
<i>Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe au cours de l'exercice écoulé :</i>	N/A
<i>Autres mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe :</i>	Membre du <i>Board of directors</i> d'Alpha Radio BV Directeur général et membre du conseil d'administration de Glacies Holding SAS Président du conseil de surveillance de Groupe Babilou SAS Membre et président du comité stratégique de Frial SAS Membre du comité stratégique de Metallum Holding SA Gérant de Northstar SC Gérant d'Orion SC Membre du <i>Board of directors</i> de Taitbout Antibes BV Membre et président du comité stratégique de MK Direct 2 Membre du conseil de surveillance de MPM Advisors Gérant de Hamond
<i>Autres mandats significatifs exercés au cours des 5 dernières années :</i>	Alpha Bobby BV, membre du Board of directors Amadeus Media, gérant Créations Nelson, membre du conseil de surveillance Créatifs Groupe, membre du conseil de surveillance Ficorb (anciennement REP Holding), membre du conseil de surveillance Financière KFP, président et membre du conseil stratégique Hôtelière Dominique Eiffel, Cogérant Jost Werke, membre du Beirat KP1, membre et président du conseil de surveillance Nelson Finances, membre et président du conseil stratégique Neuf Télécom (ex Louis Dreyfus Communications), administrateur NVH Investissements, gérant RMC, représentant permanent de Northstar au conseil d'administration Technisch Handelskantoor Broekman BV, membre du <i>Supervisory board</i> Lanchester SA, administrateur Oranje NassauGroep, membre du <i>Supervisory board</i> Wool&Cotton Company SA, administrateur

<i>Nom et adresse professionnelle :</i>	Isabelle Weill (administrateur), épouse d'Alain Weill 12 rue d'Oradour-sur-Glane, 75015 Paris
<i>Date de première nomination :</i>	20 septembre 2005
<i>Date d'échéance du mandat :</i>	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016
<i>Fonction et mandat exercé dans la Société au cours de l'exercice écoulé :</i>	Administrateur
<i>Fonction principale exercée en dehors de la Société :</i>	Présidente de l'Association RMC BFM
<i>Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe au cours de l'exercice écoulé :</i>	N/A
<i>Autres mandats et fonctions exercés En dehors du Groupe :</i>	N/A
<i>Autres mandats significatifs exercés Au cours des 5 dernières années :</i>	N/A

A la date de dépôt du présent document de référence, à la connaissance de la Société, aucun membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance n'a fait l'objet de condamnation pour fraude, d'incrimination ou de sanction publique officielle, ni n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, au cours des 5 dernières années.

En outre, aucun membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance n'a été empêché par un tribunal d'agir en cette qualité auprès d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des 5 dernières années.

Hormis Alain et Isabelle Weill, aucun des autres membres du conseil d'administration n'a de lien de parenté.

5.1.2 Expérience des organes de direction et d'administration

Alain Weill a fondé la Société fin 2000 et a occupé depuis sa création le poste de président du directoire jusqu'en octobre 2005, et depuis lors celui de président-directeur général. Il a réalisé la majeure partie de sa carrière dans l'audiovisuel, principalement au sein du groupe NRJ. Entre 1990 et 1992, il a assuré la présidence de la radio M40 devenue par la suite RTL2. De 1992 à 2000, il a occupé les fonctions de directeur général puis vice-président directeur général du groupe NRJ. En tant que président-directeur général, Alain Weill détermine les orientations stratégiques du Groupe, le reformatage des stations et les perspectives de développement. Il entretient également des relations régulières avec les tiers, notamment le CSA et les actionnaires.

Damien Bernet, diplômé de HEC Paris, a rejoint le Groupe en juillet 2009 en tant que secrétaire général et est depuis le 10 mars 2011, représentant permanent de WMC SAS au conseil d'administration. Auparavant, il a passé 8 ans au sein des activités de levée de fonds et de conseil en financement de la banque d'investissement Rothschild & Cie.

Alain Blanc-Brude, Ingénieur Centrale Lille, MBA de Wharton School of Finance (Philadelphie), a été durant douze ans directeur général et associé de la Compagnie Financière Sartec (holding de services aux Industries). Il a rejoint Alpha Associés Conseil (société de conseil de fonds d'investissement en Private Equity) en 1986, en qualité de président.

Nicolas Ver Hulst, diplômé de l'École Polytechnique, MBA de l'INSEAD, il a commencé sa carrière en 1980 à la Direction générale des Télécommunications avant de travailler à partir de 1984 aux Études Économiques de la BNP et de la Banexi. Fin 1985, il entre à la CGIP comme directeur chargé du développement. Il a rejoint Alpha Associés conseil en 1990 en qualité de directeur général.

Isabelle Weill a été membre du conseil de surveillance de la Société du 8 novembre 2000 jusqu'en octobre 2005 et est membre du conseil d'administration depuis.

5.1.3 Conflits d'intérêts, accords et engagements de conservation

A la date du dépôt du présent document de référence, aucun membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance n'est, à la connaissance de la Société, en situation de conflit d'intérêts potentiel entre ses devoirs à l'égard de la Société et ses intérêts privés.

Aucun arrangement ou accord n'a été conclu avec les principaux actionnaires, clients ou fournisseurs de la Société, en vertu duquel l'une des personnes visées au paragraphe 5.1.1 ci-dessus a été sélectionnée en tant que membre du conseil d'administration ou de la direction générale.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucune restriction acceptée par les mandataires sociaux concernant la cession de leur participation dans le capital social de la Société.

5.1.4 Opérations sur le capital réalisées par les mandataires sociaux en 2011 (art. 223-22 du règlement général de l'AMF)

Depuis le 1^{er} janvier 2011, aucune opération sur le capital n'a été réalisée par les mandataires sociaux.

5.2 Rémunérations

Lors de sa réunion du 28 janvier 2009, le conseil d'administration de la Société s'est prononcé sur les recommandations AFEP/MEDEF en ces termes :

« Le conseil prend connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Il considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la Société ».

5.2.1 Rémunérations et options/actions attribuées aux mandataires sociaux de la Société

5.2.1.1 Rémunérations des mandataires sociaux (rémunérations, avantages en nature et jetons de présence)

Les rémunérations et les avantages en nature octroyés par le Groupe pour les exercices clos le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2010 sont les suivants :

Rémunération de Monsieur Alain Weill, président de la Société

Tableau de synthèse

	Exercice 2010	Exercice 2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau suivant)	352 281	357 816
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Total	352 281	357 816

Détail des rémunérations

	Exercice 2010		Exercice 2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montant versés
Rémunération fixe		347 592		347 592
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantage en nature		4 689		10 224
Total		352 281		357 816

La rémunération de Monsieur Alain Weill lui est versée par la société News Participations dont il est le président ; son montant n'a pas évolué depuis 2000.

Situation au regard des recommandations AFEP/MEDEF :

Monsieur Alain Weill bénéficie de :

Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnité ou avantage dus ou susceptible d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
	x		x		x		x

Il n'existe pas dans le Groupe de mécanisme de rémunération différée en faveur de ses dirigeants. A ce titre, il n'existe notamment pas de régime de retraite complémentaire spécifique, ni de prime de départ.

Montant global annuel des jetons de présence perçus par les mandataires sociaux non dirigeants, en euros

Mandataires sociaux non dirigeants	Montant versé au cours de l'exercice 2010	Montant versé au cours de l'exercice 2011
Alain Blanc-Brude		
- Jetons de présence	2 500	3 000
- Autres rémunérations	N/A	N/A
Isabelle Weill		
- Jetons de présence	2 500	3 000
- Autres rémunérations	N/A	N/A
Nicolas Ver Hulst		
- Jetons de présence	2 500	3 000
- Autres rémunérations	N/A	N/A
WMC		
- Jetons de présence	2 500	3 000
- Autres rémunérations	N/A	N/A
Total	10 000	12 000

5.2.1.2 Actions gratuites attribuées et/ou acquises par les mandataires sociaux

A la date de dépôt du présent document de référence, aucune action gratuite n'a été attribuée ni aucun prêt ou garantie n'a été accordé en faveur de mandataires sociaux de la Société.

5.2.2 *Options de souscription ou d'achats d'actions consenties aux mandataires sociaux*

Aucune option de souscription et/ou d'achat d'actions n'a été attribuée et/ou levée durant l'exercice écoulé à/par des mandataires sociaux du Groupe.

5.2.3 *Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages*

Voir chapitre 7 note 4.7.

5.2.4 *Options de souscription ou d'achats d'actions consenties aux salariés*

Au 31 décembre 2011, aucune option de souscription et/ou d'achat d'actions n'a été attribuée et/ou levée durant l'exercice écoulé à/par des salariés.

5.3 Participation des mandataires sociaux

5.3.1 Participation des mandataires sociaux au capital de l'émetteur

Participation des mandataires sociaux au capital de l'émetteur au 29 février 2012

Mandataires sociaux	Nombre d'actions	Nombre droits de vote
Alain Weill	1	1
WMC*	6 048 547	12 097 094
Isabelle Weill	334	668
Alain Blanc-Brude**	730 963	731 259
Nicolas Ver Hulst **	334	668
Total	6 780 169	12 829 690

*contrôlée directement et indirectement par Alain Weill.

** A titre personnel (directement ou indirectement)

5.3.2 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux mandataires sociaux de la Société

A la date du dépôt du présent document de référence, aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie aux mandataires sociaux de la Société.

5.3.3 Attribution d'actions gratuites aux mandataires sociaux

Il n'y a pas eu d'attribution d'actions gratuites aux mandataires sociaux en 2011.

5.4 Informations complémentaires concernant les administrateurs

5.4.1 Contrats de service

Aucun membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance du Groupe n'a conclu de contrat de service avec la Société ou le Groupe, prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat, à l'exception de la convention de prestation de services et de management conclue entre la Société et la holding News Participations, dont le capital est majoritairement détenu par Monsieur Alain Weill. Voir chapitre 7 note 9.5.

5.4.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés au 31 décembre 2011

NextRadioTV

Société Anonyme

12, rue d'Oradour-sur-Glane
75015 Paris

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions et engagements réglementés**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

NextRadioTV

Société Anonyme

12, rue d'Oradour-sur-Glane
75015 Paris

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions et engagements autorisés depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Rémunération versée à Alain Weill, dans le cadre de son mandat de Directeur Général de NextRadioTV

- Convention applicable à compter de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2012.
- Objet de la convention : suite au départ au cours de l'exercice 2011 du Directeur Général Délégué, qui n'a pas été remplacé, Alain Weill a repris une partie des tâches exécutives réalisées jusqu'alors par ce dernier.
- Mandataire commun : Alain Weill.
- Montant prévu au titre de l'exercice 2012 : 200.000 Euros.

Conventions et engagements non autorisés préalablement

En application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du code de commerce, nous vous signalons que les conventions et engagements suivants n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Convention de conseil et assistance de NextRadioTV au profit de CBFM

- Convention conclue le 1^{er} janvier 2011, renouvelable par tacite reconduction.
- Objet de la convention : NextRadioTV a la charge d'assurer pour CBFM la réflexion afférente à son développement stratégique, interne ou externe et de l'assister dans sa gestion comptable, fiscale, juridique, sociale et financière.
- Mandataire commun : Alain Weill.
- Montant HT facturé sur l'exercice clos le 31 décembre 2011 : 376.069 Euros.
- Cette convention n'a pas été autorisée préalablement par oubli de la société.

Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 14 mars 2012, votre conseil d'administration a décidé d'autoriser a posteriori cette convention ou engagement.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de management de News Participations au profit de NextRadioTV

- Convention conclue le 8 novembre 2006, renouvelable par tacite reconduction. L'avenant n°2 du 26 janvier 2010, portant sur la rémunération de la prestation, a été autorisé par le conseil d'administration du 26 janvier 2010.
- Mandataires communs : Alain Weill et WMC.
- Objet de la convention : News Participations assure une prestation de direction et d'assistance au profit de NextRadioTV.
- Montant HT facturé par News Participations au titre de l'exercice 2011 : 1.680.000 Euros.

Convention de conseil et assistance de NextRadioTV au profit de Business FM

- Convention conclue le 1er janvier 2003, renouvelable par tacite reconduction.
- Mandataire commun : Alain Weill.
- Objet de la convention : NextRadioTV a la charge d'assurer pour Business FM la réflexion afférente à son développement stratégique, interne ou externe et de l'assister dans sa gestion comptable, fiscale, juridique, sociale et financière.
- Montant HT facturé sur l'exercice clos le 31 décembre 2011 : 748.377 Euros.

Convention de conseil et assistance de NextRadioTV au profit de RMC Régie

- Convention conclue le 1er janvier 2003, renouvelable par tacite reconduction.
- Mandataire commun : Alain Weill.
- Objet de la convention : NextRadioTV a la charge d'assurer pour RMC Régie la réflexion afférente à son développement stratégique, interne ou externe et de l'assister dans sa gestion comptable, fiscale, juridique, sociale et financière.
- Montant HT facturé sur l'exercice clos le 31 décembre 2011 : 1.094.946 Euros.

Convention de conseil et assistance de NextRadioTV au profit de RMC

- Convention conclue le 1^{er} novembre 2002, renouvelable par tacite reconduction.
- Mandataire commun : Alain Weill.
- Objet de la convention : NextRadioTV a la charge d'assurer pour RMC la réflexion afférente à son développement stratégique, interne ou externe et de l'assister dans sa gestion comptable, fiscale, juridique, sociale et financière.
- Montant HT facturé sur l'exercice clos le 31 décembre 2011 : 2.498.320 Euros.

Convention de conseil et assistance de NextRadioTV au profit de BFM TV

- Convention conclue le 1^{er} mai 2005, renouvelable par tacite reconduction.
- Mandataire commun : Alain Weill.
- Objet de la convention : NextRadioTV a la charge d'assurer pour BFM TV la réflexion afférente à son développement stratégique, interne ou externe et de l'assister dans sa gestion comptable, fiscale, juridique, sociale et financière.
- Montant HT facturé sur l'exercice clos le 31 décembre 2011 : 2.167.641 Euros.

Convention de conseil et assistance de NextRadioTV au profit de NextInteractiveMedia (anciennement Groupe 01)

- Convention conclue le 4 avril 2007, renouvelable par tacite reconduction.
- Objet de la convention : NextRadioTV a la charge d'assurer pour NextInteractiveMedia (anciennement Groupe Tests puis Groupe 01) la réflexion afférente à son développement stratégique, interne ou externe et de l'assister dans sa gestion comptable, fiscale, juridique, sociale et financière.
- Mandataire commun : Alain Weill.
- Montant HT facturé sur l'exercice clos le 31 décembre 2011 : 1.906.605 Euros.

Convention de conseil et assistance de NextRadioTV au profit de 01 Régie

- Convention conclue le 1^{er} janvier 2008, renouvelable par tacite reconduction.
- Objet de la convention : NextRadioTV a la charge d'assurer pour 01 Régie la réflexion afférente à son développement stratégique, interne ou externe et de l'assister dans sa gestion comptable, fiscale, juridique, sociale et financière.
- Mandataire commun : Alain Weill.
- Montant HT facturé sur l'exercice clos le 31 décembre 2011 : 319.427 Euros.

Convention de conseil et assistance de NextRadioTV au profit de RMC Sport

- Convention conclue le 1^{er} décembre 2008, renouvelable par tacite reconduction.
- Objet de la convention : NextRadioTV a la charge d'assurer pour RMC Sport la réflexion afférente à son développement stratégique, interne ou externe et de l'assister dans sa gestion comptable, fiscale, juridique, sociale et financière.
- Mandataire commun : Alain Weill.
- Montant HT facturé sur l'exercice clos le 31 décembre 2011 : 710.882 Euros.

Convention d'assistance technique et de téléphonie de NextRadioTV au profit de La Tribune Holding

- Convention conclue le 1er juillet 2010, pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction. Cette convention a pris fin en mai 2011.
- Mandataire commun : Alain Weill.
- Objet de la convention : La Tribune Holding confie à NextRadioTV la charge de prestations de services techniques telles que la dépose des journaux, l'intervention ponctuelle pour petits travaux ou encore la jouissance de l'outil de réception des flux de dépêches AFP et Reuters.
- Montant HT facturé sur l'exercice clos le 31 décembre 2011 : 24 000 Euros.

Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2012

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

Xavier CAUCHOIS

Fabien BROVEDANI

5.4.3 Comités spécialisés

Le règlement intérieur du conseil d'administration prévoit que le conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités permanents ou temporaires, destinés à faciliter le bon fonctionnement du conseil d'administration et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions.

A ce jour, aucun comité n'a été constitué par le conseil d'administration de la Société. Cependant, le conseil d'administration tient le rôle de comité d'audit. A ce titre, ses membres assurent le suivi de l'élaboration de l'information financière, l'efficacité du contrôle interne et l'encadrement des commissaires aux comptes.

Par ailleurs, la Société a poursuivi en 2011 sa politique de renforcement de ses structures de contrôle interne entamée depuis 2009.

5.5 Gouvernement d'entreprise

Le conseil d'administration a adopté un règlement intérieur qui définit notamment les règles et mesures destinées à l'évaluation des performances du conseil d'administration. Voir chapitre 5 paragraphe 6.1 pour la description du règlement intérieur.

Il est précisé que compte tenu de sa taille, de sa capitalisation et de ses moyens opérationnels, la Société ne s'est référée, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2011, à aucun Code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises. Cependant, il est prévu au cours de l'exercice 2012 de débattre des modifications et adaptations éventuelles à apporter dans le cadre du contrôle interne de la Société pour prendre en compte notamment certaines dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF ou du Code Middledenext sans pour autant qu'il soit prévu de s'y référer à ce stade.

La Société a cependant d'ores et déjà engagé une réflexion afin de se conformer au mieux aux recommandations d'un Code de gouvernement d'entreprise. Ainsi, par délibération du conseil d'administration en date du 28 janvier 2009, le conseil d'administration de la Société a décidé de se référer aux recommandations AFEP/MEDEF des sociétés cotées du 6 décembre 2008 résultant de la consolidation des recommandations d'octobre 2003 complétées de celles sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées publiées en janvier 2007 et en octobre 2008 et disponibles sur le site du MEDEF : www.medef.fr. Il est prévu au cours de l'exercice 2012 de débattre des modifications et adaptations éventuelles à apporter dans le cadre du contrôle interne de la Société pour prendre en compte notamment certaines dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF ou du Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs petites et moyennes Middledenext de décembre 2009, sans pour autant qu'il soit prévu de s'y référer à ce stade.

A la date du présent document de référence, le conseil d'administration n'a pas encore procédé à son évaluation pour l'exercice 2011 qu'il doit effectuer conformément à son règlement intérieur.

5.6 Rapport du président du conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne pour l'exercice 2011

Rapport du président du conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne pour l'exercice 2011

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le président du conseil d'administration vous présente son rapport sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place.

Pour les besoins du présent rapport le terme « Société » désigne NextRadioTV et le terme « Groupe » désigne la Société ainsi que les entités juridiques (« filiales ») pour lesquelles la Société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, ce qui s'accompagne généralement de la détention de la moitié au moins des droits de vote.

En matière de gouvernement d'entreprise, la Société ne s'est référée au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2011 à aucun Code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises compte tenu de sa taille, de sa capitalisation et de ses moyens opérationnels. Ainsi et conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce, le présent rapport indiquera les règles retenues pour l'exercice clos au 31 décembre 2011 en complément des exigences requises par la loi.

La Société a cependant d'ores et déjà engagé une réflexion afin de se conformer au mieux aux recommandations d'un Code de gouvernement d'entreprise. Ainsi, par délibération du conseil d'administration en date du 28 janvier 2009, le conseil d'administration de la Société a décidé de se référer aux recommandations AFEP/MEDEF des sociétés cotées du 6 décembre 2008 résultant de la consolidation des recommandations d'octobre 2003 complétées de celles sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées publiées en janvier 2007 et en octobre 2008 et disponibles sur le site du MEDEF : www.medef.fr. Il est prévu au cours de l'exercice 2012 de débattre des modifications et adaptations éventuelles à apporter dans le cadre du contrôle interne de la Société pour prendre en compte notamment certaines dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF ou du Code Middlenext sans pour autant qu'il soit prévu de s'y référer à ce stade.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du conseil d'administration lors de sa réunion du 11 avril 2012 et transmis aux commissaires aux comptes afin de leur permettre, conformément à l'article L. 225-235 du Code de commerce, de présenter, dans un rapport joint à leur rapport général, leurs observations sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

I. Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration

1.1 Règlement intérieur

Le conseil d'administration, soucieux de poursuivre l'exercice des missions qui lui sont dévolues a souhaité regrouper, préciser et compléter, le cas échéant, les règles d'organisation et de fonctionnement qui lui sont applicables de par la loi, les règlements et les statuts de la Société, ainsi que préciser les règles déontologiques applicables à l'ensemble de ses membres.

A cet effet, le conseil d'administration a établi un règlement intérieur et des règles déontologiques permettant également d'intégrer les principes du gouvernement d'entreprise auxquels il adhère et d'en organiser la mise en œuvre.

1.2 Composition du conseil d'administration

La Société est dirigée par un conseil d'administration qui est actuellement composé, conformément à l'article 11 des statuts, de 5 membres.

Le conseil d'administration de la Société a opté pour la réunion des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

Au 31 décembre 2011, il comprend les membres suivants :

Nom	Fonctions	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Alain Weill	Président-directeur général	20 septembre 2005	AGO statuant sur les comptes de l'exercice le 31 décembre 2016.
WMC SAS (RP : D. Bernet)	Administrateur	20 septembre 2005	AGO statuant sur les comptes de l'exercice le 31 décembre 2016.
Nicolas Ver Hulst	Administrateur	20 septembre 2005	AGO statuant sur les comptes de l'exercice le 31 décembre 2016
Alain Blanc-Brude	Administrateur	20 septembre 2005	AGO statuant sur les comptes de l'exercice le 31 décembre 2016
Isabelle Weill	Administrateur	20 septembre 2005	AGO statuant sur les comptes de l'exercice Le 31 décembre 2016

Lors de la réunion du conseil d'administration en date du 9 mars 2011, il a été mis fin au mandat de directeur général délégué de Monsieur Marc Laufer.

La société WMC a nommé Damien Bernet représentant permanent (RP) en lieu et place de Monsieur Marc Laufer, le 10 mars 2011.

Les autres mandats détenus par les administrateurs dans toute autre société sont décrits dans le document de référence.

Dès lors que le conseil d'administration comporte des représentants de chaque sexe, la Société se conforme d'ores et déjà à la disposition de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 (immédiatement applicable aux sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé) et qui impose une telle représentation.

Par ailleurs et à ce jour, la proportion des administrateurs de chaque sexe est d'au moins 20% (1 femme et 4 hommes) et la Société se conforme donc également à cette règle, issue de la même loi, qui n'entrera en vigueur qu'à l'issue de la première assemblée générale qui suivra le 1^{er} janvier 2014.

Enfin, la Société fera le nécessaire le moment venu (à l'issue de la première assemblée générale qui suivra le 1^{er} janvier 2017), pour que la proportion des membres du conseil de chaque sexe ne soit pas inférieure à 40%.

1.3 Nomination des administrateurs

Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'assemblée générale des actionnaires. Ils sont rééligibles au terme de leur mandat.

1.4 Durée de fonctions

La durée des fonctions des administrateurs est de 6 ans ; elle expire à l'issue de l'assemblée générale qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et elle est tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

1.5 Limite d'âge

Le conseil d'administration ne peut pas compter plus du tiers de ses membres ayant atteint l'âge de 70 ans. Si un administrateur ou représentant permanent atteint l'âge de 70 ans alors que le conseil comprend déjà le tiers de ses membres ayant atteint cet âge, le plus âgé des administrateurs ou représentants permanents, est réputé démissionnaire lors de la plus prochaine assemblée générale ordinaire.

L'âge moyen des membres actuel du conseil d'administration est de 53 ans.

1.6 Actions des administrateurs

Chaque administrateur doit, pendant toute la durée de son mandat, être propriétaire d'au moins une action, conformément à l'article 13 des statuts. Si, au jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office, s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de 3 mois.

Intérêt des mandataires sociaux au capital de l'émetteur au 29 février 2012

Mandataires sociaux	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote
Alain Weill	1	1
WMC	6 048 547	12 097 094
Isabelle Weill	334	668
Alain Blanc-Brude **	730 963	731 213
Nicolas Ver Hulst **	334	668
Total	6 780 169	12 829 690

* contrôlé directement et indirectement par Alain Weill

** A titre personnel (directement ou indirectement)

1.7 Fonctionnement du conseil d'administration

1.7.1 Présidence des séances

Conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts, le conseil d'administration élit parmi ses membres un président qui doit être obligatoirement une personne physique à peine de nullité de sa nomination.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux du conseil d'administration dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le président doit être âgé de moins de 70 ans. Lorsque cette limite d'âge est atteinte en cours de fonctions, le président est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire annuelle.

1.7.2 Réunions du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, et au moins 4 fois par an. Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2011, le conseil d'administration s'est réuni 7 fois.

1.7.3 Convocations

Les convocations sont faites, par tous moyens et même verbalement, par le président. De plus, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de 2 mois, les administrateurs constituant au moins le tiers des membres du conseil peuvent demander au président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2011, le délai moyen constaté de convocation du conseil d'administration est de 7 jours. Le taux de présence des membres (présents ou représentés) du conseil d'administration au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2011 a été de 94,28%.

Sont convoqués aux réunions du conseil d'administration :

- Les membres du conseil d'administration ;
- 2 membres du comité d'entreprise délégués par ce comité et appartenant, l'un à la catégorie des cadres techniciens et agents de maîtrise, l'autre à la catégorie des employés et ouvriers. Ces membres assistent aux séances du conseil d'administration avec voix consultative ;

- Les commissaires aux comptes, uniquement pour les réunions qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires (en particulier les arrêtés de comptes semestriels) ou pour tout autre objet qui nécessiterait leur présence.

1.7.4 Information du conseil d'administration

Le président veille au bon fonctionnement du conseil d'administration. Il s'assure que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission.

Lors de chaque réunion, le président présente au conseil d'administration les événements et opérations significatifs intervenus depuis la précédente réunion du conseil d'administration.

Le président transmet aux administrateurs et aux commissaires aux comptes les projets de conventions réglementées qui relèvent des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce. Il informe également les commissaires aux comptes de l'autorisation par le conseil d'administration de toute convention réglementée devant être ratifiée par l'assemblée générale ordinaire.

Par ailleurs, le conseil d'administration est régulièrement tenu informé par le directeur général des décisions projetées ou mises en œuvre par celui-ci dans le cadre de la direction générale de la Société, en particulier toute décision de réorganisation interne, de croissance externe et/ou de désinvestissements. Il est en outre informé par la direction générale de l'utilisation faite des autorisations qui lui ont été conférées par le conseil d'administration.

L'information préalable et permanente des administrateurs est une condition primordiale du bon exercice de leur mission.

A toute époque de l'année, le conseil d'administration opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns. Dans ce cadre, chaque administrateur peut se faire communiquer les documents nécessaires à l'accomplissement de sa mission ; à cet effet, il en adresse la demande au président du conseil d'administration.

Les membres du conseil d'administration sont informés, dans la mesure du possible au plus tard 3 jours avant la date de la réunion du conseil d'administration, des questions sur lesquelles est appelé à débattre le conseil d'administration et reçoivent dans les mêmes délais les éléments nécessaires à l'examen et à la compréhension de ces questions, de manière à les mettre à même d'exercer leur mandat dans des conditions appropriées.

Ainsi, le règlement intérieur du conseil d'administration prévoit que le président ou le directeur général de la Société est tenu de communiquer à chaque administrateur, dans un délai suffisant, tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. A cet effet, chaque administrateur peut réclamer au président ou au directeur général, dans les délais appropriés, sous réserve de leur caractère confidentiel, les informations indispensables à une intervention utile sur les sujets à l'ordre du jour du conseil d'administration ou toute autre information lui permettant d'exercer sa mission.

Préalablement à la tenue de la réunion, un dossier comprenant les documents afférents aux principaux sujets est remis à chaque administrateur:

- Pour les réunions relatives aux arrêtés de comptes annuels ou semestriels : les comptes annuels et consolidés et leurs annexes, le rapport de gestion ainsi que les éléments de gestion prévisionnels ;
- Pour les autres réunions : toute information permettant aux administrateurs de prendre une décision éclairée sur l'ordre du jour proposé.

1.7.5 Représentation des membres du conseil d'administration

Tout administrateur peut donner mandat à un autre administrateur de le représenter à une séance du conseil d'administration. Le conseil est seul juge de la validité du mandat, lequel peut d'ailleurs être donné par simple lettre ou par télégramme. Chaque administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule procuration.

Cette faculté a été utilisée 2 fois au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

1.7.6 Visioconférence et/ou télécommunication

Les statuts de la Société prévoient que, sauf lorsque le conseil d'administration est réuni (i) pour procéder aux opérations visées aux articles L. 232-1 et L. 233-16 du Code de commerce et (ii) pour se prononcer sur une décision de nomination, rémunération, révocation du président, du directeur général et des directeurs généraux délégués, le règlement intérieur du conseil d'administration pourra prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective.

A cet effet, le règlement intérieur du conseil d'administration prévoit notamment que :

- Préalablement à chaque réunion du conseil d'administration, à la demande d'un ou plusieurs administrateurs, le président peut décider de les autoriser à participer à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Tout administrateur doit transmettre la demande avec un préavis compatible avec l'utilisation de la visioconférence ou de la télécommunication ;
- Dans ce cas, les lieux où pourront se rendre les administrateurs souhaitant participer à la réunion par visioconférence feront l'objet d'une notification spécifique et individuelle ;
- Un administrateur participant à la réunion par visioconférence ou télécommunication peut représenter un autre administrateur sous réserve que le président dispose, au jour de la réunion, d'une procuration de l'administrateur ainsi représenté.

1.7.7 Prises de décisions

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés, avec voix prépondérante du président en cas de partage des voix.

1.7.8 Délibérations

Pour que les délibérations soient valables, le conseil d'administration doit réunir au moins la moitié des administrateurs en fonction.

Les délibérations du conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial, signés par le président et un administrateur au moins.

Les extraits ou copies de ces procès-verbaux seront valablement certifiés par le président-directeur général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de président, un fondé de pouvoir habilité à cet effet ou un liquidateur si les copies ou extraits doivent être produits pendant la période de liquidation.

Le procès-verbal du précédent conseil est soumis au vote des administrateurs dès l'ouverture du conseil suivant.

1.7.9 Évaluation

Conformément au règlement intérieur du conseil d'administration, ce dernier consacre une fois par an un point de son ordre du jour à un débat sur son fonctionnement afin notamment (i) d'évaluer la qualité et l'efficacité des débats au sein du conseil d'administration, (ii) d'apprécier le rôle effectif du conseil d'administration dans l'exercice de ses missions et (iii) d'analyser les raisons d'éventuels dysfonctionnements perçus par le président, les administrateurs ou les actionnaires.

1.8 Missions du conseil d'administration

1.8.1 Les missions du conseil d'administration

Outre les prérogatives de la loi, le conseil d'administration :

- Détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre;
- Gère toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent ;
- Et procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

1.8.2 Autorisations préalables du conseil d'administration

Conformément à la loi, les engagements de cautions, d'avals ou de garanties au nom de la Société ne peuvent être consentis par le président-directeur général qu'après avoir recueilli l'autorisation préalable du conseil d'administration, le conseil d'administration pouvant fixer annuellement un montant global ou par engagement en deçà duquel son autorisation n'est pas nécessaire. Cette disposition s'applique aux opérations réalisées tant par la Société elle-même que ses filiales.

Enfin, l'autorisation préalable du conseil d'administration est nécessaire pour toute convention réglementée conformément aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ainsi que, conformément à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce pour tout engagement pris au bénéfice du président-directeur général ou d'un directeur général délégué le cas échéant et correspondant à des rémunérations ou avantages dus du fait de la cessation de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci.

1.9 Activité du conseil d'administration au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2011

Les travaux du conseil d'administration durant les réunions de l'exercice clos au 31 décembre 2011 ont porté notamment sur :

10 février 2011

- Présentation et examen des budgets 2011 du groupe NextRadioTV ;
- Autorisation de conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Questions diverses.

9 mars 2011

- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
- Examen et arrêté des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
- Conventions de l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- Convocation de l'assemblée générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire ;
- Cessation du mandat de directeur général délégué de Monsieur Marc Laufer ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

18 mars 2011

- Présentation des projets de résolutions ;
- Convocation de l'assemblée générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire :
 - Proposition d'affectation du résultat de l'exercice,
 - Proposition de renouvellement des mandats d'administrateurs,
 - Proposition de fixation des jetons de présence,
 - Proposition de renouvellement de mandats de co-commissaires aux comptes,
 - Proposition d'autorisation d'opérer sur les actions de la Société,
 - Proposition d'autorisations financières,
 - Proposition d'attribution d'actions gratuites et de stock-options,
 - Proposition d'autorisation d'augmentation du capital social au profit des salariés.
- Préparation du rapport de gestion, du rapport de gestion du Groupe et du projet de résolutions ;
- Présentation du rapport du président du conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne ;
- Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- Questions diverses.

5 mai 2011

- Renouvellement du mandat du président du conseil d'administration assumant la direction générale de la Société ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

21 juin 2011

- Attribution définitive de 22 176 actions gratuites de la tranche 3 du Plan 3 à Monsieur Marc Laufer ;
- Versement d'un supplément de participation aux salariés de l'UES NextRadioTV ;
- Questions diverses.

25 juillet 2011

- Présentation et examen des comptes sociaux et consolidés du 1^{er} semestre 2011 ;
- Questions diverses.

17 octobre 2011

- Présentation du chiffre d'affaires du 3^e trimestre 2011 ;
- Questions diverses.

1.10. Limitations aux pouvoirs du directeur général

Le conseil d'administration a choisi de ne pas dissocier les fonctions du président du conseil d'administration et de directeur général. Les pouvoirs du président-directeur général sont ceux que lui confère la loi. Il est donc investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société.

Aucune limitation n'a été donnée par le conseil d'administration aux pouvoirs du directeur général.

Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer un, ou plusieurs, directeurs généraux délégués.

Depuis la réunion du conseil d'administration en date du 9 mars 2011 au cours de laquelle il a été mis fin au mandat de directeur général délégué de Monsieur Marc Laufer, la Société ne dispose plus d'aucun directeur général délégué.

1.11 Règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

1.11.1 Rémunération des mandataires sociaux

Afin de se conformer aux dispositions de l'alinéa 8 de l'article L.225-37 du Code de commerce, nous vous rendons compte des règles de gouvernance suivantes, applicables à la détermination des rémunérations de toutes sorte accordées aux mandataires sociaux de la Société.

Les rémunérations et les avantages en nature octroyés par le Groupe pour les exercices clos le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011 sont les suivants :

Rémunération de Monsieur Alain Weill, président-directeur général de la Société

Tableau de synthèse

	Exercice 2010	Exercice 2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau suivant)	352 281	357 816
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Total	352 281	357 816

Détail des rémunérations

	Exercice 2010		Exercice 2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montant versés
Rémunération fixe		347 592		347 592
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantage en nature		4 689		10 224
Total		352 281		357 816

La rémunération de Monsieur Alain Weill lui est versée par la société News Participations dont il est le président ; son montant n'a pas évolué depuis 2000.

Situation au regard des recommandations AFEP/MEDEF

Monsieur Alain Weill bénéficie de :

Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnité ou avantage dus ou susceptible d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
	x		x		x		x

Il n'existe pas dans le Groupe de mécanisme de rémunération différée en faveur de ses dirigeants. Il n'existe, notamment, pas de régime de retraite complémentaire spécifique, ni de prime de départ.

1.11.2 Jetons de présence

L'assemblée générale du 5 mai 2011, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion, a fixé à 12 000 euros le montant global annuel des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration jusqu'à la clôture de l'exercice 2011, versés comme indiqué ci-dessous.

Montant global annuel de jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration, en euros

Mandataires sociaux non dirigeants	Montant versé au cours de l'exercice 2010	Montant versé au cours de l'exercice 2011
Alain Blanc-Brude		
- Jetons de présence	2 500	3 000
- Autres rémunérations	N/A	N/A
Isabelle Weill		
- Jetons de présence	2 500	3 000
- Autres rémunérations	N/A	N/A
Nicolas Ver Hulst		
- Jetons de présence	2 500	3 000
- Autres rémunérations	N/A	N/A
WMC		
- Jetons de présence	2 500	3 000
- Autres rémunérations	N/A	N/A
Total	10 000	12 000

1.11.3 Attribution d'actions gratuites

Le détail des plans et attributions d'actions gratuites consentis par la Société à ses salariés et mandataires sociaux sont exposés dans le rapport de gestion. Voir chapitre V paragraphe 5.2.1 et chapitre VII note 8.14.2.

1.12 Participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales figurent à l'article 22 des statuts.

Le droit des actionnaires de participer aux assemblées générales est subordonné à un enregistrement ou à une inscription des actions dans les conditions et les délais prévus par la réglementation en vigueur.

1.13 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Ces éléments sont exposés dans le rapport de gestion incorporé dans le document de référence au chapitre VI.

II. Contrôle interne et gestion des risques

Le présent rapport couvre l'ensemble des filiales du Groupe contrôlées majoritairement incluses dans le périmètre de consolidation.

2.1 Définition et objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif défini et mis en œuvre sous la responsabilité du Groupe.

Le contrôle interne est défini dans le Groupe comme le processus mis en œuvre par la direction visant les objectifs suivants :

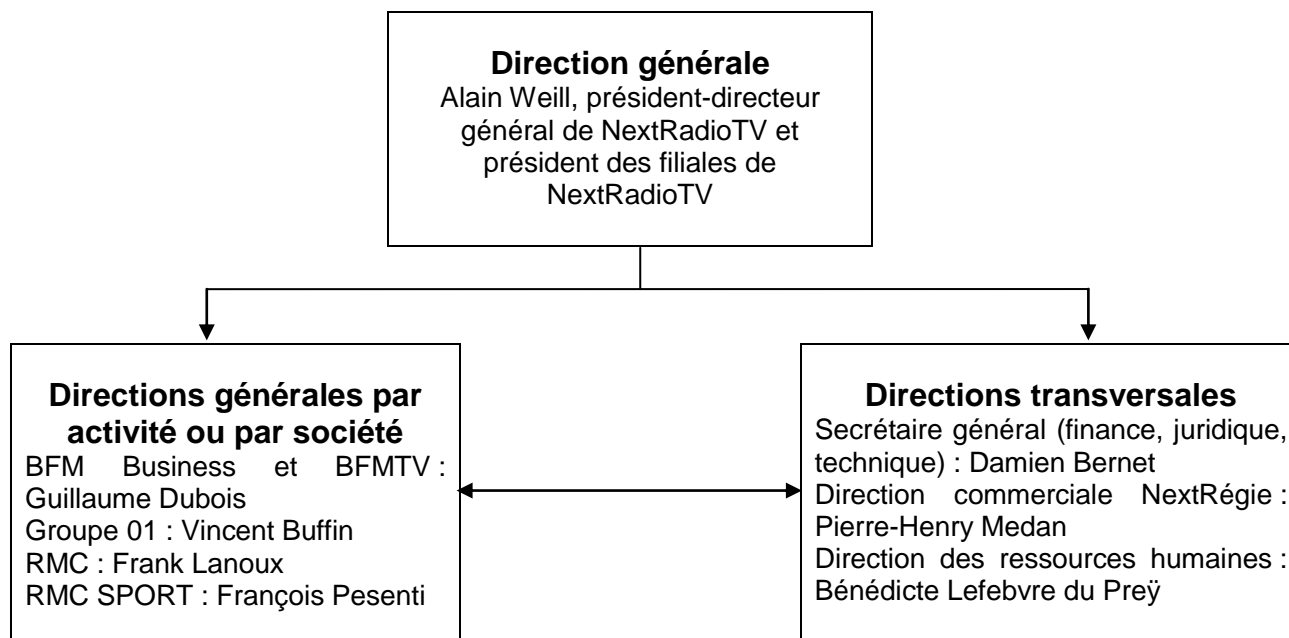
- Le respect des valeurs de culture commune et des priorités données par le management (réalisation et optimisation des opérations) ;
- La fiabilité des opérations financières et comptables ;
- La conformité aux lois et règlements en vigueur ;
- La prévention et la détection des erreurs et des irrégularités.

Le contrôle interne a pour but de donner une assurance raisonnable quant à la réalisation des priorités de la Société et à la sincérité des chiffres publiés. Son efficacité repose sur le comportement des collaborateurs responsables, sans que l'atteinte de tous ces objectifs soit systématiquement garantie.

Il veille d'une part, à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que le comportement des personnes s'inscrivent dans le cadre défini par les lois et règlements applicables ainsi que par les valeurs, normes et règles internes de la Société. D'autre part, il vérifie que les informations comptables ou financières sont conformes aux normes en vigueur.

2.2 Environnement de contrôle et direction opérationnelle

Structure organisationnelle du Groupe au 31 décembre 2011



L'organisation du Groupe a été établie afin d'optimiser la structure globale de coûts tout en assurant une réactivité et une flexibilité stratégique importante de la Société dans son environnement concurrentiel.

Ainsi, la Société a choisi de se focaliser sur le cœur de son activité : la production de contenus et leur commercialisation.

Dans ce cadre, le Groupe a mis en place l'ensemble des fonctions clés nécessaires à un développement commercial indépendant, en créant sa propre régie publicitaire qui assure la commercialisation des espaces publicitaires de l'ensemble des médias du Groupe.

L'ensemble des fonctions support annexes (notamment comptabilité, paie, assistance juridique, recouvrement, gestion des abonnements) est externalisé.

2.3 Qualité des informations comptables, financières et de gestion

En 2011, le Groupe a poursuivi son travail d'harmonisation et d'optimisation de ses procédures d'information et de contrôle interne en conformité avec la loi sur la sécurité financière.

2.3.1 **Organisation du système comptable**

La tenue de la comptabilité est sous traitée à 2 cabinets d'expertise comptable utilisant des logiciels de comptabilité répondant à des standards de qualité élevés et effectuant toutes les déclarations fiscales et sociales mensuelles, trimestrielles et annuelles.

L'établissement des salaires et des charges sociales est aussi sous-traité aux mêmes cabinets d'expertise comptable qui les gèrent au sein de leur département social et au vu des demandes d'embauches et données variables fournies par la Société.

S'agissant de l'établissement des budgets et des reportings, le Groupe est organisé de la façon suivante :

Les budgets du Groupe sont établis dans le courant du dernier trimestre de l'exercice, suivant une procédure budgétaire dont la première étape est constituée par la collecte auprès de chaque chef de service des données budgétaires de l'exercice N+1. Ces données sont ensuite regroupées pour être transmises à la validation de la direction générale du Groupe. Après accord commun entre la direction générale du Groupe et chaque chef de service, il est alors procédé à l'élaboration des budgets définitifs :

- Un reporting mensuel de la Société ainsi que des données consolidées du Groupe reprenant le détail des encours, le chiffre d'affaires et les charges d'exploitation est préparé par les cabinets d'expertise comptable et soumis à la validation de la direction ;
- Un comparatif détaillé avec le budget est effectué et les écarts significatifs sont analysés et expliqués ;
- Le chiffre d'affaires comptable est rapproché et validé mensuellement avec les données commerciales issues du logiciel de gestion interne de commercialisation des espaces publicitaires ;
- Un arrêté complet des comptes est effectué par les cabinets d'expertise comptable tous les semestres avec établissement du bilan et du compte de résultat ;
- Tous les trimestres, une revue globale des comptes est effectuée afin d'affiner le résultat prévisionnel de l'année en cours ;
- Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ont été consolidés selon l'application des normes IFRS. Ils font l'objet d'un rapport écrit des commissaires aux comptes.

2.3.2 Organisation du contrôle de gestion et du contrôle interne

Le contrôle de gestion de la Société est effectué par le président-directeur général assisté du secrétaire général. En 2011, un responsable de gestion a été affecté à chaque filiale du Groupe. Ceux-ci assurent le contrôle de gestion en collaboration avec le directeur général de chaque entité et en lien fonctionnel direct avec le secrétaire général.

Le conseil d'administration n'a pas à ce jour créé de comité d'audit ni de comité des rémunérations.

Cependant le rôle de comité d'audit est tenu par le conseil d'administration. A ce titre, ses membres assurent le suivi de l'élaboration de l'information financière, l'efficacité du contrôle interne et l'encadrement des commissaires aux comptes.

Le dispositif de contrôle interne repose sur un ensemble de politiques, procédures et pratiques mis en œuvre dans le but de maîtriser les risques susceptibles d'avoir un impact significatif sur le patrimoine ou la réalisation des objectifs du Groupe afin, notamment, de s'assurer que :

- Les actes de gestion s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques du conseil d'administration et sont conformes aux règles internes et aux objectifs budgétaires annuels du Groupe ;
- Les informations comptables, financières et de gestion communiquées au conseil d'administration et aux actionnaires reflètent avec sincérité et exactitude l'activité et la situation du Groupe.

Outre le contrôle interne, le Groupe est audité par 2 commissaires aux comptes titulaires qui interviennent sur les états financiers semestriels et annuels, sociaux et consolidés.

2.4 Identification et évaluation des risques

S'agissant des procédures relatives à l'identification et l'évaluation des risques, tous les facteurs identifiés par la direction générale, le conseil d'administration et les cabinets d'expertise comptable pouvant avoir des incidences font l'objet d'une évaluation et d'une provision si nécessaire.

Les principaux risques opérationnels liés aux activités du Groupe sont décrits au chapitre III du document de référence de la Société.

En outre, le Groupe s'assure de manière régulière de l'évolution des engagements hors-bilan de ses filiales.

Ceux-ci font également l'objet d'un contrôle lors de la consolidation statutaire.

* * * * *

**Rapport présenté à Paris
Le 11 avril 2012**

**Alain WEILL
Président du conseil d'administration –
directeur général**

5.7 Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du président du conseil d'administration relatif aux procédures de contrôle interne pour l'exercice 2011

NEXTRADIOTV

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(Exercice clos le 31 décembre 2011)

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Deloitte & Associés

185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(Exercice clos le 31 décembre 2011)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société NextRadioTV et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

Xavier CAUCHOIS

Fabien BROVEDANI

6 INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL

6.1	Statuts et fonctionnement	108
6.2	Capital et droits de vote	116
6.3	Marché du titre NextRadioTV	129
6.4	Dividendes	129

6.1 Statuts et fonctionnement

Raison sociale, nom commercial et siège social de la Société

La dénomination sociale de la Société et son principal nom commercial est NextRadioTV.

Le siège social de la Société est sis 12, rue d'Oradour-sur-Glane, 75015 Paris et son numéro de téléphone est le 01.71.19.11.91.

Lieu et numéro d'enregistrement de la Société et son code APE

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 433 671 054, et son numéro SIRET est le 433 671 054 00024. Son code d'activité économique est le 6010Z.

Forme juridique de la Société et législation applicable (article 1^{er} des statuts)

La Société est une société anonyme de droit français à conseil d'administration soumise aux dispositions du Livre II du Code de commerce.

Date de constitution et durée de la Société (article 5 des statuts)

La Société a été constituée le 8 novembre 2000 sous la forme d'une société anonyme à directoire et conseil de surveillance et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris le 27 novembre 2000.

Le 6 octobre 2005, la Société a modifié son mode d'administration et de direction et est désormais une société anonyme à conseil d'administration.

La durée de la Société est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf cas de dissolution ou de prorogation.

Objet social (article 3 des statuts)

La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- Toutes opérations commerciales et financières se rapportant à la création, l'acquisition, l'édition, l'exploitation et la gestion de toutes activités de télévision et de toutes stations de radiodiffusion sonore, et généralement, de tous autres moyens de communication sous toutes leurs formes actuelles et futures ;
- La prise et la gestion de participations dans toutes sociétés ayant des activités radiophoniques, de télévision, multimédia et/ou internet ;
- La participation de la Société à toutes entreprises, groupements d'intérêt économique ou sociétés françaises ou étrangères, créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises, groupements ou sociétés dont l'objet social serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et ce par tous moyens, notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat d'actions, de parts sociales, de fusion, de société en participation, de groupement d'alliance ou de commandite ;
- Et plus généralement, toutes opérations civiles ou commerciales, mobilières ou immobilières, financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, susceptibles d'en faciliter l'exploitation, le développement ou l'extension.

Exercice social

L'exercice social, d'une durée de 12 mois, commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Fixation, affectation et répartition des bénéfices (articles 26 et 27 des statuts)

Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice. Il fait apparaître, par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur ce bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé 5% au moins pour constituer le fonds de réserve légales, prélèvement qui cessera d'être obligatoire lorsque ledit fonds aura atteint le dixième du capital, mais reprendra son cours si, pour une raison ou pour une cause quelconque, cette quotité n'est plus atteinte, et toutes sommes à porter en réserve en application de la loi.

Le solde, augmenté du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable qui est à la disposition de l'assemblée générale pour, sur la proposition du conseil d'administration, être, en totalité ou en partie, réparti aux actions à titre de dividende, affecté à tous comptes de réserve ou d'amortissement du capital ou reporté à nouveau.

L'assemblée générale a la faculté d'accorder aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dans les conditions fixées par la loi. L'assemblée générale peut aussi décider de payer le dividende en nature, ou offrir le choix pour tout ou partie du dividende, entre le paiement du dividende en nature ou en numéraire, dans les conditions prévues par la loi.

Les réserves dont l'assemblée générale a la disposition peuvent être employées, sur sa décision, pour payer un dividende aux actions. En ce cas, la décision indique expressément les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués.

L'assemblée générale extraordinaire peut, au moyen de bénéfices ou de réserves, autres que la réserve légale, décider l'amortissement intégral ou partiel des actions qui perdront, à due concurrence, le droit au remboursement de leur valeur nominale.

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'assemblée générale, ou à défaut par le conseil d'administration. Les dividendes doivent être réglés dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice social, sauf prolongation de ce délai par décision de justice.

Le conseil d'administration peut, sous réserve des dispositions légales ou réglementaires en vigueur, mettre en distribution un ou plusieurs acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice.

Conseil d'administration

La Société est administrée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins et de dix-huit (18) membres au plus.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Les personnes morales administrateurs sont tenues de désigner, pour participer aux délibérations du conseil d'administration et, généralement, pour exercer leur mandat d'administrateur, un

représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était administrateur en son nom propre, sans que cette personne soit tenue d'être elle-même actionnaire.

Durée des fonctions – limite d'âge

Les membres du conseil d'administration sont nommés par l'assemblée générale ordinaire pour une durée de 6 ans, expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur. Ils sont toujours rééligibles.

Le conseil d'administration ne peut pas compter plus du tiers de ses membres ayant atteint l'âge de 70 ans. Si un administrateur ou représentant permanent atteint l'âge de 70 ans alors que le conseil d'administration comprend déjà le tiers de ses membres ayant atteint cet âge, le plus âgé des administrateurs ou représentants permanents est réputé démissionnaire lors de la prochaine assemblée générale ordinaire. Les dispositions relatives à la limite d'âge sont applicables aux représentants permanents des personnes morales administrateurs.

Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Président du conseil d'administration

Le conseil d'administration élit parmi ses membres personnes physiques un président et, le cas échéant, un ou plusieurs vice-présidents, pour une durée ne pouvant excéder celle de leur mandat d'administrateur. Le président doit être âgé de moins de 70 ans. Lorsque cette limite d'âge est atteinte en cours de fonctions, le président du conseil d'administration est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire annuelle. Le conseil d'administration détermine la rémunération de son président. Il peut le révoquer à tout moment.

Le président organise et dirige les travaux du conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission.

Règlement intérieur du conseil d'administration

Le conseil d'administration de la Société a adopté un règlement intérieur destiné à préciser les modalités de son fonctionnement, en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires de la Société. Ce projet de règlement intérieur est décrit ci-après.

Ce règlement intérieur prévoit qu'avant d'accepter ses fonctions, l'administrateur doit s'assurer qu'il a pris connaissance des obligations générales ou particulières à sa charge ainsi que de la réglementation relative aux infractions boursières. Il doit notamment prendre connaissance des textes légaux ou réglementaires, des statuts, du règlement intérieur et des compléments d'information que le conseil d'administration peut lui avoir apporté et s'y conformer.

Il prévoit également que l'administrateur, (i) bien qu'étant lui-même actionnaire et devant posséder au moins une action, représente l'ensemble des actionnaires et doit agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise, (ii) a l'obligation de faire part au conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts même potentiel et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante, (iii) doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires, (iv) doit être assidu et participer à toutes les réunions du conseil d'administration ou, le cas échéant, des comités auxquels il appartient, (v) doit se considérer astreint à une stricte obligation de confidentialité qui dépasse la simple obligation de discrétion

prévue par les textes vis-à-vis des informations non publiques acquises dans le cadre de ses fonctions, et (vii) doit s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres de la Société lorsqu'il dispose d'informations non encore rendues publiques.

Aux termes du règlement intérieur du conseil d'administration, le président ou le directeur général de la Société est tenu de communiquer à chaque administrateur, dans un délai suffisant, tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. A cet effet, chaque administrateur peut réclamer au président ou au directeur général, dans les délais appropriés, sous réserve de leur caractère confidentiel, les informations indispensables à une intervention utile sur les sujets à l'ordre du jour du conseil d'administration ou toute autre information lui permettant d'exercer sa mission.

Le règlement intérieur du conseil d'administration prévoit qu'un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient, directement ou indirectement, aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre sa liberté de jugement. Le conseil d'administration procède chaque année, avant la publication du rapport annuel, à une évaluation de l'indépendance des administrateurs.

Les critères que doit examiner le conseil d'administration afin de qualifier un administrateur d'indépendant et de prévenir les risques de conflit d'intérêts entre l'administrateur et la direction, la Société ou le Groupe, sont les suivants :

- Ne pas être salarié ou mandataire social de la Société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des 5 années précédentes ;
- Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de 5 ans) détient un mandat d'administrateur ;
- Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement :
 - significatif de la Société ou de du Groupe ou,
 - pour lequel la Société ou du Groupe représente une part significative de l'activité.
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- Ne pas avoir été auditeur de la Société au cours des 5 années précédentes ;
- ne pas être administrateur de la Société depuis plus de douze (12) ans.

Le règlement intérieur prévoit également la possibilité pour les administrateurs d'assister aux réunions du conseil d'administration avec voix délibérative par voie de visioconférence ou de télécommunication.

Le conseil d'administration consacre, aux termes de son règlement intérieur, une fois par an, un point de son ordre du jour à un débat sur son fonctionnement afin notamment (i) d'évaluer la qualité et l'efficacité des débats au sein du conseil d'administration (vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues, vérifier l'accès à l'information des administrateurs, et les conditions de préparation des réunions), (ii) d'apprécier le rôle effectif du conseil d'administration dans l'exercice de ses missions (définition ou approbation de la stratégie, contrôle, autorisations) et (iii) d'analyser les raisons d'éventuels dysfonctionnements perçus par le président, les administrateurs ou les actionnaires.

Conformément aux dispositions légales, le président du conseil d'administration rend compte dans un rapport joint au rapport de gestion annuel arrêté par le conseil d'administration des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Délibérations du conseil (article 14)

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son président, soit au siège social soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation. De plus, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de 2 mois, les administrateurs constituant au moins le tiers des membres du conseil peuvent demander au président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé. Lorsque les fonctions de président et de directeur général sont dissociées, le directeur général peut demander au président de convoquer le conseil sur un ordre du jour déterminé.

Les administrateurs sont convoqués par tous moyens, et même verbalement.

Tout administrateur peut donner mandat à un autre administrateur pour le représenter dans une délibération du conseil d'administration et voter pour lui sur une, plusieurs ou toutes les questions inscrites à l'ordre du jour, le conseil est seul juge de la validité du mandat, lequel peut d'ailleurs être donné par simple lettre ou par télégramme et chaque administrateur présent ne peut représenter qu'un seul autre administrateur.

Le règlement intérieur établi par le conseil d'administration peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication conformes à la réglementation en vigueur. Cette stipulation n'est pas applicable pour l'adoption des décisions suivantes :

- Nomination, rémunération, révocation du président, du directeur général et des directeurs généraux délégués,
- Arrêté des comptes annuels, des comptes consolidés et établissement du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du Groupe.

Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévue par la loi. En cas de partage des voix, la voix du président de séance est prépondérante.

Les personnes habilitées à certifier conforme les copies et extraits des procès-verbaux des délibérations sont déterminées conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Attributions du conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Enfin, le règlement intérieur prévoit également que le conseil d'administration est tenu informé régulièrement et peut avoir connaissance à tout moment de l'évolution de l'activité et des résultats du Groupe, de la situation financière, de l'endettement, de la trésorerie et plus généralement des engagements du Groupe.

Rémunération (article 18)

Le conseil d'administration peut recevoir, à titre de jetons de présence, une rémunération fixe annuelle déterminée par l'assemblée générale et maintenue jusqu'à nouvelle décision d'une autre assemblée.

La répartition de ces jetons de présence est faite entre les membres du conseil comme ce dernier le juge convenable. Il peut notamment être alloué aux administrateurs membres des comités une part supérieure à celle des autres administrateurs.

Le conseil détermine les rémunérations fixes ou proportionnelles ou à la fois fixes et proportionnelles à attribuer au président, à l'administrateur temporairement délégué dans les fonctions de président, ainsi que, dans les conditions prévues par la loi, les rémunérations exceptionnelles pour missions et mandats confiés à des administrateurs.

Direction générale

La direction générale de la Société est confiée au président du conseil d'administration.

Le président du conseil d'administration, en sa qualité de directeur général, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Sur sa proposition, le conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général, avec le titre de directeur général délégué.

Organes de surveillance (comités spécialisés)

Le règlement intérieur du conseil d'administration prévoit que le conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités permanents ou temporaires, destinés à faciliter le bon fonctionnement du conseil d'administration et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions.

Les comités sont chargés d'étudier les questions que le conseil d'administration ou son président soumettent à leur examen, de préparer les travaux du conseil d'administration relativement à ces questions, et de rapporter leurs conclusions au conseil d'administration sous forme de compte-rendus, de propositions, d'informations ou de recommandations.

Le rôle des comités est strictement consultatif. Le conseil d'administration apprécie souverainement les suites qu'il entend donner aux conclusions présentées par les comités. Chaque administrateur reste libre de voter comme il l'entend sans être tenu par ces études, investigations ou rapports, et n'est pas tenu par les éventuelles recommandations émises par les comités. Voir chapitre 5 paragraphe 5.4.2.

Assemblées générales (articles 10 et 19 à 23 des statuts)

Assemblées générales ordinaires

L'assemblée générale ordinaire peut prendre toutes les décisions à l'exception de celles qui ont pour effet de modifier les statuts.

Elle se réunit au moins une fois par an, dans les 6 mois qui suivent la clôture de chaque exercice social pour statuer sur les comptes de cet exercice et le cas échéant les comptes consolidés.

Elle peut conférer au conseil d'administration les autorisations nécessaires pour les actes de gestion excédant les pouvoirs de celui-ci.

Elle a notamment les pouvoirs suivants : nommer ou révoquer les administrateurs ou les commissaires aux comptes, approuver ou refuser les nominations d'administrateurs cooptés par le conseil d'administration à titre provisoire, donner ou refuser son quitus aux administrateurs en fonction, statuer sur le rapport spécial des commissaires aux comptes concernant les conventions intervenues entre la Société et ses dirigeants ou ses actionnaires, fixer le montant des rémunérations du commissaire aux comptes et celui des jetons de présence alloués aux administrateurs.

Elle statue sur toutes les questions relatives aux comptes de l'exercice écoulé, affecte les résultats.

Tous les actionnaires peuvent participer aux délibérations et prendre part aux votes sur les résolutions pourvu que les actions détenues soient entièrement libérées des versements exigibles.

L'assemblée générale ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le 5^e des actions ayant le droit de vote. Si cette condition n'est pas remplie, l'assemblée générale réunie sur seconde convocation peut alors délibérer valablement quel que soit le nombre des actions représentées, mais exclusivement sur les objets figurant à l'ordre du jour de la précédente réunion.

Les décisions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires sont prises à la majorité plus une, des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

Assemblées générales extraordinaires

L'assemblée générale extraordinaire peut prendre toutes décisions et apporter toutes modifications aux présents statuts dans leurs dispositions.

L'assemblée générale extraordinaire se compose de tous les actionnaires de la Société, quel que soit le nombre d'actions dont ils sont propriétaires pourvu qu'elles soient libérées des versements exigibles.

Ses décisions sont prises à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur 2^e convocation, le 5^e des actions ayant le droit de vote. A défaut de quorum, cette seconde assemblée peut être prorogée dans les mêmes conditions de convocation et de réunion, à une date ultérieure de 2 mois au plus à partir du jour auquel elle avait été convoquée.

Nonobstant ce qui précède et par dérogation légale, l'assemblée générale extraordinaire qui doit décider d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, pourra statuer aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire.

Assemblées générales spéciales

Dans l'hypothèse où la Société émet plusieurs catégories d'actions, certaines assemblées générales peuvent réunir les titulaires d'une catégorie déterminée d'actions.

La décision d'une assemblée générale extraordinaire d'actionnaires de modifier les droits particuliers relatifs à une catégorie d'actions ne deviendra définitive qu'après avoir été approuvée par une assemblée spéciale des actionnaires propriétaires d'actions de cette catégorie.

Les assemblées générales spéciales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Convocation - Accès aux assemblées générales – Pouvoirs

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Les décisions des actionnaires sont prises en assemblées générales ordinaires, extraordinaires, spéciales ou mixtes selon la nature des décisions qu'elles sont amenées à prendre.

Le droit des actionnaires de participer aux assemblées générales est subordonné à un enregistrement ou à une inscription des actions dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur.

Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire dans toutes les assemblées. Il peut également voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'assemblée conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables. Le conseil d'administration dispose de la faculté d'accepter les formulaires de vote et les procurations qui parviendraient à la Société au-delà de la date limite prévue par la réglementation en vigueur.

Le conseil d'administration a la faculté de décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute assemblée par visioconférence ou autre moyen de télécommunication dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par le vice-président et, à défaut, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le conseil. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

Le bureau désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des membres de l'assemblée.

Feuilles de présence - Procès-verbaux

Il est tenu une feuille de présence établie dans les formes légales et certifiée exacte par le bureau de l'assemblée.

Les personnes habilitées à certifier conforme les copies et extraits des procès-verbaux des délibérations des assemblées générales sont déterminées conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Droit de vote double (extrait de l'article 10 des statuts)

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toute les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié, au plus tard le 5^e jour précédant la date de l'assemblée, d'une inscription nominative, depuis 2 ans au moins, au nom du même actionnaire.

Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société

Sous réserve de l'octroi d'un droit de vote double à tout actionnaire détenant des actions entièrement libérées et pour lesquelles l'actionnaire peut justifier d'une détention nominative depuis au moins 2 ans, aucune clause statutaire ou du règlement intérieur n'est susceptible d'avoir pour effet de retarder, de différer ou empêcher le changement de contrôle de la Société.

Franchissement de seuils (article 10 des statuts)

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder une fraction égale à 2% du capital social ou des droits de vote ou à tout multiple de cette fraction du capital social ou des droits de vote, est tenue, dans les 5 jours de bourse suivant le franchissement de seuil de participation, de déclarer à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au siège social, le nombre total des actions et le nombre des droits de vote qu'elle possède et de faire part de ses intentions à l'égard de la Société.

À défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction égale au vingtième au moins du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'assemblée générale.

Cette obligation d'information s'ajoute à l'obligation d'information des franchissements de seuils prévue par la loi.

6.2 Capital et droits de vote

6.2.1 Capital

A la date du dépôt du présent document de référence, le capital social, entièrement libéré, s'élève à 667 164,96 euros, divisé en 16 679 124 actions de 0,04 euro de valeur nominale.

Le montant du capital social, le nombre d'actions émises et la valeur nominale de chaque action n'ont pas varié depuis le 7 juin 2010.

6.2.1.1 Catégorie d'actions

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions, conférant à leurs titulaires des droits identiques.

6.2.1.2 Forme des actions et identification des actionnaires (article 8 des statuts)

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur et des statuts de la Société, elles sont obligatoirement nominatives jusqu'à ce qu'elles soient intégralement libérées.

Les actions sont librement négociables. La transmission des actions s'opère de compte à compte, selon les modalités définies par la loi et les règlements.

La propriété des actions est établie par une inscription en compte auprès de la Société conformément à la réglementation en vigueur.

La Société peut demander à tout moment au dépositaire central d'instruments financiers l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans les assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux dans les

6 INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL

conditions fixées à l'article L. 228-2 du Code de commerce.

6.2.1.3 Actions non représentatives du capital

A la date du dépôt du présent document de référence, il n'existe aucune action non représentative du capital.

6.2.1.4 Modifications du capital social ou des droits attachés aux actions

Toute modification du capital social ou des droits attachés aux actions est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de stipulations spécifiques.

6.2.1.5 Tableau d'évolution de la répartition du capital social

Évolution de la répartition du capital social de la Société au cours des 3 derniers exercices

	31-déc-09		31-déc-10		31-déc-11	
	Actions	% Capital	Actions	% Capital	Actions	% Capital
Actionnaire						
Alpha Radio BV	3 668 569	21,99%	1 612 523	9,67%	-	-
Alain Weill	-	-	1	-	1	-
WMC*	6 048 547	36,26%	6 048 547	36,26%	6 048 547	36,26%
Tribune Desfossés	163 754	0,98%	-	-	-	-
Salariés et PEE	217 948	1,31%	342 168	2,05%	317 637	1,90%
Isabelle Weill	334	-	334	-	334	-
Alain Blanc-Brude – Monab - Finab	577	-	577	-	730 963	4,38%
Nicolas Ver Hulst	334	-	334	-	334	-
Financière de L'Echiquier	1 239 586	7,43%	1 239 586	7,43%	1 332 400	7,99%
Trésor Princier Monégasque	205 312	1,23%	205 312	1,23%	205 312	1,23%
Financière Pinault	176 344	1,06%	176 344	1,06%	106 344	0,64%
Auto détention	110 803	0,66%	119 660	0,72%	457 848	2,74%
Public et autres nominatifs	4 847 016	29,06%	6 933 738	41,57%	7 479 404	44,84%
Total	16 679 124	100,00%	16 679 124	100,00%	16 679 124	100,00%

* contrôlée directement et indirectement par Alain Weill.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 5% du capital ou des droits de vote.

6 INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL

Opérations survenues sur le capital social au cours des 3 derniers exercices

Date	Opération	Nombre d'actions émises/annulées	Nominal	Prime d'émission	Nombre total d'actions	Capital post opération
25 septembre 2009	Augmentation de capital avec maintien du DPS	2 566 018	0,04 €	7,75 €	16 679 124	667 164,96 €
31 mai 2010	Augmentation de capital par émission d'actions réservées aux salariés adhérents d'un PEE	114 476	0,04 €	-	16 793 600	671 744 €
7 juin 2010	Réduction du capital	114 476	0,04 €	-	16 679 124	667 164,96 €

6.2.2 Délégations en matière d'augmentation du capital et autres autorisations

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations en cours consenties au conseil d'administration.

6 INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL

Tableau récapitulatif des délégations en cours

Nature de la délégation ou autorisation au profit du conseil d'administration	Date de l'assemblée	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'émission (1)	Utilisation faite de la délégation au cours de l'exercice 2011	Durée de la délégation
Autorisation d'opérer sur les actions de la Société	5 mai 2011	10% du capital	348 620 actions ont été acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions	18 mois (4 novembre 2012)
Augmentation de capital social par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de titres financiers donnant accès immédiatement ou à terme, au capital de la Société	5 mai 2011	1 000 000 €	Non utilisée	26 mois (4 juillet 2013)
Augmentation de capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, sans bénéficiaires désignés, de titres financiers donnant accès immédiatement ou à terme, au capital de la Société	5 mai 2011	500 000 €	Non utilisée	26 mois (4 juillet 2013)
Autorisation d'avoir recours à un placement privé pour mettre en œuvre la délégation de compétence relative à l'émission, sans droit préférentiel de souscription, de titres financiers donnant, accès immédiatement ou à terme, au capital de la Société	5 mai 2011	20% du capital par an	Non utilisée	26 mois (4 juillet 2013)
Autorisation en cas d'émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription dans la limite annuelle de 10% du capital social pour déterminer le prix d'émission en dérogeant aux conditions fixées par l'assemblée générale	5 mai 2011	10% du capital par an	Non utilisée	26 mois (4 juillet 2013)
Augmentation du nombre de titres financiers émis à l'occasion d'émissions réalisées en vertu des délégations de compétence objet, des neuvième et dixième résolutions dans les conditions prévues à l'article L.225-135-1 du Code de commerce	5 mai 2011	15% de l'émission initiale	Non utilisée	26 mois (4 juillet 2013)

6 INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL

Tableau récapitulatif des délégations en cours (suite)

Augmentation de capital par l'émission d'actions réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers	5 mai 2011	2% du capital	Non utilisée	26 mois (4 juillet 2013)
Emission d'actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société	5 mai 2011	500 000 €	Non utilisée	26 mois (4 juillet 2013)
Augmentation du capital social en rémunération d'apports en nature dans la limite de 10% du capital social	5 mai 2011	10% du capital	Non utilisée	26 mois (4 juillet 2013)
Autorisation d'attribuer gratuitement des actions de la Société aux membres du personnel salarié et aux mandataires sociaux, ou à certaines catégories d'entre eux	5 mai 2011	2% du capital	Non utilisée	26 mois (4 juillet 2013)
Autorisation à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions	5 mai 2011	2% du capital	Non utilisée	26 mois (4 juillet 2013)
Augmentation du capital social par incorporation de réserves, primes, bénéfiques ou autres	5 mai 2011	-	Non utilisée	26 mois (4 juillet 2013)
Réduction du capital social par annulation des titres auto-détenus	5 mai 2011	10% du capital	Non utilisée	26 mois (4 juillet 2013)

(1) Dans la limite du plafond global de 1 000 000 euros applicable prévu à la neuvième résolution.

Tableau récapitulatif des délégations/autorisations qui seront soumises à l'assemblée générale du 24 mai 2012

Nature de la délégation ou autorisation au profit du conseil d'administration	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'émission	Durée de la délégation
Autorisation d'opérer sur les actions de la Société	10% du capital	18 mois
Autorisation d'attribuer gratuitement des actions de la Société aux membres du personnel salarié et aux mandataires sociaux, ou à certaines catégories d'entre eux	4% du capital	26 mois
Autorisation à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions	4% du capital	26 mois
Augmentation de capital par l'émission d'actions réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers	3% du capital	26 mois

6.2.3 Capital potentiel – Titres non représentatifs du capital et valeur mobilière

A la date du dépôt du présent document de référence, il n'existe ni capital potentiel ni aucun titre non représentatif du capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, à l'exception :

6.2.3.1 Des OBSAAR

Le 7 novembre 2008, la Société a émis un emprunt de 55 millions d'euros au taux d'intérêt annuel Euribor 3 mois + 2 points de base représenté par 220 000 obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (11 bons par obligation soit un total de 2 420 000 bons) d'une valeur nominale de 250 euros.

Chaque BSAAR donnant droit de souscrire à 1,106 action (suite aux ajustements de la parité d'exercice), un nombre total de 2 676 520 actions nouvelles pourraient être émises à l'issue de la période d'exercice de ces BSAAR, pouvant porter le capital social à un montant maximum de 774 225,76 euros. Cette émission entraînerait une dilution du capital d'environ 16,04%.

6.2.3.2 Des attributions d'actions gratuites

Détail des plans	Autorisation de l'assemblée	Date d'octroi (Réunion du conseil d'administration ou décision du PDG)	Nombre d'actions gratuites attribuées ajustées	Date d'acquisition définitive
PLAN 1				
Plan 1 – tranche 1	23/08/2005	29/08/2005	27 434	29/08/2007
PLAN 2				
Plan 2 – tranche 1	20/09/2005	15/12/2005	19 671	15/12/2007
Plan 2 – tranche 2	20/09/2005	15/12/2005	10 353	15/12/2007
Plan 2 – tranche 3	20/09/2005	15/12/2005	30 024	31/12/2008
PLAN 3				
Plan 3 – tranche 1	31/05/2006	29/05/2007	10 353	29/05/2009
Plan 3 – tranche 2	31/05/2006	29/05/2007	22 176	29/05/2010
Plan 3 – tranche 3	31/05/2006	29/05/2007	22 176	29/05/2011
Plan 3 – tranche 4 ¹	31/05/2006	29/05/2007	24 948	29/05/2012
PLAN 4				
Plan 4 – tranche 1	31/05/2007	13/09/2007	17 136	13/09/2009
PLAN 5				
Plan 5 – tranche 1	31/05/2007	22/09/2008	5 355	30/09/2010
Plan 5 – tranche 2	31/05/2007	22/09/2008	5 355	30/09/2011
Plan 5 – tranche 3	31/05/2007	22/09/2008	5 355	30/09/2012
PLAN 6				
Plan 6 – tranche 1	29/05/2009	26/07/2010	6 000	26/07/2013
Plan 6 – tranche 2	29/05/2009	26/07/2010	10 000	26/07/2014
Plan 6 – tranche 3	29/05/2009	26/07/2010	24 000	26/07/2015
Plan 6 – tranche 4	29/05/2009	26/07/2010	15 000	01/04/2016
PLAN 7				
Plan 7 – tranche 1	29/05/2009	02/12/2010	30 000	01/01/2016

¹ En raison de la cessation des fonctions de Monsieur Marc Laufer intervenue le 9 mars 2011, ce dernier n'aura pas droit à la tranche 4 du 29 mai 2012 correspondant à 24 948 actions gratuites.

Plan n°3

Par ailleurs, le conseil d'administration, dans sa séance du 29 mai 2007, sur délégation de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mai 2006, a décidé d'attribuer 72 500 actions gratuites dont 10 000 à Monsieur Frank Lanoux et 62 500 Monsieur Marc Laufer, sous réserve non rétroactive du maintien du contrat de travail ou mandat social de chaque bénéficiaire à chaque échéance des périodes d'acquisition.

Les 4 tranches ont ainsi été attribuées :

- 10 000 actions gratuites au titre de la tranche 1 (avec une période d'acquisition expirant le 29 mai 2009) ;
- 20 000 actions gratuites au titre de la tranche 2 (avec une période d'acquisition expirant le 29 mai 2010) ;
- 20 000 actions gratuites au titre de la tranche 3 (avec une période d'acquisition expirant le 29 mai 2011) ;
- 22 500 actions gratuites au titre de la tranche 4 (avec une période d'acquisition expirant le 29 mai 2012).

La tranche 1 de ce plan est arrivée à échéance le 29 mai 2009. Les conditions d'attribution (maintien d'un contrat de travail) étant réunies, le conseil d'administration, dans sa séance du 3 juillet 2009 a constaté l'acquisition définitive par les bénéficiaires, et compte tenu des ajustements intervenus pendant la période d'acquisition, d'un nombre total de 10 353 actions.

La tranche 2 de ce plan est arrivée à échéance le 29 mai 2010. Les conditions d'attribution (maintien d'un contrat de travail) étant réunies, le conseil d'administration, dans sa séance du 7 juin 2010 a constaté l'acquisition définitive par les bénéficiaires, et compte tenu des ajustements intervenus pendant la période d'acquisition, d'un nombre total de 22 176 actions.

La tranche 3 de ce plan est arrivée à échéance le 29 mai 2011. Les conditions d'attribution (maintien d'un contrat de travail) étant réunies, le conseil d'administration, dans sa séance du 21 juin 2011 a constaté l'acquisition définitive par Monsieur Marc Laufer, et compte tenu des ajustements intervenus pendant la période d'acquisition, d'un nombre total de 22 176 actions. En raison de la cessation des fonctions de Monsieur Marc Laufer intervenue le 9 mars 2011, il n'a pas été éligible à la tranche 4 du 29 mai 2012 correspondant à 24 948 actions gratuites.

Plan n°5

De plus, le conseil d'administration, dans sa séance du 22 septembre 2008, sur délégation de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mai 2007 dans sa 16^{ème} résolution, a décidé d'attribuer 15 000 actions gratuites à un salarié selon 3 tranches. Ce salarié s'est donc vu attribuer 5 000 actions gratuites au titre de la tranche 1 (avec une période d'acquisition expirant le 30 septembre 2010), 5 000 actions gratuites au titre de la tranche 2 (avec une période d'acquisition expirant le 30 septembre 2011) et 5 000 actions gratuites au titre de la tranche 3 (avec une période d'acquisition expirant le 30 septembre 2012).

La tranche 1 de ce plan est arrivée à échéance le 30 septembre 2010. Les conditions d'attribution (maintien d'un contrat de travail) étant réunies, le conseil d'administration, dans sa séance du 2 décembre 2010 a constaté l'acquisition définitive par ce salarié, compte tenu des ajustements intervenus pendant la période d'acquisition, d'un nombre total de 5 355 actions.

La tranche 2 de ce plan est arrivée à échéance le 30 septembre 2011. Les conditions d'attribution (maintien d'un contrat de travail) étant réunies, le conseil d'administration, dans sa séance du 26 janvier 2012 a constaté l'acquisition définitive par ce salarié, compte tenu des ajustements intervenus pendant la période d'acquisition, d'un nombre total de 5 355 actions.

Plan n°6

Au surplus, le conseil d'administration, dans sa séance du 26 juillet 2010, sur délégation de l'assemblée générale extraordinaire du 29 mai 2009 dans sa 14^{ème} résolution, a décidé d'attribuer 55 000 actions gratuites à un salarié selon 4 tranches. Ce salarié s'est donc vu attribuer 6 000 actions gratuites au titre de la tranche 1 (avec une période d'acquisition expirant le 26 juillet 2013), 10 000 actions gratuites au titre de la tranche 2 (avec une période d'acquisition expirant le 26 juillet 2014), 24 000 actions gratuites au titre de la tranche 3 (avec une période d'acquisition expirant le 26 juillet 2015) et 15 000 actions gratuites au titre de la tranche 4 (avec une période d'acquisition expirant le 1^{er} avril 2016). L'attribution définitive de ces actions est soumise à des conditions de présence et d'atteinte d'objectifs de résultat opérationnel courant.

Plan n°7

Enfin, le conseil d'administration, dans sa séance du 2 décembre 2010, sur délégation de l'assemblée générale extraordinaire du 29 mai 2009 dans sa 14^{ème} résolution, a décidé d'attribuer 30 000 actions gratuites à 2 salariés selon une tranche. Les 2 salariés se sont donc vus attribuer chacun 15 000 actions gratuites (avec une période d'acquisition expirant le 1^{er} janvier 2016).

Actions gratuites en période d'acquisition

Au 15 mars 2012, le nombre d'actions gratuites attribuées (ajusté éventuellement pour tenir compte des augmentations de capital intervenues pendant la période d'acquisition) et dont la période d'acquisition n'est pas expirée est de :

- Plan 5 5 355 actions gratuites pour 1 bénéficiaire ;
- Plan 6 55 000 actions gratuites pour 1 bénéficiaire ;
- Plan 7 30 000 actions gratuites pour 2 bénéficiaires.

Un nombre total de 90 355 actions nouvelles pourrait être émis à l'issue des différentes périodes d'acquisition de ces plans, pouvant porter le capital social à un montant maximum de 670 779,16 euros. Cette émission entraînerait une dilution du capital d'environ 0,5%.

6.2.4 Capital de la Société faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

A la connaissance de la Société et sauf les BSAAR dont il est fait état au paragraphe 6.2.3 ci-avant, il n'existe pas d'options d'achat ou de vente ou d'autres engagements au profit des actionnaires de la Société ou consenties par ces derniers portant sur des actions de la Société. De même il n'existe pas d'options d'achat ou de vente consenties par la Société portant sur les actions de l'ensemble de ses filiales.

6.2.5 Droits de vote

L'article 10 des statuts stipule que le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié, au plus tard le 5^e jour précédant la date de l'assemblée, d'une inscription nominative, depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi. En particulier, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent successible ne fait pas perdre le droit acquis ou n'interrompt pas le délai de 2 ans prévu à l'alinéa précédent. La fusion ou la scission de la Société est également sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celles-ci l'ont institué.

Les actions gratuites provenant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes bénéficieront du droit de vote double dès leur émission dans la mesure où elles sont attribuées à raison d'actions bénéficiant déjà de ce droit.

Par ailleurs, il est indiqué que, à défaut d'avoir été déclarées dans les conditions prévues à l'article 10 des statuts, « les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction égale au vingtième au moins du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'assemblée générale ». Voir chapitre 6 paragraphe 6.1.1 ci-dessus.

6.2.6 Répartition du capital et des droits de vote

Répartition du capital et des droits de vote de la Société au 29 février 2012

Actionnaires	Nombre d'actions	% Capital	Nombre de droits de vote	% Droits de vote
WMC*	6 048 547	36,26%	12 097 094	51,79%
Alain Weill	1	-	1	-
Alain Blanc Brude (via Monab)	730 963	4,38%	731 259	3,13%
Salariés PEE	317 637	1,90%	512 583	2,19%
Auto-détention	504 148	3,02%	504 148	2,16%
Nicolas Ver Hulst	334	-	668	0,00%
Isabelle Weill	334	-	668	0,00%
Financière de l'Echiquier	1 332 400	7,99%	1 332 400	5,70%
Trésor Princier Monégasque	205 312	1,23%	410 624	1,76%
Financière Pinault	106 344	0,64%	212 688	0,91%
Public	7 433 104	44,56%	7 554 019	32,34%
Total	16 679 124	100,00	23 356 152	100,00%

* contrôlée directement et indirectement par Alain Weill.

6.2.6.1 Informations sur les franchissements de seuils

Par courrier reçu le 7 janvier 2011, complété notamment par un courrier reçu le 14 janvier 2011, l'AMF a été destinataire des déclarations de franchissement de seuil suivantes :

- La société Alpha Radio BV a déclaré avoir franchi individuellement, le 4 janvier 2011, en baisse le seuil de 5% des droits de vote de la société NextRadioTV et détenir

individuellement, 850 000 actions représentant autant de droit de vote, soit 5,10% du capital et 3,83% des droits de vote ;

- La société Alpha Radio BV a déclaré avoir franchi individuellement, le 5 janvier 2011, en baisse le seuil de 5% du capital et ne plus détenir aucun titre de cette société ;
- Les sociétés Alpha Radio BV, WMC SAS et Monsieur Alain Weill, ont déclaré avoir franchi de concert en baisse, le 5 janvier 2011, le seuil de 50% des droits de vote de la société NextRadioTV et détenir 6 048 548 actions représentant 11 050 103 droits de vote de la société NextRadioTV, soit 36,26% du capital et 49,84% des droits de vote de cette société.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions NextRadioTV réalisée hors marché par Alpha Radio BV (voir Décision et Information n°210C0050).

Compte tenu de la cession de l'intégralité de sa participation dans NextRadioTV, la société Alpha Radio BV a précisé ne plus agir de concert avec Monsieur Alain Weill et la société WMC SAS.

Par courrier reçu le 7 octobre 2011, complété notamment par un courrier reçu le 10 octobre 2011, Monsieur Alain Weill a déclaré avoir franchi en hausse, le 6 octobre 2011, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société par actions simplifiée WMC qu'il contrôle, le seuil de 50% des droits de vote de la société NextRadioTV et détenir, directement et indirectement, 6 048 548 actions NextRadioTV représentant 12 097 095 droits de vote, soit 36,26% du capital et 51,82% des droits de vote de cette société.

Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double (voir Décision et Information n°211C1852).

6.2.6.2 Informations concernant les mesures prises en vue d'assurer que le contrôle n'est pas exercé de façon abusive

A la date du dépôt du présent document de référence, la Société est contrôlée par Monsieur Alain Weill, qui détient directement et indirectement 36,26% du capital et 51,79% des droits de vote.

A la connaissance de la Société, le contrôle n'est pas exercé de manière abusive ; toutefois, à ce jour, la Société n'a pas mis en place de dispositions spécifiques visant à s'assurer que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

6.2.6.3 Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

- Structure du capital : les renseignements relatifs à la structure du capital de NextRadioTV sont mentionnés dans le tableau ci-dessus ;
- Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce : les renseignements correspondants figurent aux paragraphes 6.1 (« Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société »), 6.2.3, 6.2.5 ;
- Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance : les renseignements correspondants figurent dans le tableau ci-dessus ;

- Pactes d'actionnaires et action de concert : A la suite de la cession de l'intégralité des actions NextRadioTV détenues par la société Alpha Radio BV, le concert formé entre WMC, Monsieur Alain Weill et Alpha Radio BV le 24 septembre 2005 a été rompu. La Société n'a dès lors connaissance d'aucun accord entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et exercice des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote ;
- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux ;
- Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier ;
- Les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration sont légales et statutaires : les renseignements correspondants figurent au paragraphe 6.1. ;
- Pouvoirs du conseil d'administration en particulier au regard de l'émission ou du rachat d'action : les renseignements correspondants figurent aux paragraphes 6.2.2 et 6.2.7. ;
- La modification des statuts de la Société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires ;
- Les accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société : les renseignements correspondants figurent au paragraphe 2.5.4 ;
- Il n'existe pas d'accord particulier prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du conseil d'administration.

6.2.6.4 Actionnariat des salariés

Voir chapitre 6 paragraphe 6.2.3 ci-dessus.

6.2.7 *Rachat d'actions*

L'assemblée générale du 5 mai 2011 a autorisé le conseil d'administration, pendant une période de 18 mois, à acheter des actions de la Société dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce par le biais de la résolution suivante, reproduite dans son intégralité :

« Huitième résolution – Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du Règlement n°2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 pris en application de la directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003 et des articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'AMF ou de toute disposition qui viendrait s'y substituer, à opérer en bourse ou autrement sur les actions de la Société.

L'assemblée générale décide que le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pourra procéder ou faire procéder à des achats en vue :

- D'animer le marché de l'action NextRadioTV par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'AMF et conclue avec un prestataire de services d'investissement dans le respect de la pratique de marché admise par l'AMF ;
- De mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ;
- D'attribuer des actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de mettre en œuvre tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;

- D'attribuer à titre gratuit des actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- De conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- De remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- D'annuler tout ou partie des titres ainsi rachetés afin de réduire le capital sous réserve d'y être autorisé par l'assemblée générale extraordinaire.

Les actions pourront être achetées par tous moyens et dans le respect de la réglementation boursière applicable et des pratiques de marché admises publiées par l'AMF, en utilisant, le cas échéant, tous instruments financiers dérivés ou optionnels négociés sur les marchés réglementés ou de gré à gré pour autant que ces derniers moyens ne concourent pas à accroître de manière significative la volatilité du titre.

La Société se réserve la possibilité de procéder par achat de blocs de titres. La Société se réserve la faculté de poursuivre l'exécution du présent programme de rachat d'actions en période d'offre publique d'acquisition ou d'échange portant sur ses titres de capital dans le respect des dispositions de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF.

L'assemblée générale fixe à 45 euros par action, hors frais d'acquisition, le prix maximum d'achat, d'une part, et le nombre d'actions pouvant être acquises à 10 % du capital social, d'autre part. En conséquence, le montant maximum que la Société est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achat au prix maximum de 45 euros s'élèverait à 75 056 040 euros, sur le fondement du capital social au 31 décembre 2010.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-210 du Code de commerce, la Société ne pourra posséder, directement ou indirectement, plus de 10% de son capital social.

En cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des titres, d'amortissement ou de réduction de capital, de distribution de réserves ou d'autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

En vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation, en particulier pour juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités, passer tous ordres en bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tout autre organisme, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix huit (18) mois à compter de la présente assemblée.

L'assemblée générale décide qu'à compter de sa mise œuvre la présente autorisation annulera et privera d'effet, pour la fraction non utilisée, toute décision des actionnaires antérieure ayant le même objet ».

6 INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL

Au titre de ce programme de rachat la Société a, au 31 décembre 2011 et en ne tenant pas compte des actions acquises dans le contrat de liquidité, acquis un total de 348 620 actions de son propre capital social.

Par ailleurs, la Société a confié l'animation de son titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de Déontologie de l'Association française des entreprises d'investissement (AFEI) reconnue par l'AMF. Au 31 décembre 2011, 29 432 actions de la Société (14 915 actions au 31 décembre 2010 et 24 313 actions au 31 décembre 2009) et 58 499 euros figuraient au compte de liquidité (174 067 euros au 31 décembre 2010 et 306 402 euros au 31 décembre 2009).

Il sera proposé à l'assemblée générale du 24 mai prochain de renouveler cette autorisation. Voir chapitre 9.

Un récapitulatif des actions en circulation au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2011 figure dans le chapitre 7 - comptes consolidés 2011 note 7.7.

Achats et ventes au cours de l'exercice 2011

	Contrat de liquidités	Programme de rachats d'actions
31.12.2010 Solde à l'ouverture	14 915	104 745
janvier 2011 - variation mensuelle	3 482	-
février 2011 - variation mensuelle	-651	
mars 2011 - variation mensuelle	342	
avril 2011 - variation mensuelle	2 789	
mai 2011 - variation mensuelle	4 600	
juin 2011 - variation mensuelle	4 919	-24 949
juillet 2011 - variation mensuelle	2 381	
août 2011 - variation mensuelle	929	90 594
septembre 2011 - variation mensuelle	-559	109 648
octobre 2011 - variation mensuelle	-2 071	148 378
novembre 2011 - variation mensuelle	-1 430	
décembre 2011 - variation mensuelle	-214	
31.12.2011 Solde à la clôture	29 432	428 416

6.2.8 Nantissement d'actions

La société WMC a nanti 6 038 547 actions de la Société (soit 36,27% du capital de la Société) en garantie d'un emprunt bancaire signé le 3 décembre 2010. Il sera donné mainlevée de ce nantissement après remboursement total de l'emprunt bancaire.

6.3 Marché du titre NextRadioTV

Bourse et évolution du cours du titre

En €/nb d'actions	Cours moyen de clôture	Plus haut mensuel	Plus bas mensuel	Volumes échangés
janv-11	14,30	15,00	13,85	231 025
févr-11	14,84	15,31	14,16	232 353
mars-11	14,99	15,20	14,60	217 827
avr-11	15,60	15,92	15,16	121 678
mai-11	15,09	15,50	14,70	114 828
juin-11	14,75	15,34	14,25	452 107
juil-11	13,85	14,55	12,50	213 121
août-11	10,94	12,85	10,02	305 726
sept-11	10,55	11,30	9,65	182 643
oct-11	11,21	11,80	10,50	82 092
nov-11	11,76	12,30	10,90	70 020
déc-11	11,73	12,45	11,00	155 275
janv-12	12,11	14,00	10,61	162 955
févr-12	13,98	14,09	13,85	164 409
mars-12	14,28	14,75	13,79	248 056

6.4 Dividendes

6.4.1 *Dividende global*

La résolution qui sera présentée à l'assemblée générale annuelle qui approuvera le 24 mai 2012 les comptes de l'exercice 2011 prévoit la distribution d'un dividende de 0,30 euro par action au titre de l'exercice 2011.

Le dividende distribué au titre de des exercices 2010 et 2009 était respectivement de 0,24 euro et de 0,20 euro par action.

6.4.2 *Politique future de dividendes*

Le paiement de dividendes au cours des prochains exercices dépendra principalement des résultats dégagés par la Société, de sa situation de trésorerie, de sa politique d'investissement et de la réduction de sa dette.

6.4.3 *Délai de prescription des dividendes*

Les dividendes non réclamés sont prescrits au profit de l'État à l'issue d'un délai de 5 ans à compter de leur mise en paiement.

7 COMPTES CONSOLIDES DE LA SOCIETE AU 31 DECEMBRE 2011

7.1	Comptes de résultat consolidés aux 31 décembre 2011 et 31 décembre 2010 _____	132
7.2	Etat du résultat global consolidé _____	133
7.3	Etats de la situation financière aux 31 décembre 2011 et 31 décembre 2010 _____	134
7.4	Etat des variations des capitaux propres consolidés _____	135
7.5	Etat des flux de trésorerie consolidés _____	136
7.6	Notes annexes aux états financiers consolidés _____	137
7.7	Rapport des commissaires aux comptes _____	177

7.1 Comptes de résultat consolidés aux 31 décembre 2011 et 31 décembre 2010

<u>Compte de résultat IFRS (en K euros)</u>	<u>31.12.2011</u>	<u>31.12.2010</u>	<u>Notes</u>
Chiffre d'affaires radio	67 952	65 935	
Chiffre d'affaires TV	51 231	34 239	
Chiffre d'affaires NextInteractiveMedia	35 118	34 476	
Chiffre d'affaires autres activités	3 132	2 992	
Chiffre d'affaires	157 433	137 642	7.1
Autres produits de l'activité	1 035	896	
Subvention	47	356	
Charges externes	-61 098	-56 886	7.2
Impôts et taxes	-2 979	-2 717	
Charges de personnel	-69 316	-62 155	7.3
Dotations aux amortissements	-4 406	-2 941	
Dotations nettes aux provisions	-1 896	-372	
Résultat opérationnel courant	18 820	13 823	
Autres produits et charges opérationnels	-3 041	-1 517	7.4
Résultat opérationnel	15 779	12 306	
Produits de trésorerie et d'équivalents	377	245	
Coût de l'endettement financier Brut	-2 188	-2 091	
Coût de l'endettement financier Net	-1 811	-1 846	
Impôts sur le résultat	-5 583	-4 238	7.6
Résultat net	8 386	6 222	
dont part Groupe	7 870	5 805	
dont intérêts minoritaires	516	417	
Résultat de base par action	0,48 €	0,35 €	7.7
Résultat dilué par action	0,48 €	0,35 €	7.7

7.2 Etat du résultat global consolidé

<u>Compte de résultat IFRS (en K euros)</u>	<u>31.12.2011</u>	<u>31.12.2010</u>
Résultat net	8 386	6 222
Produits et charges non comptabilisés en résultat		
<hr/>		
Total des produits et charges non comptabilisés en résultat		
Résultat global	8 386	6 222

7.3 Etats de la situation financière aux 31 décembre 2011 et 31 décembre 2010

<u>Etat de la situation financière (en K euros)</u>	<u>31.12.2011</u>	<u>31.12.2010</u>	<u>Notes</u>
Goodwill	124 510	125 126	8.1
Autres immobilisations incorporelles	2 661	1 721	8.2
Immobilisations corporelles	9 192	8 983	8.3
Autres actifs financiers	304	331	8.4
Actifs d'impôts différés	24 165	26 357	8.5
ACTIFS NON COURANTS	160 833	162 519	
Stocks	290	532	4.11
Créances clients	52 766	45 152	8.6
Autres débiteurs	19 251	19 548	8.7
Titres de placement de trésorerie	0	2 003	8.8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18 232	29 706	8.8
Actifs destinés à être cédés	618	0	9.8
ACTIFS COURANTS	91 158	96 942	
TOTAL ACTIF	251 991	259 461	
Capital	667	667	8.9
Primes	106 749	106 749	8.10
Réserves consolidées	-1 794	-9	8.12
Résultat net part du Groupe	7 870	5 805	
<i>sous total capitaux propres groupe</i>	<i>113 492</i>	<i>113 212</i>	
Intérêts minoritaires	1 680	1 164	8.13
CAPITAUX PROPRES	115 172	114 376	
Provisions	2 867	2 954	8.14
Passifs financiers	20 902	41 486	8.15
PASSIFS NON COURANTS	23 769	44 440	
Passifs financiers	23 776	17 828	8.15
Provisions	3 654	1 261	8.14
Fournisseurs et autres créditeurs	43 208	44 995	8.16
Dettes fiscales et sociales	41 962	36 560	8.17
Passifs destinés à être cédés	449	0	9.8
PASSIFS COURANTS	113 050	100 645	
TOTAL PASSIF	251 991	259 461	

7.4 Etat des variations des capitaux propres consolidés

<i>(en K euros)</i>	<u>Capital</u>	<u>Réserves liées au capital</u>	<u>Titres auto- détenus</u>	<u>Réserves et Résultat consolidés</u>	<u>Total part Groupe</u>	<u>Minoritaires</u>	<u>Total</u>
Capitaux propres au 31.12.2009	667	107 054	-1 357	5 537	111 902	748	112 649
Opérations sur le capital		-304			-304		-304
Paiements fondés sur des actions			261	59	320		320
Opérations sur titres auto-détenus			-280	8	-272		-272
Dividendes				-3 291	-3 291		-3 291
Résultat global 31.12.2010				5 805	5 805	417	6 222
Autres mouvements				-948	-948		-948
Capitaux propres au 31.12.2010	667	106 749	-1 376	7 171	113 212	1 164	114 376
Paiements fondés sur des actions			222	291	513		513
Opérations sur titres auto-détenus			-4 083	-75	-4 159		-4 159
Dividendes				-3 971	-3 971		-3 971
Résultat global 31.12.2011				7 870	7 870	516	8 386
Autres mouvements				27	27		27
Capitaux propres clôture 31.12.2011	667	106 749	-5 238	11 313	113 492	1 680	115 172

7.5 Etat des flux de trésorerie consolidés

Note - Tableau des flux de trésorerie

<u>Méthode indirecte</u>	<u>31.12.2011</u>	<u>31.12.2010</u>	<u>Notes</u>
en K euros			
Résultat net	8 386	6 222	
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie non liés aux opérations d'exploitation - IFRS 2	513	320	8.14.2
Dotations aux amortissements	4 406	2 941	8.2/8.3
Variation des provisions	2 373	-1 463	8.14
Plus ou moins values sur cessions d'actifs	-	133	
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	15 677	8 152	
Coût de l'endettement financier net	1 811	1 846	7.5
Impôts sur le résultat	5 583	4 238	7.6
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôt	23 071	14 236	
Augmentation (diminution) des clients et autres débiteurs	7 317	-730	
Augmentation (diminution) des stocks	-242	340	
Diminution (augmentation) des fournisseurs et autres dettes	-3 938	-2 399	
Sous total variation du besoin en FDR lié aux opérations d'exploitation	-3 137	2 789	
- Impôt courant	-3 415	-1 154	
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	16 519	15 871	
Activités d'investissement :			
Acquisition d'immobilisations corporelles	-3 868	-6 350	8.3
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-1 686	-2 258	8.2
Acquisition d'immobilisations financières	-149	-253	8.4
Réductions des immobilisations financières	176	1 177	8.4
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-5 527	-7 683	
Activités de financement :			
Augmentation de capital	-	1 254	8.10
Dividendes versés	-3 971	-3 291	
Augmentation des passifs financiers	2 311	5 542	8.15
Remboursement des passifs financiers	-17 780	-2 124	8.15
Intérêts nets versés	-865	-1 125	7.5
Rachats d'actions propres	-4 165	-1 394	8.11
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-24 469	-1 139	
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE TRESORERIE	-13 477	7 049	
Trésorerie début d'exercice	31 709	24 660	
Trésorerie fin d'exercice	18 851	31 709	

Dans le tableau de flux, le terme trésorerie désigne la trésorerie, les titres de placement de trésorerie, les équivalents de trésorerie et les découverts bancaires.

7.6 Notes annexes aux états financiers consolidés

Note 1 – Informations générales et description de l'activité

NextRadioTV est un groupe pluri-médias présent sur les marchés de la radio, de la télévision, de l'internet et de la presse. C'est, au sein du paysage audiovisuel français, le seul Groupe indépendant spécialisé dans l'information.

La société NextRadioTV, société consolidante du groupe NextRadioTV, est une société anonyme de droit français. Elle est cotée sur le marché Eurolist d'Euronext-Paris. Son siège social est situé 12, rue d'Oradour-sur-Glane. Son activité, exclusivement située en France, consiste d'une part, en l'exploitation d'autorisations d'émettre sur des fréquences radiophoniques et des licences de TNT, attribuées par les pouvoirs publics français (CSA) pour une période donnée, et renouvelables après une nouvelle procédure de demande d'attribution et d'autre part, dans l'exploitation des titres de presse dédiés aux nouvelles technologies ainsi que le développement des activités internet du Groupe (sites 01net, 01men, rmc.fr, bfmbusiness.com, bfmtv.com).

Les comptes consolidés de l'exercice 2011 ont été arrêtés par le conseil d'administration le 14 mars 2012.

Le capital social de la société NextRadioTV est composé de 16 679 124 actions au 31 décembre 2011 pour un total de 667 164,96 euros.

Note 2 – Événements significatifs intervenus au cours de l'exercice

Réorganisation NextInteractiveMedia

Le 24 juin 2011, la direction du groupe NextRadioTV a annoncé au comité d'entreprise de NextInteractiveMedia (anciennement Groupe 01), un projet de réorganisation des pôles web et print du Groupe. Ce plan vise un renforcement de NextInteractiveMedia par la mise en place de synergies structurantes entre les activités web et print du Groupe.

Note 3 – Présentation et base de préparation des états financiers

En application du règlement n° 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les états financiers consolidés de l'exercice 2011 du groupe NextRadioTV sont établis en conformité avec le référentiel IFRS publié par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) au 31 décembre 2011 et dont le règlement d'adoption est paru au Journal Officiel de l'Union européenne à la date d'arrêté des comptes et disponible sur le site internet de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés et actifs financiers disponibles à la vente, qui sont évalués à leur juste valeur. Ils sont présentés en euro et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (sauf indication contraire).

Note 3.1 – Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011

NextRadioTV a appliqué au 1^{er} janvier 2011 les amendements et révisions portant sur les normes IAS1, IAS 21, IAS 24R, IAS 28, IAS 31, IAS 32, IAS 34, IAS 39, IFRS3R, IFRS7, IFRS8, qui n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés annuels.

Note 3.2 – Normes applicables par anticipation

NextRadioTV n'a pas appliqué par anticipation les normes, amendements et interprétations :

- Adoptés par l'Union européenne mais dont l'application obligatoire est postérieure au 31 décembre 2011 (amendements à IFRS7) ;
- Non encore adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2011 (normes IFRS9, IFRS10, IFRS11, IFRS12, IFRS13, IAS27, IAS28, IAS 19,

Note 4 – Principales règles et méthodes comptables**Note 4.1 – Méthodes de consolidation**

Les comptes consolidés incluent les états financiers de la société mère ainsi que ceux des entreprises contrôlées par la mère, les filiales. Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les participations dans les filiales sont comptabilisées selon la méthode de l'intégration globale.

La quote-part de résultat net et des capitaux propres attribuables aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement dans les capitaux propres et dans le compte de résultat consolidé en tant qu'intérêts minoritaires.

Le résultat des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice est inclus dans le compte de résultat consolidé, respectivement depuis la date de prise de contrôle ou jusqu'à la date de la perte de contrôle. Les filiales du groupe NextRadioTV, dont l'activité n'a pas démarré au 31 décembre 2011, n'ont pas été intégrées dans le périmètre de consolidation.

Le cas échéant, des retraitements sont effectués sur les états financiers des filiales pour harmoniser et homogénéiser les principes comptables utilisés avec ceux des autres entreprises du périmètre de consolidation.

Tous les soldes et opérations intragroupes sont éliminés au niveau de la consolidation.

Depuis sa création, le groupe NextRadioTV n'a pas pris de participation dans des entreprises associées et/ou des coentreprises. Au 31 décembre 2011, toutes les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation sont des filiales et sont consolidées par intégration globale.

Note 4.2 – Regroupements d'entreprises – Goodwill

Les regroupements d'entreprise réalisés à compter du 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés conformément à la norme IFRS 3 révisée – regroupements d'entreprises.

Le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées est affecté aux actifs et passifs identifiables de l'entité acquise sur la base de la juste valeur déterminée à la date d'acquisition. Lorsque le coût d'acquisition est supérieur à la juste valeur des actifs réévalués, nets des passifs, l'écart est inscrit en goodwill sinon celui-ci est directement reconnu en résultat.

Les goodwill sont comptabilisés en tant qu'actifs, diminué d'éventuelles pertes de valeur déterminées conformément à la méthode décrite en note 4.12.1.

Note 4.3 – Monnaies étrangères

Le Groupe exerce son activité exclusivement dans la zone euro. Aucune des filiales du Groupe n'a une monnaie fonctionnelle autre que l'euro. Les règles de conversion des états financiers des entités consolidées ne sont donc pas applicables pour le groupe NextRadioTV sur les périodes présentées.

Les transactions en monnaies étrangères, peu significatives pour le Groupe, sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle (euro) en utilisant le cours de change au jour de la transaction.

Note 4.4 – Comptabilisation des produits

Le chiffre d'affaires regroupe essentiellement les recettes publicitaires, les recettes liées aux ventes des titres de presse ainsi que les autres prestations liées. Ces produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Ils représentent les ventes de biens et services effectuées dans le cadre de l'activité normale et principale du Groupe, nettes de toutes remises ou autres rabais commerciaux.

Les produits sont comptabilisés lorsque le Groupe a transféré à l'acheteur les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété, qu'il ne conserve ni participation à la gestion, ni contrôle effectif sur les biens cédés, qu'il est probable que les avantages économiques résultant de la vente bénéficieront au Groupe et que le coût de la transaction peut être évalué de façon fiable.

Les recettes publicitaires sont reconnues en produits lorsque la publicité a été effectivement diffusée.

Le chiffre d'affaires presse est présenté net des commissions de distribution et les produits sont comptabilisés à la date de parution des différents titres.

Les produits liés aux abonnements presse sont étalés sur la durée de l'abonnement.

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est conduit à conclure des contrats d'échanges publicitaires avec des tiers. Aux termes de ces contrats, les parties sont soumises à une obligation réciproque de réaliser les 2 opérations (achat d'une part, vente d'autre part). Les opérations d'échanges sont neutralisées au bilan et en résultat car elles concernent des services de nature et valeur similaires.

Les redevances et subventions sont comptabilisées au fur et à mesure de leur acquisition, conformément à la substance de l'accord sous-jacent. Ces redevances sont inscrites en « autres produits de l'activité ».

Note 4.5 – Contrats de location

Les contrats de location sont classés en contrats de location-financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au Groupe. Tous les autres contrats sont classés en location simple. Le Groupe n'est pas bailleur dans le cadre de contrat de location sur les périodes présentées.

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location-financement sont comptabilisés en tant qu'actifs au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur à la date d'acceptation du contrat. Le passif correspondant dû au bailleur est

enregistré au bilan en tant qu'obligation issue du contrat de location-financement et est réparti entre passifs courants et non courants. Les frais financiers, qui représentent la différence entre les engagements totaux du contrat et la juste valeur du bien acquis, sont répartis sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque exercice.

Ces immobilisations sont amorties sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité des actifs et la durée du contrat de location-financement lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'il n'y aura pas de transfert de propriété au terme du contrat.

Les charges de loyer en vertu d'un contrat de location simple sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat de façon linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

Note 4.6 – Coûts d'emprunt, subventions et aides publiques

Les coûts d'emprunt sont enregistrés en réduction de la dette et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif au compte de résultat de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Le Groupe a signé avec la Communauté européenne une convention de subvention pour le cofinancement d'émissions télévisées consacrées aux activités de l'Union européenne pour une durée allant du 1^{er} janvier 2010 au 30 avril 2011. Le montant cofinancé par la Commission européenne est inscrit dans les comptes de subventions pour la quote-part revenant à l'exercice 2011 (soit 47 K€).

Note 4.7 – Avantages du personnel

Note 4.7.1 Retraites

Les cotisations relatives aux régimes à cotisations définies sont inscrites en charges au fur et à mesure qu'elles sont appelées.

Les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leur coût, sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées. Des évaluations ont lieu chaque année. Les calculs actuariels sont fournis par un expert indépendant.

Ces régimes ne sont pas financés et leur engagement fait l'objet d'un passif au bilan. Le principal régime concerne les indemnités de fin de carrière (indemnités de départ à la retraite, engagement de retraite, médailles du travail). Les écarts actuariels résultent principalement des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs des régimes à prestations définies. Ces écarts actuariels sont comptabilisés directement en résultat de la période. La charge opérationnelle comptabilisée au compte de résultat pour les régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés, les écarts actuariels ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime, le cas échéant.

Les régimes à prestations définies au sein du Groupe n'ont pas subi, depuis la création du Groupe, de modifications générant un quelconque coût des services passés.

Note 4.7.2 Paiements fondés sur des actions

Conformément à la norme IFRS 2, les options d'achats ou de souscriptions d'actions ou les attributions d'actions gratuites portant sur le capital d'une des sociétés du Groupe, sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi. La juste valeur retenue est calculée sur la base du cours de bourse à la date d'attribution des actions gratuites.

S'agissant d'un plan d'action dont le paiement s'effectue en actions, la norme IFRS 2 impose la comptabilisation d'une charge (en contrepartie des capitaux propres) au titre de la juste valeur de l'avantage accordé aux salariés. Cette charge est reconnue dans les charges de personnel au fur et à mesure de la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires.

Note 4.8 – Impôts sur le résultat

La rubrique Impôts sur le résultat intègre l'impôt exigible au titre de l'exercice, l'impôt différé ainsi que la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

L'impôt exigible est déterminé sur la base du résultat fiscal de la période, qui peut différer du résultat comptable à la suite des réintégrations et déductions de certains produits et charges selon les dispositions fiscales en vigueur, et en retenant le taux voté ou quasi-voté à la date de clôture de la période.

Des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs et leurs valeurs fiscales, selon la méthode du report variable. Les taux utilisés sont les taux dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture. Les montants ainsi déterminés ne sont pas actualisés.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés car le Groupe a un droit juridiquement exécutoire, dans le cadre de la convention d'intégration fiscale dont la société NextRadioTV est la société mère de l'intégration fiscale, liant les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation, de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles sur le résultat prélevé par une même autorité fiscale.

La CVAE correspond, selon l'analyse effectuée par le Groupe, à un impôt calculé sur le résultat et rentrant par conséquent, dans le champ d'application de la norme IAS 12 – « Impôt sur le Résultat » dans la mesure où cette taxe est assise sur la base d'un montant net de produits et de charges. Dans ce contexte et en application de la norme IAS 12, la CVAE est présentée sur la ligne « Impôts sur le résultat ».

Note 4.9 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Ce coût d'acquisition comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état afin de permettre son exploitation.

L'amortissement, calculé dès la date de mise en service de l'immobilisation, est comptabilisé en charges de manière à réduire la valeur comptable des actifs sur leur durée d'utilité estimée, selon le mode linéaire et sur les bases suivantes :

Agencements et installations	5-10 ans
Matériel et outillage	4-5 ans
Matériel de bureau, informatique	4-5 ans

La charge d'amortissement des immobilisations est comptabilisée sous la rubrique Dotations aux amortissements du compte de résultat.

Le profit ou la perte résultant de la sortie ou de la mise hors service d'un actif est déterminé comme étant la différence entre le produit de cession et la valeur comptable de l'actif. Le résultat net de cession de ces éléments non récurrents est présenté sous la rubrique Autres produits et charges opérationnelles du compte de résultat.

Note 4.10 – Immobilisations incorporelles

Les autorisations d'émettre sont attribuées à titre gratuit par le CSA. Ces éléments ne sont pas reconnus à l'actif car leur coût d'acquisition ne peut pas être mesuré de façon fiable.

Le Groupe a activé au 31 décembre 2005 une immobilisation incorporelle correspondant au coût global de réaménagement des fréquences de diffusion de l'analogique vers le numérique du fait de la mise en fonction du réseau de TNT. Ce chantier est encadré par le décret n° 2003-620 du 4 juillet 2003 modifié le 29 octobre 2009. L'immobilisation ainsi constatée a fait l'objet d'un amortissement dont la durée correspond à celle de l'exploitation de la licence TNT octroyée par le CSA, soit 15 ans.

Les immobilisations incorporelles (principalement des licences informatiques) sont inscrites à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. L'amortissement, calculé dès la date de mise en service de l'immobilisation, est comptabilisé en charges de manière à réduire la valeur comptable des actifs sur leur durée d'utilité estimée, selon le mode linéaire et sur les bases suivantes :

Licences informatiques	1-3 ans
Logiciels	1-3 ans

La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisée sous la rubrique Dotations aux amortissements du compte de résultat.

Note 4.11 – Stocks

Les stocks correspondent au papier détenu chez les imprimeurs pour l'activité presse et s'élèvent à 290 K€ au 31 décembre 2011. Ils sont évalués suivant la méthode du prix moyen pondéré, au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Note 4.12 - Dépréciations d'actifs

Note 4.12.1 – Goodwill

Les goodwill sont testés pour dépréciation au moins annuellement et dès qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les besoins du test de dépréciation, les goodwill sont affectés à chacune des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) ou au groupe d'UGT, susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Les UGT correspondent à des ensembles

homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des flux de trésorerie identifiables et indépendants des flux de trésorerie générés par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Si la valeur recouvrable de l'UGT auquel un goodwill a été affecté est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est alors comptabilisée en priorité au niveau du Goodwill et ensuite, le cas échéant, au niveau des autres actifs de l'UGT, au prorata de leur valeur comptable. Les pertes de valeur constatées sur les goodwill sont irréversibles et sont comptabilisées en résultat opérationnel.

Les modalités des tests de dépréciation sont décrites en note 9.1.

Note 4.12.2 – Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles comptabilisées par le Groupe sont des actifs amortis sur leur durée d'utilité estimée.

A chaque date de clôture, le Groupe passe en revue la valeur comptable de ses immobilisations afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice de perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer le montant de la perte de valeur éventuelle. Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif isolé (absence d'entrée de trésorerie largement indépendante des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs), le Groupe estime la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'actif appartient.

La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif (ou du groupe d'actifs) nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité. Cette dernière est déterminée en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou du groupe d'actifs). Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec les plans d'affaires prévisionnels établis par le management du Groupe. Le taux d'actualisation retenu reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques liés à l'actif ou au groupe d'actifs.

Si la valeur recouvrable de l'actif (ou du groupe d'actifs) est inférieure à sa valeur comptable, celle-ci est ramenée à hauteur de la valeur recouvrable. La perte de valeur réversible est comptabilisée directement en charge dans le résultat opérationnel.

Note 4.13 – Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite actuelle vis-à-vis d'un tiers résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie de ressources représentative d'avantages économiques nécessaire pour éteindre l'obligation.

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation que le management du Groupe peut faire en date de clôture de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation. Ces montants sont actualisés si l'effet est jugé significatif.

Les provisions pour restructuration ne sont comptabilisées que lorsque le Groupe a un plan formalisé et détaillé qui a été notifié aux parties affectées, créant ainsi chez ces parties une attente fondée que la restructuration sera mise en œuvre. Voir notes 7.4 et 8.14.1.

Note 4.14 – Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés au bilan lorsque le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Voir note 8.15.

Note 4.14.1 – Autres actifs financiers

Ces actifs correspondent d'une part à des titres de participation non consolidés, à des dépôts de garantie, et d'autre part, au solde de trésorerie indisponible relatif au contrat de liquidité (voir note 8.4). A chaque date d'arrêté, le Groupe apprécie s'il existe un indice objectif de perte de valeur de ces actifs. Le cas échéant, une perte de valeur est comptabilisée.

Titres de participation non consolidés

Ces actifs, disponibles à la vente, sont évalués à leur juste valeur, les variations éventuelles de juste valeur d'une période à une autre étant comptabilisées en capitaux propres. Du fait du caractère non significatif de la valeur de ces titres de participation non consolidés, le Groupe considère que leur juste valeur correspond à leur coût d'acquisition.

Dépôts de garantie

Ils correspondent aux sommes versées dans le cadre de contrats locatifs simples. Ces actifs sont comptabilisés et évalués au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Note 4.14.2 – Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients proviennent des ventes de biens et services réalisées par le Groupe dans le cadre de son activité. Les autres débiteurs comprennent essentiellement des créances de nature fiscale (comptes de TVA) et sociale. Ces actifs sont évalués et comptabilisés initialement à leur juste valeur puis évalués ultérieurement à leur coût amorti.

Une perte de valeur est comptabilisée lorsqu'il existe des indices objectifs indiquant que les montants dus ne pourront être recouvrés, totalement ou partiellement.

Note 4.14.3 – Titres de placement de trésorerie

Les titres de placement de trésorerie sont constitués de titres détenus à des fins de transaction à court terme ne satisfaisant pas aux critères de classement en équivalents de trésorerie (selon IAS 7) mais conservant néanmoins une faible volatilité. Ces actifs financiers sont évalués à la juste valeur (valeur de marché) à la date de clôture et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Note 4.14.4 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les liquidités immédiatement disponibles (comptes courants bancaires) et les placements mobilisables ou cessibles à court terme (inférieur à 3 mois), facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, et supportant un risque négligeable de changement de valeur (parts d'OPCVM monétaires).

Ces actifs sont valorisés à leur juste valeur (valeur de marché) et le solde global des variations de juste valeur est porté au compte de résultat (produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie).

Note 4.14.5 – Actions propres

Les titres représentatifs du capital de NextRadioTV auto-détenus par le Groupe sont enregistrés en diminution des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les cessions ultérieures sont imputées nettes d'effet d'impôt directement en capitaux propres et ne donnent lieu à l'enregistrement d'aucun résultat.

Note 4.14.6 – Passifs financiers non courants

Cette rubrique comprend la partie long terme des différents emprunts bancaires et de la dette liée aux contrats de location financement (échéance de remboursement supérieure à 1 an) ainsi que les instruments dérivés ayant une juste valeur négative. Ils sont enregistrés à leur juste valeur au bilan en contrepartie du compte de résultat. Voir note 8.15.

Les emprunts et découverts bancaires portant intérêts sont comptabilisés initialement pour le montant de trésorerie reçue, net des coûts directs d'émission éventuels. Ultérieurement, ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les différences entre les montants reçus, nets des coûts directs d'émission éventuels, et les montants dus lors du règlement ou du remboursement sont amorties sur la durée de l'emprunt. Ces montants sont inscrits en coût de l'endettement financier brut dans le compte de résultat.

Les obligations à bons de souscriptions et/ou d'acquisition d'actions remboursables émis par NextRadioTV sont des passifs financiers composés ayant une composante action (bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions NextRadioTV remboursables) qui confère au porteur des bons la possibilité de les convertir en instruments de capitaux propres de l'émetteur, et une composante dette représentant le passif financier dû au porteur de l'obligation. La composante action est séparée de la composante dette et est enregistrée en capitaux propres, compte-tenu des modalités de conversion de l'OBSAAR qui font l'objet d'une parité fixe.

La composante dette est évaluée à la date d'émission sur la base de la juste valeur d'une dette analogue non assortie de la composante option associée (la juste valeur est déterminée à partir des flux de trésorerie futurs actualisés au taux du marché pour un instrument similaire sans l'option de souscription) et fait l'objet d'une comptabilisation au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La valeur comptable de la composante action est ensuite déterminée en déduisant de la valeur de l'OBSAAR la juste valeur de la dette. Cette valeur ne fait l'objet d'aucune réévaluation postérieurement à la comptabilisation initiale.

Les frais d'émission qui ne peuvent pas être directement affectés à la composante dette ou capitaux propres, sont répartis au prorata entre la part dette et la part capitaux propres.

Note 4.14.7 – Passifs financiers courants

Cette rubrique comprend la partie court terme des emprunts bancaires et la partie court terme de la dette liée aux contrats de location financement (échéances de remboursement inférieure à un an).

L'évaluation initiale et ultérieure suit les mêmes règles que les passifs financiers non courants.

Note 4.14.8 – Fournisseurs, dettes fiscales et sociales et autres créditeurs

Les dettes fiscales comprennent essentiellement des comptes de TVA. Les dettes sociales regroupent principalement les dettes de congés payés, les journées de RTT et CET, intéressement et participation des salariés, charges et cotisations sociales.

Les autres créiteurs correspondent pour l'essentiel d'une part, aux avoirs à établir dans le cadre des remises de fin d'année en application des taux et volumes contractuels arrêtés et retenus entre le Groupe et les différents annonceurs publicitaires et d'autre part, à la dette abonnés sur l'activité presse.

Ces dettes sont évaluées et comptabilisées initialement à leur juste valeur puis évaluées ultérieurement au coût amorti.

Note 4.15 – Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre d'actions en circulation de la période et de la période précédente présentée est calculé hors actions d'autocontrôle. Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe ajusté des effets des instruments dilutifs par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice ajusté de toutes actions ordinaires potentiellement dilutives.

Note 4.16 – Actifs et passifs destinés à être cédés

En application de la norme IFRS5, les actifs et passifs qui sont immédiatement disponibles pour être vendus dans leur état actuel, et dont la vente est hautement probable, sont présentés au bilan en actifs et passifs destinés à être cédés. Pour que la vente soit hautement probable, un plan de vente de l'actif (ou du groupe destiné à être cédé) doit avoir été engagé par un niveau de direction approprié, et un programme actif pour trouver un acheteur, et finaliser le plan, doit avoir été lancé.

Note 5 – Recours à des estimations

L'établissement des états financiers nécessite d'utiliser et d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui peuvent affecter les montants figurant dans les états financiers. Les principaux éléments impactés par ces estimations et hypothèses sont les données financières utilisées dans le cadre des tests de perte de valeur des goodwill (voir notes 8.1 et 9.1) et des actifs non courants (estimation des flux de trésorerie futurs), ainsi que les provisions (meilleure estimation des dépenses nécessaires à l'extinction de l'obligation - voir note 8.14).

Ces estimations et hypothèses sont effectuées sur la base d'une expérience passée et de divers autres facteurs. Le contexte actuel de forte dégradation de l'environnement économique et financier rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité. Il est possible que les montants effectifs se révèlent ultérieurement différents des estimations et des hypothèses retenues.

Note 6 – Périmètre de consolidation

Périmètre de consolidation retenu aux différentes périodes présentées

<u>Sociétés</u>	<u>Siège social</u>	<u>% de contrôle</u> <u>31.12.2011</u>	<u>% de contrôle</u> <u>31.12.2010</u>	<u>activité</u>	<u>Méthode de</u> <u>consolidation</u>
NextRadioTV	12, rue d'Oradour-sur-Glane 75015 PARIS			Holding	Société mère
Rmc	10-12, quai Antoine 1er 98000 MONACO	95,34	95,34	Radiodiffusion	Intégration globale
Business Fm	12, rue d'Oradour-sur-Glane 75015 PARIS	100	100	Radiodiffusion	Intégration globale
Rmc Régie	12, rue d'Oradour-sur-Glane 75015 PARIS	100	100	Régie Publicitaire	Intégration globale
Bfm TV	12, rue d'Oradour-sur-Glane 75015 PARIS	100	100	Chaîne Thématique	Intégration globale
Groupe Tests Holding	12, rue d'Oradour-sur-Glane 75015 PARIS	100	100	Holding	Intégration globale
NextInteractiveMedia	12, rue d'Oradour-sur-Glane 75015 PARIS	100	100	Presse et internet	Intégration globale
OIRégie	12, rue d'Oradour-sur-Glane 75015 PARIS	100	100	Régie Publicitaire	Intégration globale
Rmc Sport	12, rue d'Oradour-sur-Glane 75015 PARIS	100	100	Agence de Presse	Intégration globale
Pole Electro	12, rue d'Oradour-sur-Glane 75015 PARIS	100	100	Presse	Intégration globale
CBFM	12, rue d'Oradour-sur-Glane 75015 PARIS	100	100	Chaîne Thématique	Intégration globale

La société mère de NextRadioTV est la société News Participations. Les filiales du groupe NextRadioTV dont l'activité n'a pas démarré au 31 décembre 2011 et les participations dont le pourcentage de détention est non significatif n'ont pas été intégrées dans le périmètre de consolidation.

Note 7 – Notes sur le compte de résultat consolidé

Note 7.1 – Produits des activités ordinaires

Produits des activités ordinaires au 31 décembre 2011 et 2010

<u>En K euros</u>	<u>31.12.2011</u>	<u>31.12.2010</u>
Chiffre d'affaires radio	67 952	65 935
Chiffre d'affaires TV	51 231	34 239
Chiffre d'affaires NextInteractiveMedia	35 118	34 476
Chiffre d'affaires activités diverses	3 132	2 992
Chiffre d'Affaires	157 433	137 642
Redevance de marque Italie	1 035	896
Autres produits	47	356
Produits des activités ordinaires	1 082	1 252

Note 7.2 – Charges externes

Détail des charges externes au 31 décembre 2011 et 2010

<u>En K euros</u>	<u>31.12.2011</u>	<u>31.12.2010</u>
Redevances sur le chiffre d'affaires	-4 057	-3 593
Couts Events et hors média	-2 185	-1 281
Fabrication & Distribution presse	-6 573	-7 050
Gestion des abonnements	-604	-520
Diffusion Audio/Vidéo	-15 132	-14 001
Frais techniques web	-491	-29
Fournitures de contenus	-4 045	-3 764
Promotion et opérations extérieures	-3 183	-4 033
Consultants	-2 783	-2 816
Etudes & honoraires conseil	-7 160	-6 112
Frais Généraux	-14 885	-13 687
Charges externes	-61 098	-56 886

Note 7.3 – Charges de personnelNote 7.3.1 – Détail des charges de personnelVentilation des charges de personnel au 31 décembre 2011 et 2010

<u>En Keuros</u>	<u>31.12.2011</u>	<u>31.12.2010</u>
Salaires et Traitements	-48 948	-44 890
Avantages du personnel (IFRS 2 - cf note 8.14.2)	-513	-320
Charges sociales	-19 855	-16 945
Total	-69 316	-62 155

Les salaires et traitements attribués aux mandataires sociaux et dirigeants du Groupe sont indiqués en note 9.5.

Note 7.3.2 – EffectifEffectif (hors pigistes) du Groupe en équivalent temps plein et par catégorie

	<u>31.12.2011</u>	<u>31.12.2010</u>
Cadres	631	597
Employés	190	162
Total	821	759

L'ensemble de l'effectif du Groupe est situé en France et à Monaco.

Le Groupe fait également appel à des pigistes de manière régulière pour des correspondances régionales, des remplacements parisiens ou la rédaction d'articles de presse spécialisée.

Note 7.4 – Autres produits et charges opérationnels

Les Autres produits et charges opérationnels au 31 décembre 2011 isolent principalement les divers montants comptabilisés au titre des plans de restructuration.

Détail des autres produits et charges opérationnels au 31 décembre 2011 et 2010

<u>En Keuros</u>	<u>31.12.2011</u>	<u>31.12.2010</u>
Provision sur restructuration NextInteractiveMedia	-1 903	1 521
Charges de restructuration NextInteractive Media	-1 166	-2 770
Charges sur acquisition	0	-90
Charges de cession	-184	-133
Reprises nettes sur prov. restruct audiovisuel	261	0
Charges de restructuration audiovisuel	-26	-45
Provisions et charges pour litiges	-23	0
Autres produits et charges opérationnels	-3 041	-1 517

Note 7.5 – Coût de l'endettement financier net

<u>En K euros</u>	<u>31.12.2011</u>	<u>31.12.2010</u>
<u>Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie</u>		
Produits de cession de valeurs mobilières de placement	102	11
Produits sur placement de trésorerie	274	213
<u>Coût financier brut :</u>		
Agios bancaires	-106	-110
Frais financiers sur contrats de location financement (note 9.2)	-140	-227
Intérêts et frais sur Obsaar (*)	-2 069	-1 754
Charges/Pdts financiers sur contrat swap de taux	119	21
Autres frais financiers	10	
Cout de l'endettement financier net	-1 811	-1 846

(*) dont 1,3 million d'euros en 2011 au titre de la part réescomptée des primes de remboursement et des frais d'émission (1,2 million d'euros en 2010)

Hierarchie de juste valeur : les instruments financiers évalués à la juste valeur sont de niveau 1 (prix cotés sur le marché) pour les placements à court terme de trésorerie et de niveau 2 (évaluation basée sur les données observables sur les marchés) pour les instruments dérivés de taux.

Note 7.6 – Impôts sur le résultat

Impôts sur le résultat au 31 décembre 2011 et 2010

<u>Preuve d'impôt en K euros</u>	<u>31.12.2011</u>	<u>31.12.2010</u>
Résultat opérationnel	15 779	12 306
Coût de l'endettement financier net	-1 811	-1 846
Autres produits et charges financiers		
	13 968	10 460
Taux d'impôt théorique	33,33%	33,33%
	Impôt théorique	3 486
Impôt courant	3 415	1 154
Impôt différé	2 168	3 084
	Impôt réel	4 238
Taux d'impôt réel	40,0%	40,5%
	Ecart sur IS	-752
	Ecart sur taux	-7,2%
<u>Détail</u>		
Effets des différentes permanentes et autres	-9	-29
Effets des produits non imposables et crédits d'impôts	23	30
Effets de la CVAE	-793	-753
Ecart de taux	-147	
	Total	-752

Note 7.7 – Résultat par action

Le calcul du résultat par action a été effectué sur la base du résultat net et d'un nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période. Le calcul du résultat dilué par action a été effectué sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation sur la période, ajusté des effets des instruments potentiellement dilutifs. Voir note 8.14.2.

Calcul du nombre moyen pondéré d'actions et du nombre moyen dilué d'actions ordinaires

	<u>31.12.2011</u>	<u>31.12.2010</u>
Nombre d'actions existantes en fin de période	16 679 124	16 679 124
Ajustements :		
- Actions propres (contrat de liquidités)	-25 562	-17 591
- Actions propres (autodétenues)	-193 003	-145 432
- Effets des augmentations de capital pondérées prorata temporis		
Nombre moyen pondéré avant dilution	16 460 559	16 516 101
Effets pondérés des instruments dilutifs :		
* effet des plans d'attribution d'actions gratuites	74 711	73 358
* effet des bons de souscription d'actions (1)	0	0
Nombre d'actions moyen pondéré après dilution	16 535 270	16 589 459

(1) le nombre de BSAAR au 31 décembre 2011 est de 2 420 000. Compte tenu de l'évolution du cours de l'action en 2011, les BSAAR ne sont pas dilutifs.

Présentation des résultats de base et dilué par action au 31 décembre 2011 et 2010

<i>En K euros</i>	<i>31.12.2011</i>	<i>31.12.2010</i>
Résultat net part Groupe de l'exercice (en K euros)	7 870	5 805
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	16 460 559	16 516 101
Effet pondéré des instruments dilutifs	74 711	73 358
<i>Nombre moyen pondéré après dilution</i>	<i>16 535 270</i>	<i>16 589 459</i>
Résultat de base par action (en €)	0,48 €	0,35 €
Résultat dilué par action (en €)	0,48 €	0,35 €

Note 8 – Notes sur le bilan consolidé

Note 8.1 – Goodwill

Détail du goodwill par secteur opérationnel au 31 décembre 2011, 2010 et 2009

Détail par Secteur opérationnel

<i>En K euros</i>	<i>31.12.2009</i>	<i>Acquisition</i>	<i>Cession</i>	<i>31.12.2010</i>
Secteur opérationnel radio	56 649			56 649
Secteur opérationnel télévision		1 556		1 556
Secteur opérationnel NextInteractiveMedia	66 921			66 921
Valeur brute	123 570	1 556		125 126

Pertes de valeur

Valeur nette	123 570	1 556		125 126
---------------------	----------------	--------------	--	----------------

<i>En K euros</i>	<i>31.12.2010</i>	<i>Acquisition</i>	<i>Transfert</i>	<i>31.12.2011</i>
Secteur opérationnel radio	56 649			56 649
Secteur opérationnel télévision	1 556			1 556
Secteur opérationnel NextInteractiveMedia	66 921		-616	66 305
Valeur brute	125 126		-616	124 510

Pertes de valeur

Valeur nette	125 126		-616	124 510
---------------------	----------------	--	-------------	----------------

L'acquisition intervenue en 2010 correspond à la reprise fin juin 2010, de l'exploitation de la licence sur la TNT de la concession CAP 24 via un plan de location gérance. Le coût d'acquisition de 1 500 K€ correspondant au montant des redevances de location gérance pour une période de 24 mois payé à la date d'acquisition ainsi qu'au prix de cession définitif payable au 30 juin 2012 pour 900 K€ a été alloué aux actifs identifiables et aux passifs repris et au goodwill pour 1 556 K€. Les frais d'acquisition ont été comptabilisés en charges et représentent un montant de 90 K€.

Le transfert intervenu sur l'exercice 2011 correspond au reclassement en actifs destinés à être cédés de la valeur relative du goodwill concernant Pôle électro, dont le fonds de commerce a été cédé le 16 janvier 2012 (voir notes 4.16 et événements post-clôture).

Note 8.2 – Autres immobilisations incorporellesDétail des autres immobilisations incorporelles au 31 décembre 2011, 2010 et 2009

<u>En K euros</u>	<u>31.12.2009</u>	<u>Acquisition</u>	<u>Cession</u>	<u>31.12.2010</u>
Concessions, brevets, licences	4 594	752	405	4 942
Plan de réaménagement des fréquences	1 911			1 911
Valeur brute	6 505	752	405	6 853
<i>Amortissements</i>	<i>4 962</i>	<i>448</i>	<i>278</i>	<i>5 132</i>
Valeur nette	1 543			1 721
<u>En K euros</u>	<u>31.12.2010</u>	<u>Acquisition</u>	<u>Cession</u>	<u>31.12.2011</u>
Concessions, brevets, licences	4 942	1 686		6 628
Plan de réaménagement des fréquences	1 911			1 911
Valeur brute	6 853	1 686		8 539
<i>Amortissements</i>	<i>4 853</i>	<i>753</i>	<i>7</i>	<i>5 878</i>
Valeur nette	1 721			2 661

Les immobilisations incorporelles comptabilisées par le Groupe sont principalement constituées d'une part, de licences et logiciels informatiques et d'autre part, du total des frais engagés dans le cadre du plan de réaménagement des fréquences du réseau de TNT, pour 1 911 K€ Ces immobilisations ont une durée d'utilité déterminée et sont donc amorties. Aucune des ces immobilisations n'est soumise à restriction.

Depuis sa création, le Groupe n'a pas engagé de dépenses de recherche et développement.

Note 8.3 – Immobilisations corporellesDétail des immobilisations corporelles au 31 décembre 2011, 2010 et 2009

<u>En K euros</u>	<u>31.12.2009</u>	<u>Acquisition</u>	<u>Cession</u>	<u>31.12.2010</u>
Installations techniques, matériels et outillage industriels	5 533	5 659	480	10 713
Installations générales et agencements	4 629	592	70	5 151
Matériel de transport	1 964			1 964
Matériel de bureau et informatique	3 387	108	1 042	2 454
Valeur brute	15 513	6 360	1 591	20 282
<i>Amortissements</i>	<i>9 901</i>	<i>2 367</i>	<i>970</i>	<i>11 299</i>
Valeur nette	5 612			8 983
<u>En K euros</u>	<u>31.12.2010</u>	<u>Acquisition</u>	<u>Cession</u>	<u>31.12.2011</u>
Installations techniques, matériels et outillage industriels	10 713	2 960	5	13 668
Installations générales et agencements	5 151	287		5 438
Matériel de transport	1 964	6		1 969
Matériel de bureau et informatique	2 454	615	1	3 068
Valeur brute	20 282	3 868	6	24 143
<i>Amortissements</i>	<i>11 299</i>	<i>3 653</i>		<i>14 952</i>
Valeur nette	8 983			9 192

Détail relatif aux immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location-financement
Voir note 9.2

<i>En K euros</i>	<u>31.12.2011</u>		<i>Valeurs nettes</i>	<u>31.12.2010</u>		<i>Valeurs nettes</i>
	<i>Valeurs brutes</i>	<i>Amort.</i>		<i>Valeurs brutes</i>	<i>Amort.</i>	
Installations techniques	11 797	5 926	5 872	9 420	3 399	6 021
Installations générales et agencements	1 936	1 936		1 936	1 936	
Matériel de transport	1 958	1 841	117	1 958	1 554	404
Total	15 692	9 702	5 989	13 314	6 889	6 426

Note 8.4 – Autres actifs financiers non courants

Autres actifs financiers non courants au 31 décembre 2011, 2010 et 2009

<i>En K euros</i>	<u>31.12.2009</u>	<i>Acquisition</i>	<i>Cession</i>	<u>31.12.2010</u>
Participations non consolidées		21	18	40
Dépôts de garantie	945		275	1 074
Autres actifs financiers non courant	346		200	146
Valeur brute	1 312	293	1 274	331

Amortissements

Valeur nette	1 312			331
---------------------	--------------	--	--	------------

<i>En K euros</i>	<u>31.12.2010</u>	<i>Acquisition</i>	<i>Cession</i>	<u>31.12.2011</u>
Participations non consolidées	40			40
Dépôts de garantie	145			145
Autres actifs financiers non courant	146	149	176	120
Valeur brute	331	149	176	304

Amortissements

Valeur nette	331			304
---------------------	------------	--	--	------------

Les dépôts de garantie liés aux baux d'occupation du 12, rue d'Oradour-sur-Glane ont été remboursés en septembre 2010, le groupe NextRadioTV étant devenu locataire principal de l'immeuble.

Note 8.5 – Actifs d'impôts différésActifs d'impôts différés au 31 décembre 2011, 2010 et 2009

<i>En K euros</i>	<i>Décalage temporaire sur provisions</i>	<i>Indemnité de départ en retraite</i>	<i>Autres décalages</i>	<i>Résultats fiscaux</i>	<i>Total</i>
Valeur brute au 31 décembre 2009	1 818	699	172	27 773	30 461
Variations	-479	-160	-1 490	-1 976	-4 104
Valeur brute au 31 décembre 2010	1 339	539	-1 318	25 797	26 357
Variations	694	70	442	-3 398	-2 192
Valeur brute au 31 décembre 2011	2 033	608	-876	22 399	24 165

L'ensemble des impôts différés actifs a été reconnu au bilan du Groupe au 31 décembre 2011. Cette reconnaissance est justifiée car il est probable que le Groupe dispose de bénéfiques imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales reportables pourront être imputées.

Le Groupe ne dispose pas de différences temporaires déductibles, pertes fiscales et crédit d'impôt non utilisés n'ayant pas fait l'objet de comptabilisation d'impôts différés actifs au 31 décembre 2011.

Au 31 décembre 2011, une charge d'impôt de 5 583 K€ est comptabilisée contre une charge d'impôt de 4 238 K€ au 31 décembre 2010. Cette charge provient d'une part, de l'imputation du résultat fiscal consolidé des activités radio de l'exercice 2011 sur les pertes dégagées par l'activité du Pôle TV et par l'activité NextInteractiveMedia et, d'autre part, de la charge liée à la cotisation minimum au titre de la valeur ajoutée des entreprises. Pour rappel et en application de la loi de finances rectificative pour 2011, les déficits antérieurs du Groupe ont été imputés sur le résultat fiscal bénéficiaire du Groupe, en plafonnant ce montant à 60% du résultat fiscal de l'année excédant un million d'euros.

Note 8.6 – Créances clientsDétail des créances clients au 31 décembre 2011 et 2010

<i>En K euros</i>	<i>31.12.2011</i>	<i>31.12.2010</i>
Créances clients	51 410	43 314
Créances douteuses nettes	1 356	1 838
Total	52 766	45 152

La juste valeur des créances clients et autres créances est équivalente à leur valeur comptable compte tenu de leur échéance à court terme.

Variation des créances entre le 31 décembre 2011, 2010 et 2009

<i>En K euros</i>	<i>31.12.2009</i>	<i>Augmentation</i>	<i>Diminution</i>	<i>31.12.2010</i>
Créances brutes	49 695	332		50 027
Pertes de valeurs	-4 245	-1 581	951	-4 875
Créances nettes	45 450	-1 249	951	45 152
<i>En K euros</i>	<i>31.12.2010</i>	<i>Augmentation</i>	<i>Diminution</i>	<i>31.12.2011</i>
Créances brutes	50 027	8 237		58 264
Pertes de valeurs	-4 875	-1 709	1 087	-5 498
Créances nettes	45 152	6 528	1 087	52 766

Balance âgée des créances

<i>En K euros</i>	<i>Total</i>	<i>Créances non échues</i>	<i>Créances échues</i>		
			<i>de 6 mois à</i>		
			<i>< 6 mois</i>	<i>12 mois</i>	<i>> 12 mois</i>
Créances brutes	51 411	28 013	14 923	3 879	4 595
Créances douteuses brutes	6 853	380	36	494	5 943
Pertes de valeurs	-5 498	-313	-4	-196	-4 985
Créances nettes	52 766	28 080	14 955	4 178	5 554

Les créances échues non provisionnées et dont l'échéance est supérieure à 12 mois correspondent à des annonceurs grands comptes pour lesquels les délais de règlements sont supérieurs à la période moyenne de recouvrement du Groupe mais dont le Groupe s'est assuré de la santé financière et qui ne présentent pas de risque de défaillance.

Note 8.6.3 - Risque de crédit

Le risque de crédit du Groupe provient principalement des créances clients. Les montants présentés au bilan sont nets de provisions pour encours douteux. Ces encours sont estimés par le Groupe créance par créance, en fonction des historiques de perte et de l'environnement économique. La période moyenne de recouvrement des créances est de 87 jours. Une perte de valeur (dépréciation des créances douteuses) figure au bilan pour un montant de -5 498 K€ au 31 décembre 2011 contre -4 875 K€ au 31 décembre 2010. Cette perte de valeur réversible est évaluée et estimée par rapport au risque de défaillance identifié par créance.

Afin de sécuriser le chiffre d'affaires publicitaire, le Groupe utilise des outils complémentaires extérieurs afin de vérifier systématiquement la solvabilité des nouveaux clients. Des procédures mensuelles de qualification des factures ont également été mises en place afin de limiter le risque de non recouvrement.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit.

Instruments financiers inscrits à l'actif du bilan en 2011 et 2010

	<i>Ventilation par catégorie d'instruments</i>				
	<u>Valeur au bilan</u>	<u>Juste Valeur</u>	<u>Juste valeur par résultat</u>	<u>Actifs disponibles à la vente</u>	<u>Prêts et créances</u>
<i>2011 en K euros</i>					
Autres actifs financiers	304	304		78	226
Créances clients	52 766	52 766			52 766
Autres débiteurs	19 251	19 251			19 251
Titres de placements de trésorerie					
Equivalent de trésorerie	4 580	4 580	4 580		
Trésorerie	13 652	13 652	13 652		
Actifs financiers	90 554	90 554	18 232	78	72 244
<i>2010 en K euros</i>					
Autres actifs financiers	331	331		78	253
Créances clients	45 152	45 152			45 152
Autres débiteurs	19 548	19 548			19 548
Titres de placements de trésorerie	2 003	2 003	2 003		
Equivalent de trésorerie	20 908	20 908	20 908		
Trésorerie	8 798	8 798	8 798		
Actifs financiers	96 740	96 740	31 709	78	64 953

Note 8.7 – Autres débiteurs

Autres débiteurs au 31 décembre 2011 et 2010

<i>En K euros</i>	<i>31.12.2011</i>	<i>31.12.2010</i>
Créances sociales (1)	272	296
Créances fiscales (2)	14 735	17 152
Fournisseurs débiteurs (3)	1 009	488
Charges constatées d'avance (4)	1 828	386
Créances diverses (5)	1 408	1 226
Total	19 251	19 548

(1) Les créances sociales correspondent essentiellement aux sommes versées par la société RMC à titre d'avance à une compagnie d'assurances en charge des mesures d'accompagnement liées à l'application du plan social de 2000.

(2) Les créances fiscales correspondent aux postes de TVA.

(3) Les fournisseurs débiteurs correspondent essentiellement aux sommes comptabilisées au titre des avoirs à recevoir de fin d'exercice.

(4) Les charges constatées d'avance correspondent principalement à des loyers et droits de retransmission facturés d'avance.

(5) Les créances diverses correspondent essentiellement à des avances versées dans le cadre de partenariat sur des abonnements.

Note 8.8 – Trésorerie, placements de trésorerie et équivalents de trésorerie

Trésorerie, placements de trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre 2011 et 2010

<i>En K euros</i>	<i>31.12.2011</i>	<i>31.12.2010</i>
Placements à court terme	4 580	22 906
Comptes courants bancaires et caisses	13 652	8 803
Total	18 232	31 709

Les placements à court terme sont composés exclusivement de parts d'OPCVM monétaires, de comptes de placement à terme et de titres de placement de trésorerie en 2010 (voir note 4.14.3) bénéficiant d'une garantie de rendement. L'exposition du Groupe est très faible car ces placements sont totalement liquides.

Les comptes courants bancaires et caisses correspondent aux comptes de disponibilités du Groupe.

Note 8.9 – Capital

La gestion des capitaux propres du Groupe vise essentiellement à maintenir un rapport capitaux propres et trésorerie/endettement financier net à un niveau estimé prudent tout en optimisant le coût du capital.

Le capital de NextRadioTV est composé de 16 679 124 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,04 euro chacune. Ce capital est entièrement libéré.

Note 8.10 – Primes

Le montant des « primes d'émission » est de 106 749 K€ au 31 décembre 2011. Ces primes d'émission correspondent à l'excédent du prix d'émission sur la valeur nominale des actions attribuées aux bénéficiaires lors d'opérations capitalistiques.

Note 8.11 – Actions propres

Comme mentionné en note 4.14.5, les actions propres sont comptabilisées en réduction des capitaux propres.

Note 8.11.1 – Contrat de liquidité

Durant l'exercice écoulé, la société NextRadioTV a utilisé l'autorisation d'achat de ses propres actions qui lui a été accordée initialement par l'assemblée générale du 31 mai 2006. Cette autorisation a été utilisée dans le cadre du contrat de liquidité, conformément à la chartre de déontologie de l'AFEI, souscrit auprès d'Exane BNP Paribas. Ce contrat est renouvelable annuellement par tacite reconduction. Les moyens alloués au contrat de liquidité sont de 400 K€ au 31 décembre 2011 (contre 300 K€ au 31 décembre 2010).

Mouvements intervenus au cours des exercices 2011 et 2010

	31.12.2009	Acquisition	Cession	31.12.2010
En nombre d'actions	24 313	71 503	80 901	14 915
En montants (en €)	327 734	1 008 498	1 131 089	205 143
	31.12.2010	Acquisition	Cession	31.12.2011
En nombre d'actions	14 915	90 822	76 305	29 432
En montants (en €)	205 143	1 285 681	1 112 123	378 701

Au 31 décembre 2011, le nombre de titres détenus dans le cadre du contrat de liquidités s'élevait à 29 432 actions (14 915 actions au 31 décembre 2010), avec un solde disponible de 58 K€ (174 K€ au 31 décembre 2010).

Au cours de l'exercice 2011, le nombre d'actions achetées dans le cadre du contrat s'est élevé 90 822 actions (71 503 actions au cours de l'exercice 2010) au cours moyen de 14,16 euros (14,10 euros en 2010) et le nombre d'actions vendues de 76 305 actions (80 901 actions au cours de l'exercice 2010), au cours moyen de 14,01 euros (12,05 euros en 2010).

Note 8.11.2 – Programme de rachat d'actions

L'assemblée générale du 5 mai 2011 a renouvelé l'autorisation accordée au conseil d'administration pendant une période maximale de 18 mois d'acheter des actions de la Société dans le cadre d'un programme de rachats d'actions (dispositions de l'article L.225-205 du Code de commerce).

Au cours de l'exercice 2011, la Société a dans ce cadre procédé au rachat de 348 620 actions pour une valeur de 3 943 K€. Au 31 décembre 2011, la Société détient dans le cadre de ce programme de rachat 428 417 actions propres.

Note 8.12 – RéservesRéserves au 31 décembre 2011 et 2010

<i>En K euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Réserve légale	67	67
Réserves et résultats non distribués	-1 861	-76
Réserves	-1 794	-9

Note 8.13 – Intérêts minoritairesDétail des capitaux propres attribuables aux minoritaires au 31 décembre 2011 et 2010

<i>En K euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Réserves attribuables aux minoritaires	1 164	747
Résultat attribuable aux minoritaires	516	417
Intérêts minoritaires	1 680	1 164

Note 8.14 – ProvisionsNote 8.14.1 – Détail des provisions courantes et non courantesDétail des provisions courantes et non courantes au 31 décembre 2011 et 2010

<i>Provisions Part non courante (en K euros)</i>	<i>31.12.2011</i>	<i>31.12.2010</i>
Provisions pour charges opérationnelles à plus d'un an :		
Avantages du personnel (voir note 8.14.2)	2 002	1 840
Litiges sociaux	76	210
Litiges commerciaux	14	14
Restructuration RMC	110	360
Restructuration NextInteractiveMedia	665	531
Provisions Part non courante	2 867	2 954
<i>Provisions Part courante (en K euros)</i>	<i>31.12.2011</i>	<i>31.12.2010</i>
Provisions pour charges opérationnelles à moins d'un an :		
Litiges sociaux	888	425
Litiges commerciaux	740	618
Restructuration NextInteractiveMedia	2 027	218
Provisions Part courante	3 654	1 261
Total Provisions	6 521	4 215

Les provisions pour litiges sociaux concernent des procédures en cours (Prud'hommes) engagées par d'anciens salariés du Groupe. Les échéances sont appréhendées en fonction du degré d'avancement de ces différentes procédures.

Les provisions pour restructuration RMC correspondent à l'application des plans sociaux mis en place au sein de cette société antérieurement à sa reprise par le Groupe (intervenue en 2000).

La provision pour restructuration de NextInteractiveMedia se compose d'un montant de 2 692 K€ relatif aux coûts sociaux des plans de restructuration et de réorganisation dont, 377 K€ au titre du solde du PSE n°1, 6 K€ au titre du PSE n°2, 282 K€ au titre des coûts de réorganisation 2010 à la suite de la fusion des titres L'Ordinateur Individuel et SVM, et 2 027 K€ au titre de la réorganisation 2011 dans le cadre de la mise en place du Pôle NextInteractiveMedia.

Variations constatées des provisions par nature de provisions
au 31 décembre 2011, 2010 et 2009

<i>En K euros</i>	<i>Retraite</i>	<i>Litiges</i>	<i>Restruct.</i>	<i>Total</i>
Au 31 décembre 2009	2 349	905	2 437	5 691
Dotations		464	1 181	1 645
Utilisations	-24	10	-2 509	-2 522
Reprises de provisions sans objet	-485	-113		-598
Au 31 décembre 2010	1 840	1 266	1 109	4 215
Dotations	299	1 478	2 371	4 147
Utilisations	-10	-989	-678	-1 677
Transfert en passifs destinés à être cédés	-126			-126
Reprises de provisions sans objet		-38		-38
Au 31 décembre 2011	2 002	1 717	2 802	6 521

Note 8.14.2 – Avantages du personnel

Avantages post emploi

Les principaux régimes post-emploi concernent les indemnités de fin de carrière versées lors du départ à la retraite des salariés et un régime de couverture de frais médicaux des retraités pour certains salariés de RMC et sont comptabilisées en charges de personnel.

Les droits au titre du premier régime sont définis par la Convention Collective Nationale du Journalisme et de la Presse (3136), la Convention Collective Nationale de la Publicité (3073), la Convention Collective Nationale des Sociétés Financières (3059), la Convention Collective des Chaînes Thématiques, la Convention Collective Nationale de la Presse Magazine et d'Information, la Convention Collective Nationale des Bureaux d'Etudes Techniques (Syntec) et l'accord d'entreprise du 25 mars 1998 pour certains personnels de la filiale RMC.

Les droits au titre du second régime (couverture de frais médicaux) sont définis par l'Accord d'Entreprise RMC du 25 mars 1998.

Principales hypothèses actuarielles retenues pour évaluer la valeur totale des engagements

	<i>31.12.2011</i>	<i>31.12.2010</i>
Taux d'actualisation	4,6%	4,8%
Taux d'inflation	2,0%	2,0%
Taux de revalorisation des salaires	2,0%	2,0%
Taux d'évolution des cotisations Frais Médicaux	5,0%	5,0%

Les autres hypothèses retenues concernent le type de départ en retraite (à l'initiative du salarié), le taux de charges sociales patronales (45%), l'âge de départ en retraite (62 ans pour les salariés nés avant le 1^{er} janvier 1955) et les tables de mortalité (INSEE TD/TV 07-09 pour la retraite et TGH-TGF 01 pour la couverture de frais médicaux).

Les différents engagements envers le personnel ne sont pas financés.

Provision et valeur actualisée de l'obligation

<i>En K euros</i>	<i>Retraite</i>	<i>Frais méd.</i>	<i>Total</i>
Au 31 décembre 2009	2 130	219	2 349
Coûts des services rendus	283	2	285
Coûts de l'actualisation	95	10	105
Prestations servies sur l'exercice	-100	-18	-118
Variation de périmètre	30		30
Modification de régime			
Changement d'hypothèses	-729	4	-725
Réductions/cessations	-65		-65
Pertes et gains actuariels d'expérience	-5	-16	-21
Au 31 décembre 2010	1 639	201	1 840
Coûts des services rendus	207	2	209
Coûts de l'actualisation	73	9	82
Prestations servies sur l'exercice		-18	-18
Variation de périmètre	10		10
Transfert en passifs destinés à être cédés	-126		-126
Changement d'hypothèses	40	3	43
Réductions/cessations	-64		-64
Pertes et gains actuariels d'expérience	31	-6	25
Au 31 décembre 2011	1 811	191	2 002

Charge comptabilisée en résultat avant effet fiscal

<i>En K euros</i>	<i>31.12.2011</i>	<i>31.12.2010</i>
Coûts des services rendus	209	285
Coûts de l'actualisation	82	105
Ecart actuariels	25	-21
Réductions/cessations	-64	-65
Changements d'hypothèses	43	-725
Variations de périmètre	10	30
Prestations payées	-18	-118
Charge de l'exercice	287	-509

Évolution de la provision comptabilisée au passif du bilan au 31 décembre 2011, 2010 et 2009

<i>En K euros</i>	<i>Provision</i>
Au 31 décembre 2009	2 349
Charge de l'exercice	-391
Prestations servies sur l'exercice	-118
Au 31 décembre 2010	1 840
Charge de l'exercice	305
Prestations servies sur l'exercice	-18
Transfert en passifs destinés à être cédés	-126
Au 31 décembre 2011	2 002

Tests de sensibilité des hypothèses

Obligation à la clôture avec un taux d'actualisation de - 0,25% :	+ 72 K€
Obligation à la clôture avec un taux d'actualisation de + 0,25% :	- 68 K€

Régimes à cotisations définies

Le montant des sommes versées (part patronale) au titre des régimes à cotisations définies s'élève au 31 décembre 2011 à 18 139 K€ contre 16 031 K€ pour l'exercice 2010.

Autres avantages du personnel

Une politique de distribution d'actions gratuites au profit certains membres du personnel et des mandataires sociaux du groupe NextRadioTV et de ses filiales est suivie par la Société.

Les 7 plans d'attribution d'actions gratuites émis depuis le 28 août 2005 et attribués au total à 11 bénéficiaires ont été évalués pour leur juste valeur à la date d'octroi, en application de la norme IFRS 2.

Le montant comptabilisé en charge (en contrepartie des capitaux propres) au titre de l'avantage accordé aux membres du personnel et des mandataires sociaux au titre de 2011 représente 513 K€ contre 320 K€ au titre de l'exercice 2010.

Détail des plans d'attribution d'actions gratuites au 31 décembre 2011

<u>Détail des plans</u>	<u>Autorisation de l'Assemblée</u>	<u>Date d'octroi</u>	<u>Prix d'attribution (en €)</u>	<u>Nbre d'actions gratuites attribuées ajustées</u>	<u>dont attribuées à des mandataires sociaux du Groupe</u>	<u>Date d'acquisition définitive</u>
Plan 1 - Tranche 1	23/08/2005	29/08/2005	15,22	27 435	13 717	29/08/2007
Plan 2 - Tranche 1	20/09/2005	15/12/2005	17,90	19 671		15/12/2007
Plan 2 - Tranche 2	20/09/2005	15/12/2005	17,90	10 353		15/12/2007
Plan 2 - Tranche 3	20/09/2005	15/12/2005	17,90	30 024		15/12/2008
Plan 3 - Tranche 1	31/05/2006	29/05/2007	26,75	10 353	10 353	29/05/2009
Plan 3 - Tranche 2	31/05/2006	29/05/2007	26,75	22 176	11 088	29/05/2010
Plan 3 - Tranche 3	31/05/2006	29/05/2007	26,75	22 176	22 176	29/05/2011
Plan 3 - Tranche 4	31/05/2006	29/05/2007	26,75	24 948	24 948	29/05/2012
Plan 4 - Tranche 1	31/05/2007	13/09/2007	24,96	17 136		13/09/2009
Plan 5 - Tranche 1	31/05/2007	22/09/2008	17,85	5 355		30/09/2010
Plan 5 - Tranche 2	31/05/2007	22/09/2008	17,85	5 355		30/09/2011
Plan 5 - Tranche 3	31/05/2007	22/09/2008	17,85	5 355		30/09/2012
Plan 6 - Tranche 1	29/05/2009	26/07/2010	13,25	6 000		26/07/2013
Plan 6 - Tranche 2	29/05/2009	26/07/2010	13,25	10 000		26/07/2014
Plan 6 - Tranche 3	29/05/2009	26/07/2010	13,25	24 000		26/07/2015
Plan 6 - Tranche 4	29/05/2009	26/07/2010	13,25	15 000		01/04/2016
Plan 7 - Tranche 1	29/05/2009	02/12/2010	13,85	30 000		01/01/2016

- Le plan 2 a été réparti en 3 tranches (tranche 1, tranche 2, tranche 3), la première tranche étant attribuée sous condition de présence dans le Groupe et les tranches 2 et 3 sous double condition de présence et de rentabilité du Groupe pour certains des bénéficiaires.
- Les plans 3 et 4 plans ont été répartis en 4 tranches (tranche 1, tranche 2, tranche 3, tranche 4) sous condition de présence dans le Groupe.
- Le plan 5 a été réparti en 3 tranches (tranche 1, tranche 2, tranche 3) sous condition de présence dans le Groupe.
- Le plan 6 a été réparti en 4 tranches sous double condition de présence et de rentabilité.
- Le plan 7 a été établi sur une tranche sous condition de présence dans le Groupe.

Suivi des plans d'attributions d'actions gratuites

	Plan 1 2005	Plan 2 2005	Plan 3 2007	Plan 4 2007	Plan 5 2008	Plan 6 2010	Plan 7 2010	TOTAL
<i>Date du Conseil</i>								
<i>d'Administration ayant décidé</i>								
<i>l'attribution gratuite d'actions</i>	<i>29/08/2005</i>	<i>15/12/2005</i>	<i>29/05/2007</i>	<i>13/09/2007</i>	<i>22/09/2008</i>	<i>26/07/2010</i>	<i>02/12/2010</i>	
Existantes au 01-01-2005								
Notifiées	26 500	120 500						147 000
Annulées								
Attribuées définitivement								
Existantes au 01-01-2006	26 500	120 500						147 000
Notifiées								
Annulées		-62 500						-62 500
Attribuées définitivement								
Existantes au 01-01-2007	26 500	58 000						84 500
Notifiées			72 500	40 000				112 500
Annulées								
Coefficient d'ajustement	934	2 044	2 559					5 537
Attribuées définitivement	-27 434	-30 019						-57 453
Existantes au 01-01-2008		30 024	75 059	40 000				145 084
Notifiées					15 000			15 000
Annulées								
Attribuées définitivement								
Existantes au 01-01-2009		30 024	75 059	40 000	15 000			160 084
Annulées				-24 000				-24 000
Attribuées définitivement		-30 024	-10 353	-17 136				-57 513
Coefficient d'ajustement			4 594	1 136	1 065			6 795
Existantes au 01-01-2010			69 300		16 065			85 366
Notifiées						55 000	30 000	85 000
Attribuées définitivement			-22 176		-5 355			-27 531
Coefficient d'ajustement								
Existantes au 01-01-2011			47 124		10 710	55 000	30 000	142 834
Annulées			-24 948					-24 948
Attribuées définitivement			-22 176					-22 176
Coefficient d'ajustement								
Existantes au 31-12-2011					10 710	55 000	30 000	95 710

Note 8.15 – Passifs financiers

Dettes financières nettes au 31 décembre 2011 et 2010

<i>En K euros</i>	<i>31.12.2011</i>	<i>31.12.2010</i>
Emprunt obligataire	38 669	52 519
Passif lié au contrats de location financement (cf note 9.2)	4 887	5 292
Passif lié aux contrats de swap de taux	104	455
Autres dettes financières	1 017	1 048
Dettes financières	44 678	59 314
Titres de placements de trésorerie		-2 003
Trésorerie et Equivalent de Trésorerie	-18 232	-29 706
Dettes financière nette	26 446	27 605

Degré d'exigibilité des passifs financiers au 31 décembre 2011

<i>En K euros</i>	<i>31.12.2011</i>	<i>A moins d'un an</i>	<i>de un à cinq ans</i>	<i>à plus de cinq ans</i>
Emprunt obligataire	38 669	20 077	18 592	
Passif lié au contrats de location financement (cf note 9.2)	4 887	2 693	2 194	
Passif lié aux contrats de swap de taux	104	104		
Autres dettes financières	1 017	902	115	
Dettes financières	44 678	23 776	20 902	

Principales caractéristiques des dettes financières et des contrats de location financement

<i>En K euros</i>	<i>31.12.2011</i>	<i>31.12.2010</i>
Passifs financiers	44 678	59 314
<i>dont à taux fixe</i>	5 905	6 340
<i>dont à taux variable</i>	38 773	52 974
<i>devise "euro"</i>	44 678	59 313
<i>autres devises</i>	-	-

2 contrats de Swap ont été mis en place dont un est arrivé à échéance en avril 2010.

Le 2^e contrat qui arrivera à échéance en avril 2012 porte sur un nominal initial de 26,8 millions d'euros (3,4 millions d'euros au 31 décembre 2011) échangeant un taux variable Euribor 3 mois contre un au taux fixe de 4,02%. Ce taux n'est applicable qu'à condition que l'Euribor 3 mois se situe entre les bornes 3,8% - 5,0%. En dehors de ces bornes, le taux applicable est de 5,47%.

Ces instruments financiers souscrits par le Groupe ne sont pas considérés comme des instruments de couverture parfaite dans la mesure où, notamment, les montants nominaux couverts ne correspondent pas parfaitement aux montants nominaux empruntés. La variation de leur juste valeur, est donc comptabilisée directement dans le résultat financier du Groupe.

Le solde de l'emprunt obligataire souscrit pour un nominal de 55 millions d'euros est représenté par 220 000 obligations à bons de souscription et/ou d'acquisitions d'actions remboursables d'une valeur nominale unitaire de 250 euros. La 1^e tranche d'amortissement est intervenue le 7 novembre 2011 pour un montant de 15 millions d'euros.

Principales caractéristiques des obligations et des BSAAR

Produit brut de l'émission :	55 millions d'euros	
Intérêt annuel :	Euribor 3 mois + 0,02%	
Amortissement :	En 3 tranches (7/11 2011, 2012 et 2013)	
Date de règlement :	7 novembre 2008	
Nombre de BSAR attachés à chaque obligation :		11 BSAAR
Prix du BSAR déterminé à l'émission par un expert indépendant :		1,68 euro

En application de la norme IAS 39, la juste valeur de l'OBSAAR a été comptabilisée à l'origine sous 2 composantes :

- La composante dette a été calculée à l'aide d'un taux d'intérêt du marché pour un emprunt obligataire non convertible équivalent non assorti de la composante associée. Elle est comptabilisée au coût amorti à l'origine pour 49,7 millions d'euros net de sa quote-part des frais d'émission. Le taux d'intérêt effectif estimé est de Euribor 3 mois +2.82%.
- La composante option de conversion est déterminée par différence entre la juste valeur de l'OBSAAR et la composante dette. Elle est comptabilisée à l'origine en capitaux propres pour un montant de 3,9 millions d'euros net de sa quote-part des frais d'émission.

La valeur au bilan de la composante dette est progressivement augmentée de la part réescomptée des primes de remboursement et des frais d'émission (voir note 7.5) pour finalement reconstituer à l'échéance sa valeur de remboursement. La valeur de la composante dette au 31 décembre 2011, après l'échéance de la première tranche d'amortissement de novembre 2011 s'élève à 38,7 millions d'euros (52,5 millions d'euros au 31 décembre 2010).

Détail des emprunts liés à des contrats de location financement

<i>Date de souscription</i>	<i>Nominal en K euros</i>	<i>Taux</i>	<i>échéance de remboursement</i>	<i>durée</i>
01/10/2005	3 948	17,69%	mensuelle	60 mois
01/05/2006	785	9,72%	mensuelle	60 mois
01/07/2007	1 174	4,92%	mensuelle	60 mois
31/12/2008	413	4,58%	mensuelle	36 mois
31/12/2008	195	4,86%	mensuelle	48 mois
01/07/2009	337	2,64%	mensuelle	36 mois
01/06/2010	2 400	3,68%	mensuelle	36 mois
01/04/2010	370	2,28%	mensuelle	36 mois
01/07/2010	72	3,67%	mensuelle	36 mois
01/07/2010	106	3,68%	mensuelle	36 mois
31/12/2010	81	3,66%	mensuelle	36 mois
31/12/2010	1 018	3,68%	mensuelle	36 mois
01/07/2010	88	3,67%	mensuelle	36 mois
31/12/2010	118	3,68%	mensuelle	36 mois
31/12/2010	274	3,68%	mensuelle	36 mois
01/01/2011	474	2,93%	mensuelle	36 mois
01/01/2011	530	2,88%	mensuelle	36 mois
01/12/2011	861	2,55%	mensuelle	36 mois
01/01/2011	81	2,36%	mensuelle	36 mois
01/01/2011	285	2,02%	mensuelle	36 mois
01/01/2011	120	2,36%	mensuelle	36 mois

Ces différentes locations financements ont été mises en place principalement dans le cadre du lancement et du développement de BFMTV ainsi que des investissements réalisés pour le lancement de BFM Business TV.

Note 8.16 – Fournisseurs et autres créditeursDétail des fournisseurs et autres créditeurs au 31 décembre 2011 et 2010

<i>En K euros</i>	<i>31.12.2011</i>	<i>31.12.2010</i>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 683	33 290
Clients créditeurs et avoirs à établir	5 640	6 256
Produits constatés d'avance	4 885	5 449
Fournisseurs et autres créditeurs	43 208	44 995

La juste valeur des dettes fournisseurs et autres créditeurs est équivalente à leur valeur comptable compte tenu des échéances à court terme de ces dettes.

Les clients créditeurs et avoirs à établir correspondent essentiellement aux remises de fin d'année en application des contrats conclus avec les annonceurs publicitaires.

Les produits constatés d'avance correspondent d'une part, aux montants des abonnements aux différents titres de presse encaissés à la date d'arrêté des comptes et restants à servir et, d'autre part, à la facturation d'avance de campagnes publicitaires.

Note 8.17 – Dettes fiscales et socialesDettes fiscales et sociales au 31 décembre 2011 et 2010

<i>En K euros</i>	<i>31.12.2011</i>	<i>31.12.2010</i>
Personnel et comptes rattachés	8 867	7 586
Sécurité sociale, organismes sociaux	7 583	6 817
Taxe sur la valeur ajoutée	19 315	18 827
Autres charges fiscales à payer	4 851	2 831
Dettes diverses	1 346	500
Dettes fiscales et sociales	41 962	36 560

Note 9 – Autres informations**Note 9.1 - Dépréciation d'actifs**

Conformément aux règles et principes comptables décrits dans la note 4.12, les valeurs d'actifs sont regroupées par UGT. L'UGT correspond au niveau auquel le Groupe organise ses activités et analyse ses résultats dans son reporting interne. Le Groupe a donc considéré ses 2 radios (RMC et BFM), ses télévisions (BFMTV et BFM Business), ses différents titres de presse et ses activités internet (NextInteractiveMedia) comme des UGT distinctes.

Dans la mise en œuvre des tests de perte de valeur des goodwill, le Groupe utilise plusieurs approches pour appréhender la valeur recouvrable de l'UGT. La 1^e consiste à estimer la juste valeur de l'UGT, nette des coûts de cession, en appliquant une approche par multiples de marché. Le Groupe compare alors la valeur nette comptable de l'UGT, utilisée et usuellement retenue dans l'évaluation d'activités similaires à celle du Groupe (comparables boursiers), à des multiples de différents agrégats comme notamment les revenus, le résultat opérationnel courant, la part d'audience. La 2^e méthode utilisée par le Groupe consiste à estimer la valeur d'utilité de

l'UGT par application de la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés.

Si la valeur comptable de l'UGT est supérieure au montant le plus élevé déterminé selon les méthodes décrites ci-dessus (juste valeur ou valeur d'utilité), une perte de valeur est alors comptabilisée conformément aux principes décrits dans la note 4.12.

Les principales hypothèses utilisées pour réaliser les tests au titre de l'exercice 2011 sont les suivantes :

- Utilisation des budgets établis par le management du Groupe en tenant compte notamment des historiques d'évolution entre les données réalisées et les données budgétées ;
- Prise en compte d'une période de budget à 4 ans et application par la suite d'un taux de croissance constant et limité de 2,5% ;
- Actualisation des flux de trésorerie en retenant un taux de 10% tenant compte des risques spécifiques liés au secteur d'activité.

Concernant l'UGT NextInteractiveMedia, le Groupe a apprécié au 31 décembre 2011 la sensibilité du test de perte de valeur aux 2 hypothèses clés du modèle, à savoir le WACC et le taux de croissance à perpétuité. Sur la base des paramètres retenus pour le test (WACC de 10% et taux de croissance à perpétuité de 2,5%), la valeur recouvrable de l'UGT excède d'environ 19% sa valeur comptable.

- Une augmentation du WACC de 0.5% conduirait à ramener cet excédent à 11% ;
- Une diminution du taux de croissance à perpétuité de -0.5% conduirait à ramener cet excédent à 13% ;
- L'effet cumulé de ces 2 modifications conduirait à ramener cet excédent à 6%.

Les tests de sensibilités appliqués à la radio et à la télévision ont consisté à faire varier :

- De plus ou moins 0,5 point le taux d'actualisation retenu ;
- De plus ou moins 0,5 point les taux de croissance à perpétuité.

La variation des hypothèses fait ressortir une marge supérieure à 20% de la valeur des capitaux employés.

Note 9.2 – Contrats de location

Détail des échéances à payer

<i>En K euros</i>	<i>31.12.2011</i>	<i>à mois d'un an</i>	<i>de un an à cinq ans</i>
Cars DSNG 2	136	136	
Matériels techniques TV 2	54	54	
Matériels techniques TV 3	61	61	
Matériels techniques TV 4	1 155	811	344
Matériels techniques TV 5	185	91	93
Matériels techniques TV 6	159	124	35
Matériels techniques TV 7	320	158	163
Matériels techniques TV 8	358	177	182
Matériels techniques TV 9	838	280	558
Matériels techniques Holding	37	24	12
Matériels techniques Radio 1	54	36	18
Matériels techniques Radio 2	55	27	28
Matériels techniques Radio 3	487	162	326
Matériels techniques Radio/TV1	687	339	347
Matériels techniques Radio 4	79	39	40
Matériels techniques Radio 5	42	30	13
Matériels techniques NIM 1	37	27	9
Matériels techniques NIM 2	122	95	27
Matériels techniques NIM 3	22	22	
Total	4 887	2 693	2 194

<i>En K euros</i>	<i>31.12.2010</i>	<i>à mois d'un an</i>	<i>de un an à cinq ans</i>
Studio TV	474	153	320
Cars DSNG 1	70	70	
Cars DSNG 2	386	251	136
Matériels techniques TV 1	147	147	
Matériels techniques TV 2	103	103	
Matériels techniques TV 3	173	113	61
Matériels techniques TV 4	1 947	792	1 155
Matériels techniques TV 5	274	89	185
Matériels techniques TV 6	281	122	159
Matériels techniques Holding	60	24	37
Matériels techniques Radio 1	89	35	54
Matériels techniques Radio 2	81	26	55
Matériels techniques Radio 3	1 018	331	687
Matériels techniques Radio 4	118	38	79
Matériels techniques Radio 5	71	29	42
Total	5 292	2 323	2 969

Note 9.3 – Exposition aux risques financiers

Les différents risques auxquels le Groupe pourrait être confronté sont les suivants :

Note 9.3.1 – Risques relatifs à l'activité de la Société

Les revenus du Groupe provenant essentiellement du marché publicitaire, le Groupe est dépendant de ce marché et de ses variations. La visibilité sur ce marché est extrêmement faible et le secteur est fortement concurrentiel. Une baisse significative de ce marché pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

Note 9.3.2 – Risque de liquidité

Celui-ci s'analyse comme le risque que le Groupe encourt s'il n'est pas en mesure d'honorer ses dettes à leur date d'échéance. Afin de gérer le risque de liquidité, le Groupe a mis en place une procédure de suivi de la trésorerie et gestion prévisionnelle des besoins de financement, afin de pouvoir disposer des liquidités lui permettant de couvrir son passif exigible. Le Groupe a également mis en place une gestion centralisée de la trésorerie dans la cadre d'un contrat de pooling.

Instruments financiers inscrits au passif du bilan en 2011 et 2011

<u>En K euros</u>	<u>Valeur au bilan</u>	<u>Juste Valeur</u>	<u>Ventilation par catégorie d'instruments</u>		
			<u>Juste valeur par résultat</u>	<u>Prêts et créances</u>	<u>Dettes au coût amorti</u>
2011					
Passif financier non courant (1)	20 797	20 797			20 797
Instruments dérivés de taux	104	104	104		
Passif financier courant (1)	23 776	23 776			23 776
Fournisseurs et autres créditeurs	43 208	43 208		43 208	
Dettes fiscales et sociales	41 949	41 949		41 949	
Passifs financiers	129 835	129 835	104	85 157	44 574
2010					
Passif financier non courant (1)	41 031	41 031			41 031
Instruments dérivés de taux	455	455	455		
Passif financier courant (1)	17 828	17 828			17 828
Fournisseurs et autres créditeurs	44 995	44 995		44 995	
Dettes fiscales et sociales	36 560	36 560		36 560	
Passifs financiers	140 869	140 869	455	81 555	58 859

(1) L'obligation est cotée sur le marché Euronext. La valeur de marché de l'obligation s'établissait sur la base de la cotation au 31 décembre 2011 à 59.9% du nominal de l'obligation à l'émission.

Échéancier global de liquidité du Groupe 31 décembre 2011

<u>En K euros</u>	<u>Valeur au Bilan</u>							
	<u>Actif</u>	<u>Passif</u>	<u>Total</u>	<u>0-3 mois</u>	<u>3-6 mois</u>	<u>6-12 mois</u>	<u>1-5 ans</u>	<u>≥ 5 ans</u>
Autres actifs financiers non courants	304		304					304
Créances clients	52 766		52 766	28 080	14 955	4 178		5 554
Autres débiteurs	19 251		19 251	19 251				
Trésorerie et équivalent de trésorerie	18 232		18 232	18 232				
<hr/>								
Passifs financiers non courants		20 902	-20 902					-20 902
Passifs financiers courants		23 776	-23 776	-716	-731	-22 330		
Fournisseurs et autres créditeurs		43 208	-43 208	-43 208				
Dettes fiscales et sociales		41 949	-41 949	-37 904	-2 451	-685		-910
Total	90 554	-129 835	-39 282	-16 264	11 773	-18 837		-15 954

Les principales caractéristiques des dettes financières souscrites par le Groupe sont présentées en note 8.15.

Détail des engagements financiers du Groupe au 31 décembre 2011, outre les engagements usuels dans le cadre d'une convention de crédit

	ratio de Leverage Dette financière nette / EBE*	ratio de gearing Dette financière nette /Capitaux propres
31/12/2008	<= 4,5	<=1,1
31/12/2009	<= 3	<=1,1
31/12/2010	<= 3	<=1,1
31/12/2011	<= 3	<=1,1
31/12/2012	<=2,5	<=1,1

* EBE : désigne, sur la base des comptes consolidés annuels, le résultat opérationnel courant auquel s'ajoutent les dotations aux amortissements et provisions et dépréciations d'immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que les charges liées aux plans de stock-options ou autres charges de personnel au sens de la norme IFRS 2.

Les ratios sont respectés au 31 décembre 2011.

Afin d'assurer le financement des besoins généraux, des lignes de crédit confirmés ont été ouvertes auprès d'établissements de crédit pour un montant total de 18,5 millions d'euros. Ces lignes de crédit n'ont pas été utilisées au 31 décembre 2011.

Note 9.3.3 – Risque de taux

Les dettes à taux variables (lignes de crédit bancaire) sont indexées sur l'Euribor 3 mois pour les dettes financières.

En considérant que le risque de taux est applicable post couverture sur un montant de 40 millions d'euros, toute augmentation de 1% des taux d'intérêts variables impliqueraient donc une augmentation annuelle des coûts financiers de 0,4 million d'euros.

Dans le cadre du contrat de Swap de type corridor souscrit par le Groupe, les taux d'intérêt pratiqués pourrait être majorés de 1,45% sur un nominal au 31 décembre 2011 de 3,4 millions d'euros, si le taux Euribor 3 mois ne s'inscrivait plus dans les limites prévues contractuellement. Dans le contexte économique actuel, le taux des contrats de Swap servant de base de calcul des intérêts pour le payeur est au plafond du contrat.

Note 9.3.4 – Risque de change

Le Groupe exerçant ses activités principalement dans la zone euro, il n'est pas exposé de façon significative au risque de change.

Note 9.4 – Information sectorielle

L'information sectorielle est présentée sur la base de l'organisation interne du Groupe et reflète les différents niveaux de risques et de rentabilité auxquels il est exposé.

Toute l'activité du Groupe s'effectue dans un seul secteur géographique, à savoir la France.

En application d'IFRS 8 de Secteurs Opérationnels, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la direction pour l'évaluation de la performance des différents secteurs et communiqués aux décideurs opérationnels. Les informations publiées ci-dessous issues du reporting interne sont établies en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne. Le résultat sectoriel de référence est le résultat opérationnel courant.

Contribution de chaque secteur d'activité aux comptes du Groupe au 31 décembre 2011

<u>Compte de résultat K euros</u>	<u>Radio</u>	<u>Télévision</u>	<u>NextinterAc tiveMedia</u>	<u>Divers</u>	<u>Intersegment s</u>	<u>Consolidé</u>
Chiffre d'affaires externe	67 952	51 231	35 118	3 132		157 433
Chiffre d'affaires intersecteur	2 000			8 451	-10 451	
Chiffre d'affaires	69 952	51 231	35 118	11 583	-10 451	157 433
Résultat opérationnel courant	19 786	-658	-109	-199		18 820
Autres produits et charges opérationnels	212		-3 253			-3 041
Résultat opérationnel	19 998	-658	-3 362	-199		15 779

Contribution de chaque secteur d'activité aux comptes du Groupe au 31 décembre 2010

<u>Compte de résultat en K euros</u>	<u>Radio</u>	<u>Télévision</u>	<u>NextInteract iveMedia</u>	<u>Divers</u>	<u>Consolidé</u>
Chiffre d'affaires externe	65 900	34 200	34 500	3 042	137 642
Chiffre d'affaires intersecteur					
Chiffre d'affaires	65 900	34 200	34 500	3 042	137 642
Résultat opérationnel courant	18 801	-6 288	2 468	-1 158	13 823
Autres produits et charges opérationnels	-52		-1 375	-90	-1 517
Résultat opérationnel	18 749	-6 288	1 093	-1 249	12 306

Contribution au bilan de chaque secteur d'activité au 31 décembre 2011

<u>Actif en K euros</u>	<u>Radio</u>	<u>Télévision</u>	<u>NextInteractiveMedia</u>	<u>Autres</u>	<u>Consolidé</u>
Goodwill	56 649	1 556	66 305	0	124 510
Autres immobilisations incorporelles	701	1 446	386	129	2 661
Immobilisations corporelles	1 575	6 707	585	325	9 192
Prêts et créances			141	163	304
Actifs d'impôts différés				24 165	24 165
ACTIFS NON COURANTS	58 924	9 709	67 417	24 782	160 833
ACTIFS COURANTS	32 474	18 688	20 899	19 097	91 158
<u>Passif en K euros</u>	<u>Radio</u>	<u>Télévision</u>	<u>NextInteractiveMedia</u>	<u>Autres</u>	<u>Consolidé</u>
PASSIFS NON COURANTS	1 451	2 448	1 114	18 756	23 769
PASSIFS COURANTS	36 514	28 718	22 993	24 825	113 050

Contribution au bilan de chaque secteur d'activité au 31 décembre 2010

<u>Actif en K euros</u>	<u>Radio</u>	<u>Télévision</u>	<u>NextInteractiveMedia</u>	<u>Autres</u>	<u>Consolidé</u>
Goodwill	56 644	1 556	66 921	5	125 126
Autres immobilisations incorporelles	575	1 050	95	1	1 721
Immobilisations corporelles	3 101	5 503	379	0	8 983
Prêts et créances				331	331
Actifs d'impôts différés				26 357	26 357
ACTIFS NON COURANTS	60 320	8 109	67 395	26 695	162 519
ACTIFS COURANTS	36 917	16 414	6 954	36 656	96 942
<u>Passif en K euros</u>	<u>Radio</u>	<u>Télévision</u>	<u>NextInteractiveMedia</u>	<u>Autres</u>	<u>Consolidé</u>
PASSIFS NON COURANTS	2 541	1 906	1 209	38 784	44 440
PASSIFS COURANTS	54 902	15 929	9 841	19 973	100 645

Note 9.5 – Information sur les parties liées

Les relations entre NextRadioTV et ses différentes filiales (BFM, BFMTV, CBFM, RMC, RMC Régie, RMC Sport, NextInteractiveMedia, 01 Régie, Groupe Tests Holding) sont des relations classiques entre une société holding et des filiales opérationnelles. Aussi, certains services communs aux filiales, direction générale, direction technique et direction de l'antenne et des Programmes, ont été transférés sur la société mère qui refacture des *management fees* à ses filiales. Ces *management fees* sont calculés selon des clés de répartition qui sont déterminées pour chaque service, en fonction de leur utilisation des services communs.

La société NextRadioTV a conclu une convention de prestation de services et de management avec la société News Participations, holding animatrice du Groupe, aux termes de laquelle cette dernière s'est engagée à fournir les prestations de direction et d'assistance au profit du Groupe. Les soldes figurant au bilan et au compte de résultat sont les suivants au 31 décembre 2011 :

Dette fournisseur News Participations :	167 K€
Charges comptabilisées :	1 680 K€

La société NextRadioTV a conclu une convention d'assistante avec la société la Tribune Holding, filiale de la société News Participations pour des prestations techniques ; cette convention a été résiliée mi-mai 2011. Les soldes figurant au bilan et au compte de résultat sont les suivants au 31 décembre 2011 :

Créance client La Tribune Holding :	17,6 K€
Produits comptabilisés :	24 K€

Le 16 janvier 2012, NextInteractiveMedia, filiale du groupe NextRadioTV, a cédé le fonds de commerce correspondant aux titres Mesures et ÉlectroniqueS à l'ancien directeur général du Groupe, Monsieur Marc Laufer.

Aucune autre relation ou opération significative avec des parties liées au Groupe n'a été recensée au cours des périodes présentées.

Rémunération et les avantages en nature attribués par le Groupe
aux membres des organes de direction

<i>En K euros</i>	<i>31.12.2011</i>	<i>31.12.2010</i>
Rémunérations fixes brutes	247	373
Avantages en nature	1	
Actions gratuites	224	327
Couverture retraite	25	25
Couverture médicale	3	5
Total	501	730

Pour rappel, à la suite de la cessation de son mandat de directeur général délégué, Monsieur Marc Laufer s'est vu allouer par le conseil d'administration, lors de sa réunion du 9 mars 2011, la somme de 300 000 euros brut à titre d'indemnité de départ.

Note 9.6 – Dividendes

Le groupe NextRadioTV a distribué un dividende de 0,24 euro par action au cours de l'exercice 2011.

Note 9.7 – Engagements hors-bilan

Il n'existe pas d'engagement hors-bilan au 31 décembre 2011.

Note 9.8 - Événements post clôture

Le groupe NextRadioTV a signé un accord transactionnel réglant un litige commercial qui l'opposait à un tiers.

Le 16 janvier 2012, NextInteractiveMedia a cédé le fonds de commerce correspondant à l'exploitation des titres de presse Mesures et ElectroniqueS. Les éléments actifs et passifs relatifs à ces titres de Presse ont été classés au 31 décembre 2011 en actifs et passifs destinés à être cédés. Le détail est le suivant :

Actifs destinés à être cédés :	618 K€
- Goodwill :	616 K€
- Immobilisations corporelles :	2K€

Passifs destinés à être cédés :	449 K€
- Provisions :	126 K€
- Fournisseurs et autres crédateurs :	150 K€
- Dettes fiscales et sociales ;	173 K€

Aucun autre événement post clôture significatif n'a été identifié entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes consolidés de l'exercice 2011.

Note 9.9 – Honoraires des commissaires aux comptes

Détail des honoraires des commissaires aux comptes au 31 décembre 2011 et 2010

En K euros	PricewaterhouseCoopers		Deloitte		Cabinet A.C.A			
	31.12.2011	%	31.12.2010	%	31.12.2011	%	31.12.2010	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur	80	55%	90	70%	64	43%	70	44%
- Filiales intégrées globalement	66	45%	38	30%	85	57%	90	56%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission de Commissaire aux Comptes								
- Emetteur							0	
- Filiales intégrées globalement								
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Total	146	100%	128	100%	149	100%	160	100%
							22	100%

7.7 Rapport des commissaires aux comptes

NextRadioTV

Société Anonyme

12, rue d'Oradour-sur-Glane
75015 Paris

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2011

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

NextRadioTV

Société Anonyme

12, rue d'Oradour-sur-Glane

75015 Paris

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société NextRadioTV, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans les notes 4.2, 4.12.1 et 9.1 de l'annexe aux comptes consolidés relatives aux goodwill, la valeur comptable des actifs correspondants de la société NextRadioTV a fait l'objet d'une comparaison avec la somme des flux futurs de trésorerie actualisés afin de confirmer l'absence de perte de valeur. Par ailleurs, la valeur comptable de l'impôt différé actif de la société NextRadioTV a fait l'objet d'une analyse afin de confirmer son caractère recouvrable, telle que mentionnée en note 8.5 relative aux actifs d'impôts différés.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation sur les éléments précités s'est fondée sur :

- une prise de connaissance de la procédure suivie par la Direction pour procéder à des tests de valeur, et des modalités de leur mise en œuvre ;
- un examen des données et des hypothèses retenues sur lesquelles se fondent les prévisions des résultats futurs et l'actualisation des flux de trésorerie et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

Xavier CAUCHOIS

Fabien BROVEDANI

8 COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE AU 31 DECEMBRE 2011

8.1	Comptes sociaux au 31 décembre 2011	182
8.2	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	215

8.1 Comptes sociaux au 31 décembre 2011**Comptes sociaux de NextRadioTV au 31 décembre 2011****SA NextRadioTV**

Société Anonyme

12 rue d'Oradour-sur-Glane
75015 PARIS**Exercice du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011**

SIRET : 43367105400024 NAF : 922A

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation: SA NextRadioTV

Exercice clos le 31/12/11

Désignation de l'entreprise : SA NextRadioTV

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2011, dont le total est de 275 403 818 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un bénéfice de 7 820 698 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

BILAN ACTIF

Désignation: SA NextRadioTV

Exercice clos le 31/12/11

	31/12/2011			31/12/2010
	Brut	Amort. dépr.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brvts, lic., logiciels, drts & val. similaires	1 081 277	320 264	761 013	235 203
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installation techniques, matériel et outillage industriels	267 446	143 996	123 450	118 723
Autres immobilisations corporelles	490 399	105 881	384 518	285 351
Immobilisations corporelles en cours	7 956		7 956	
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	168 095 192		168 095 192	168 095 192
Créances rattachées à des participations	37 814 747		37 814 747	36 369 829
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 076 955	33 380	4 043 575	383 505
	211 833 971	603 521	211 230 450	205 487 802
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de productions (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	6 183 840		6 183 840	3 717 749
Autres créances	38 246 562		38 246 562	32 416 092
Capital souscrit - appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	10 832 509		10 832 509	24 076 192
Disponibilités	7 597 643		7 597 643	5 859 960
Charges constatées d'avance (3)	819 897		819 897	45 911
	63 680 451		63 680 451	66 115 904
Frais d'émission d'emprunt à étaler	492 916		492 916	758 957
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	276 007 339	603 521	275 403 818	272 362 663
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF

Désignation: SA NextRadioTV

Exercice clos le 31/12/11

EURO

	31/12/2011	31/12/2010
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé : 667 165)	667 165	667 165
Primes d'émission, de fusion, d'apport	106 749 197	106 749 197
Écarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale	66 717	66 717
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves		
Report à nouveau	57 238 921	51 663 900
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	7 820 698	9 546 242
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	1 237 447	977 082
	173 780 146	169 670 303
PROVISIONS		
Provisions pour risques	525 326	850 995
Provisions pour charges		
	525 326	850 995
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles	40 000 000	55 000 000
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	139 661	266 669
Emprunts et dettes financières (3)	53 015 394	42 523 922
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 511 695	2 416 228
Dettes fiscales et sociales	4 338 074	1 634 545
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	93 522	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)		
	101 098 346	101 841 365
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	275 403 818	272 362 663
<i>(1) Dont à plus d'un an (a)</i>	<i>20 000 000</i>	<i>40 000 000</i>
<i>(1) Dont à moins d'un an (a)</i>	<i>81 098 346</i>	<i>61 841 365</i>
<i>(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque</i>	<i>28 586</i>	<i>33 457</i>
<i>(3) Dont emprunts participatifs</i>		

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

COMPTE DE RESULTAT

Désignation: SA NextRadioTV

Exercice clos le 31/12/11

	31/12/2011			31/12/2010
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	14 363 951		14 363 951	10 627 857
Chiffre d'affaires net	14 363 951		14 363 951	10 627 857
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			555 041	264 883
Reprise sur provisions et transferts de charges			712	21 989
Autres produits			14 919 703	10 914 730
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achat de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes (a)			7 443 270	4 506 388
Impôt, taxes et versements assimilés			510 699	316 557
Salaires et traitements			2 637 622	2 506 526
Charges sociales			1 228 835	1 228 563
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			542 702	487 527
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			323 271	314 262
Autres charges			12 851	20 361
			12 699 249	9 380 185
RESULTAT D'EXPLOITATION			2 220 454	1 534 545
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
De participations (3)			1 718 276	3 835 264
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			828 862	761 316
Reprises sur dépréciations et provisions et transfert de charges				6 924
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			101 845	11 098
			2 648 984	4 614 602
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			33 380	
Intérêts et charges assimilées (4)			1 110 764	1 350 248
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			1 144 144	1 350 248
RESULTAT FINANCIER			1 504 840	3 264 354
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			3 725 294	4 798 899

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

Désignation: SA NextRadioTV

Exercice clos le 31/12/11

	31/12/2011	31/12/2011
	Total	Total
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	441 072	3 729
Sur opérations en capital	298 232	357 826
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	102 200	
	841 504	361 555
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	613 198	3 333
Sur opérations en capital	334 696	130 407
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	260 365	260 365
	1 208 259	394 105
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 366 755	- 32 549
Participation des salariés aux résultats	3 797	335 481
Impôts sur les bénéfices	- 4 465 956	- 5 115 373
Total des produits	18 410 191	15 890 887
Total des charges	10 589 493	6 344 646
BENEFICE OU PERTE	7 820 698	9 546 242
(a) Y compris :		
- redevances de crédit bail-mobilier	24 865	12 433
- redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	2 272 645	4 383 474
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Désignation: SA NextRadioTV

Exercice clos le 31/12/11

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice :	169 670 303
Variations en cours d'exercice :	
- Variations du capital	
- Variations des primes, réserves, report à nouveau	
- Variations des « provisions » relevant des capitaux propres	
- Contreparties de réévaluations	
- Variations des provisions règlementées et subventions d'équipements	260 365
- Autres variations	
- Distribution de dividendes	- 3 971 221
Résultat de l'exercice	7 820 698
Capitaux propres à la clôture de l'exercice	173 780 146

Annexe au bilan et au compte de résultat du 01/01/11 au 31/12/11		Informations		
Éléments n°		Produites	Non produites	
		Référence	N / S	N / A
	Règles et méthodes comptables			
1	- Méthodes d'évaluation, calcul des amortissements et des provisions - Changement de méthode, dérogations - Informations complémentaires pour donner l'image fidèle	X		X X
2	Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat			
	État de l'actif immobilisé	X		
	État des amortissements	X		
	État des provisions	X		
	État des échéances des créances et des dettes	X		
	Informations et commentaires sur :			
.1	Éléments relevant de plusieurs postes du bilan			X
.2	Réévaluation			X
.3	Frais d'établissement			X
.4	Frais de développement			X
.5	Fonds commercial			X
.6	Intérêts immobilisés			X
.7	Intérêts sur éléments de l'actif circulant			X
.8	Différences d'évaluation / éléments fongibles de l'actif circulant			X
.9	Avances aux dirigeants			X
.10	Produits à recevoir			X
.11	Charges à payer	X		
.12	Charges et produits constatés d'avance	X		
.13	Frais d'émission d'emprunt à étaler	X		
.14	Composition du capital social	X		
.15	Parts bénéficiaires			X
.16	Emprunt obligataire	X		
.17	Ventilation chiffre d'affaires net	X		
.18	Ventilation impôt sur bénéfices			X
3	Engagements financiers et autres informations			
.1	Crédit-bail	X		
.2	Engagements financiers	X		
.3	Dettes garanties par des sûretés réelles			X
.4	Incidence des évaluations fiscales dérogatoires	X		
.5	Accroissements et allègements de la dette future d'impôts	X		
.6	Résultat des cinq derniers exercices	X		
.7	Effectif moyen	X		
.8	Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société			X
.9	Liste filiales et participations	X		
.10	Entreprises liées	X		
.11	Rémunérations des dirigeants	X		
.12	Détails des charges exceptionnelles	X		
.13	Détails des produits exceptionnels	X		
.14	Actions gratuites	X		

N / S : non significatif
N / A : non applicable

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2011 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22 juin 1999, la loi n° 83-353 du 30 avril 1983 et le décret 83-1020 du 29 novembre 1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- | | |
|---|-------------|
| • Marques | non amortie |
| • Logiciels | 1 an |
| • Installations techniques | 3 à 10 ans |
| • Matériel et outillage industriels | 3 à 10 ans |
| • Installations générales, agencements et aménagements divers | 10 ans |
| • Matériel de bureau | 3 à 10 ans |
| • Matériel informatique | 4 à 5 ans |
| • Mobilier | 4 à 5 ans |

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Participations, autres titres immobilisés, autres immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

Comme autorisé par l'avis CU CNC n° 2007-C du 15 juin 2007, la société a inclus les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) dans le coût d'acquisition des titres de participation à compter de 2007. La déduction fiscale étalée en linéaire sur 5 ans des coûts d'acquisition est assurée par la comptabilisation d'amortissements dérogatoires. Cette provision réglementée ne sera reprise que lors de la sortie des titres.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

IMMOBILISATIONS

Désignation: SA NextRadioTV

Exercice clos le 31/12/11

A titre de complément d'information et compte tenu de la progression de l'audience et des résultats des filiales de la société NextradioTV, aucune dépréciation des participations détenues dans RMC, RMC Régie, Business FM, BFMTV et CBFM n'a été constatée.

Parallèlement et compte tenu de la rentabilité future des sociétés du sous-Groupe NextInteractiveMedia après mise en œuvre de la réorganisation, il n'a pas été constitué de dépréciation de la participation détenue dans Groupe Tests Holding.

Les actions propres ont été acquises dans le cadre d'un contrat de liquidités d'une part, et via un programme de rachat d'actions d'autre part pour les actions non affectées aux plans d'attribution d'actions gratuites, et ont été comptabilisées selon les recommandations CNC, en autres immobilisations financières. Les actions propres figurant dans le programme de rachat d'actions sont affectées dans leur intégralité aux plans d'actions gratuites au 31 décembre 2011 pour un montant total de 1 252 K€.

Ces titres sont affectés selon la méthode FIFO (*first in, first out*). A la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire est constituée par le cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice, et, une dépréciation doit être constatée si cette valeur d'inventaire est inférieure au prix d'achat.

Les actions propres autodétenues dans le cadre du programme de rachat d'actions et affectées aux plans d'attribution d'actions gratuites, ont été comptabilisées en compte 502... conformément à la recommandation du CNC du 06 novembre 2008.

Mouvements intervenus au cours de l'exercice sur les actions propres du contrat de liquidités :

Nombre d'actions propres au 1 ^{er} janvier 2011 :	14 915 actions
Acquisitions d'actions propres :	90 922 actions
Cessions d'actions propres	- 76 305 actions
Nombre d'actions propres au 31 décembre 2011 :	29 432 actions

Instruments financiers

La société a souscrit deux contrats de swap pour se couvrir contre les variations de taux sur la ligne de crédit initialement contractée par la Société. Le 1^{er} contrat de Swap souscrit est arrivé à échéance le 5 avril 2010.

Le second contrat qui arrivera à échéance en avril 2012 porte sur un nominal initial de 26,8 millions d'euros (3,4 millions d'euros au 31 décembre 2011) échangeant un taux variable Euribor 3 mois contre un taux fixe de 4,02%. Ce taux n'est applicable qu'à condition que l'Euribor 3 mois se situe entre les bornes 3,8%-5,0%. En dehors de ces bornes, le taux applicable est de 5,47%.

La juste valeur de cet instrument financier est estimée à - 69 398 euros au 31 décembre 2011.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Titres de placements

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût d'achat. Une dépréciation est, le cas échéant, constatée si leur valeur liquidative est inférieure à leur valeur comptable à la clôture de l'exercice.

Les plus ou moins values réalisées au cours de l'exercice sont déterminées par la méthode du « premier entré - premier sorti » (FIFO).

Provisions

Une provision correspondant au montant du ou des litiges a été dotée en fonction des procédures en cours à la date d'arrêtés des comptes.

Conformément à la dernière recommandation de la CNCF, le montant constaté au titre de la charge d'actions gratuites a été comptabilisée en provision pour un total de 405 326 euros au 31 décembre 2011.

Intégration fiscale

La société SA NextRadioTV est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe NextRadioTV.

L'impôt sur les sociétés comptabilisé n'est pas altéré par des conventions particulières au Groupe.

La société a opté pour le régime d'intégration fiscale au 01 janvier 2006. Elle constitue la tête de Groupe. L'intégration a été étendue au sous-groupe NextInteractiveMedia en date du 01 juillet 2007. RMC Sport, filiale dont l'activité a démarré en septembre 2008 et CBFM dont l'activité a démarré fin 2010, ont rejoint le groupe d'intégration fiscale à compter du 1^{er} janvier 2009 et du 1^{er} janvier 2011. Enfin, les filiales créées fin 2010 dans le but d'héberger les potentiels développements des activités du Groupe ont rejoint le groupe d'intégration fiscale au 1^{er} janvier 2011.

La convention d'intégration fiscale prévoit la neutralité fiscale.

L'impôt Groupe est réparti de la manière suivante :

Pour la société tête de groupe fiscal, elle prend à son profit ou à sa charge, l'impôt déterminé par les filiales bénéficiaires et intégrées fiscalement.

En application des nouvelles mesures fiscales liées à la limitation de l'imputation des déficits antérieurs, un impôt Groupe a été comptabilisé au titre de l'exercice 2011. Il a été déterminé de la manière suivante :

Résultat fiscal de chaque filiale :

NextRadioTV	3 375 699 euros
RMC	17 090 971 euros
01 Régie	- 607 252 euros
Business FM	780 551 euros
GTH	- 369 196 euros
RMC Régie	1 387 517 euros
Pole Electro	- 6 975 euros
BFM Business TV	- 6 234 euros
RMC BFM Production	- 6 985 euros
Next Développement 2	- 7 029 euros
Next Développement 3	- 10 892 euros
Next Développement 4	- 10 059 euros
NextInteractiveMedia	- 1 129 852 euros
RMC Sport	91 344 euros
BFMTV	- 526 494 euros
CBFM	- 2 063 035 euros

Impôt Groupe calculé après limitation de l'imputation des déficits antérieurs : 2 224 509 euros.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission OBSAAR intervenu en 2008 dans le cadre du refinancement global du Groupe s'élèvent à 1 330 K€. Ils sont étalés sur 5 ans (durée de l'emprunt obligataire) via l'utilisation du compte de charges à répartir. L'activation au 31 décembre 2008 s'est effectuée via le compte de transfert de charges.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

IMMOBILISATIONS
Désignation: SA NextRadioTV **Exercice clos le 31/12/11**

Cadre A	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
Total I			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	394 450		951 924
Total II			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements et aménag. des constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	217 616		49 831
Installations générales, agencements et aménagements divers	265 668		38 862
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier	63 626		128 356
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			7 956
Avances et acomptes			
Total III	546 910		225 005
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	204 465 021		1 444 917
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	383 505		3 697 745
Total IV	204 848 525		5 142 662
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	205 789 886		6 319 590

Cadre B	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement (I)				
Autres postes d'immobilisations incorporelles(II)		265 098	1 081 277	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Inst. générales, agencements, aménag. constr.			267 446	
Inst. techniques, matériel et outillage industriels				
Inst. générales, agencements et aménag. divers		4 242	300 288	
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier		1 872	190 111	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			7 956	
Avances et acomptes				
Total (III)		6 113	765 801	
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations			205 909 938	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		4 295	4 076 955	
Total (IV)		4 295	209 986 894	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		275 506	211 833 971	

AMORTISSEMENTS

Désignation: SA NextRadioTV

Exercice clos le 31/12/11

Cadre A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Valeur en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties/Reprise s	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement. Total I				
Autres immobilisations incorporelles Total II	159 248	168 337	7 321	320 264
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Instal. générales, agenc. et aménag. constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	98 893	45 103		143 996
Installations générales, agencements et aménagements divers	32 425	38 508	692	70 241
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	11 518	24 745	624	35 639
Emballages récupérables et divers				
Total III	142 836	108 356	1 316	249 877
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	302 084	276 693	8 636	570 141

Cadre B MOUVEMENTS DES CHARGES A REPARTIR S/ PLUSIEURS EXERCICES	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler	758 957		266 041	492 916
Primes de remboursement des obligations				

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation: SA NextRadioTV

Exercice clos le 31/12/11

	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations exercice	Diminutions Reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Prov. pour reconst. gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	977 082	260 365		1 237 447
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Prov fiscales pour implant. à l'étr. av. 01/01/92				
Prov. fiscales pour implant. à l'étr. ap. 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Total I	977 082	260 365		1 237 447
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Prov. pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Prov. pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges	850 995	323 271	648 939	525 326
Total II	850 995	323 271	648 939	525 326
Dépréciations				
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilisations financières		33 380		33 380
Dépréciations stocks et en-cours				
Dépréciations comptes clients				
Autres dépréciations				
Total III		33 380		33 380
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	1 828 077	617 016	648 939	1 796 153
<i>Dont dotations et reprise:</i>				
<i>- d'exploitation</i>		323 271	546 739	
<i>- financières</i>		33 380		
<i>- exceptionnelles</i>		260 365	102 200	
<i>Dont reprise sur provisions exceptionnelles utilisée</i>				102 200
<i>Dont reprise sur provisions exceptionnelles non utilisée</i>				
<i>Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice</i>				

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Désignation: SA NextRadioTV

Exercice clos le 31/12/11

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé				
	Créances rattachées à des participations	37 814 747	36 752 567	1 062 180
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	4 076 955		4 076 955
De l'actif circulant				
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	6 183 840	6 183 840	
	Créances représentatives de titres prêtés			
	Autres	38 246 562	38 246 562	
	Charges constatées d'avance	819 897	819 897	
Total		87 142 002	82 002 867	5 139 135

<i>(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice</i>	
<i>(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice</i>	
<i>(2) Prêts et avances consenties aux associés</i>	

Cadre B	ETAT DES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
DETTES					
	Emprunts obligataires convertibles (1)	40 000 000	20 000 000	20 000 000	
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)				
	- à un an maximum à l'origine	28 586	28 586		
	- à plus d'un an à l'origine	111 075	111 075		
	Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	3 511 695	3 511 695		
	Dettes fiscales et sociales	4 338 074	4 338 074		
	Autres dettes	53 108 916	53 108 916		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
Total		101 098 346	81 098 346	20 000 000	

<i>(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>	
<i>(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice</i>	15 000 000
<i>(2) Emprunt, dettes contractés auprès des associés</i>	

CHARGES A PAYER

Désignation: SA NextRadioTV

Exercice clos le 31/12/11

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2011	31/12/2010
Emprunts obligataires		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	28 586	22 178
Emprunts et dettes financières divers	111 075	233 211
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
- Fournisseurs, factures non parvenues	838 027	573 333
Dettes fiscales et sociales	706 460	668 908
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes :		
Total	1 684 148	1 497 630

PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE

Désignation: SA NextRadioTV

Exercice clos le 31/12/11

Charges constatées d'avance	31/12/2011	31/12/2010
Charges d'exploitation	819 897	45 911
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	819 897	45 911

DETAIL DES FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNT A ETALER**Désignation: SA NextRadioTV****Exercice clos le 31/12/11**

	31/12/2011	31/12/2010
481600 Frais d'emission/emprunts	492 916	758 957
TOTAL GENERAL	492 916	758 957

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**Désignation: SA NextRadioTV****Exercice clos le 31/12/11**

Différentes catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	En fin d'exercice
ACTIONS ORDINAIRES	0,004	16 679 124			16 679 124

EMPRUNT OBLIGATAIRE

Désignation: SA NextRadioTV

Exercice clos le 31/12/11

	31/12/2011	Echéance		
		A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus d'1 an
Emprunt obligataire	40 000 000	20 000 000	20 000 000	-

Nombre de BSAAR convertible en actions : 2 420 000

Initialement, chaque BSAAR permet de souscrire ou d'acquérir 1 action au prix de 21,23 €. Compte tenu des distributions de dividendes intervenues en 2010 et en 2011, la parité est la suivante au 31 décembre 2011 :

1 BSAAR permet de souscrire ou d'acquérir 1,106 action au prix de 21,23 €.

REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Désignation: SA NextRadioTV

Exercice clos le 31/12/11

France	Etranger	Total
--------	----------	-------

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	14 363 951		14 363 951
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
Total	14 363 951		14 363 951

CREDIT BAIL

Désignation: SA NextRadioTV

Exercice clos le 31/12/11

Postes du bilan	Valeur d'origine	Dotations théoriques aux amortissements		Valeur Nette Théorique	Redevance	
		exercice	cumulées		exercice	cumulées
Terrains Constructions Installations techniques, matériel et outillage industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations en cours	71 951	23 984	35 976	39 975	24 866	37 299
Total	71 951	23 984	35 976	39 975	24 866	37 299

Postes du bilan	Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel	Montant pris en charge dans l'exercice
	A un an au plus	A plus d'un an et moins de 5 ans	A plus de cinq ans	Total		

Terrains Constructions Installations techniques, matériel et outillage industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations en cours	24 864	12 433		37 297	1	24 866
Total	24 864	12 433		37 297	1	24 866

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Désignation: SA NextRadioTV

Exercice clos le 31/12/11

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals, cautions et garanties – cautions bancaires	1 632 116
Cautions sur engagements de crédit-bail mobilier pour un montant maximal de	4 961 773
Engagements de crédit-bail immobilier	
Engagements de crédit-bail mobilier	37 297
Engagements en matière de pensions, retraites, et assimilés	175 266
<i>Evaluation selon la « méthode des unités de crédit projetées »</i>	
Hypothèses retenues :	
- Taux d'actualisation : 4,6 %	
- Table de mortalité : table INSEE TD 88-90	
- Taux de turnover : 16 – 29 ans = 15 %	
30 – 34 ans = 12 %	
35 – 39 ans = 9 %	
40 – 44 ans = 6 %	
45 – 49 ans = 3 %	
50 – 54 ans = 1 %	
+ de 55 ans = 0 %	
- Taux d'augmentation des salaires : 2 %	
- Age de départ à la retraite : 62 ans	
- Taux des charges patronales : 45 %	
Total (1)	212 563

<p><i>(1) Dont concernant :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées <p><i>Dont engagements assortis de sûretés réelles</i></p>	
---	--

Engagements reçus	Montant
Total (2)	

<p><i>(1) Dont concernant :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées <p><i>Dont engagements assortis de sûretés réelles</i></p>	
---	--

Engagements réciproques	Montant
Total	

INCIDENCE DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES

Désignation: SA NextRadioTV

Exercice clos le 31/12/11

	Montant
Résultat de l'exercice après impôts	7 820 698
+ Impôt sur les bénéfices	- 4 465 956
+ Supplément d'impôt lié aux distributions	
- Créances d'impôt sur les bénéfices	
Résultat avant impôt	3 354 742
Variation des provisions réglementées (dotation-reprise) :	
Provision pour investissements	
Provision pour hausse de prix	
Provision pour fluctuation des cours	
Amortissements dérogatoires	260 365
Autres provisions réglementées :	
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)	3 615 107

ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT
Désignation: SA NextRadioTV **Exercice clos le 31/12/11**

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés de 33,33%, fait ressortir une dette future d'impôt d'un montant de 21 418 530 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

Accroissements de la dette future d'impôt au taux de 33,33%	Base
Provisions réglementées :	
- Amortissements dérogatoires	1 237 447
- Provisions pour hausse des prix	
- Provisions pour fluctuation des cours	
Impôts latents correspondant aux économies d'impôt liées à l'utilisation de déficits de filiales intégrées	95 181 702
Total	96 419 149

Allègements de la dette future d'impôt au taux de 33,33%	Base
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	
- Effort de construction	10 752
- Organic	23 217
Total	33 969

<i>Amortissements réputés différés</i>	
<i>Déficits reportables</i>	
<i>Economie d'impôt future sur le déficit d'intégration fiscale</i>	32 123 162
<i>Moins-values à long terme</i>	

Montant de la dette future d'impôt (Base X 33,33%)	21 418 530
---	-------------------

RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
Désignation: SA NextRadioTV **Exercice clos le 31/12/11**

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011
Capital en fin d'exercice					
Capital social	564 524	564 524	667 165	667 165	667 165
Nombre d'actions ordinaires	14 113 106	14 113 106	16 679 124	16 679 124	16 679 124
Nombre d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote					
Nbre maximum d'actions à créer :					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
Opérations et résultat					
Chiffre d'affaires (H.T.)	4 377 335	5 320 526	6 554 634	10 627 857	14 363 951
Résultat av. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	6 869 672	10 083 872	3 075 161	5 560 343	3 869 317
Impôts sur les bénéfices	- 714 824	- 5 269 187	- 4 115 117	- 5 115 373	- 4 465 956
Participation des salariés				335 481	3 797
Résultat ap. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	7 287 128	15 293 302	416 642	9 546 242	7 820 698
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	0,54	1,08	0,06	0,62	0,50
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	0,52	1,08	0,02	0,57	0,47
Dividende attribué				0,20	0,24
Personnel					
Effectif moyen des salariés	22	25	30	31	36
Montant de la masse salariale	1 439 478	2 801 069	2 060 118	2 506 526	2 637 622
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu. Soc. oeuvres sociales)	740 090	791 687	947 155	1 228 563	1 228 835

EFFECTIF MOYEN – DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION**Désignation: SA NextRadioTV****Exercice clos le 31/12/11**

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadre	20	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	16	
Ouvriers		
Total	36	

Droit Individuel à la Formation :

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (D.I.F) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle.

	Effectif Moyen DIF
Volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF:	2 082 heures
Volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à la demande	: 2 061 heures

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Désignation: SA NextRadioTV

Exercice clos le 31/12/11

EURO

A - RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capital	Quote-Part du capital détenu en pourcentage	Réserves avant affectation du résultat	Résultat du dernier exercice clos
1 - Filiales (plus de 50% du capital détenu)				
SA RADIO MONTE CARLO	2 287 500	95,34 %	22 154 368	11 064 579
SASU BUSINESS FM	592 000	100 %	2 842 770	577 977
SASU RMC REGIE	37 000	100 %	559 261	817 844
SASU BFM TV	37 000	100 %	- 61 378 061	- 1 967 503
SASU RMC SPORT	37 000	100 %	298 101	75 805
SASU GROUPE TESTS HOLDING	65 768 616	100 %	- 12 977 422	- 369 196
SASU CBFM	37 000	100 %	- 994 640	- 2 067 923
SASU BFM BUSINESS TV	37 000	100 %	- 2 392	- 6 234
SASU RMC BFM PRODUCTION	1 000	100 %	- 2 392	- 6 985
SASU NEXT DEVELOPPEMENT 2	1 000	100 %	- 2 392	- 7 029
SASU NEXT DEVELOPPEMENT 3	1 000	100 %	- 2 392	- 10 892
SASU NEXT DEVELOPPEMENT 4	1 000	100 %	- 2 392	- 10 059
.SASU 01 REGIE	37 000	100 %	- 3 306 676	- 615 344
SASU Pole Electro	37 000	100 %	- 15 611	- 6 975
SASU NextInteractiveMedia	199 272	100 %	56 698 207	- 4 799 160
2 - Participations (de 10 à 50% du capital détenu)				
B - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1 - Filiales non reprises en A :				
a) françaises				
b) étrangères				
2 - Participations non reprises en A :				
a) françaises				
b) étrangères				

ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Désignation: SA NextRadioTV

Exercice clos le 31/12/11

EURO

ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
Immobilisations incorporelles		
Avances et acomptes		
Immobilisations corporelles		
Avances et acomptes		
Immobilisations financières		
<u>Participations</u>		
- Titres de participation		168 095 192
Créances rattachées à des participations		37 814 747
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Total Immobilisations		205 909 939
Avances et acomptes versés sur commandes		
CREANCES		
<u>Créances clients et comptes rattachés</u>		
- Créances clients et comptes rattachés		6 099 167
<u>Autres créances</u>		
- Autres créances		37 661 614
Total Créances		43 760 781
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		53 015 393
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
- Fournisseurs et comptes rattachés		23 908
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Compte Pivot de trésorerie		
Total Dettes		53 039 301

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Désignation: SA NextRadioTV

Exercice clos le 31/12/11

Rémunérations allouées aux membres	Montant
- des organes de direction ou de gérance - des organes d'administration - des organes de surveillance	247 895
Total	247 895

DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES

Désignation: SA NextRadioTV

Exercice clos le 31/12/11

	31/12/2011	31/12/2010
Sur opérations de gestion		
671000 Charges exceptionnelles	612 600	
671200 Amendes et penalites	598	3 333
Total	613 198	3 333
Sur opérations en capital		
675200 Vnc immobilisations cedees	266 902	102 607
675600 Vnc/immobilisations financieres		
678300 Mali titres rachat ent	67 795	27 800
Total	334 698	130 407
Dotations aux amortissements et provisions		
687250 Dot/amorts derogatoires	260 365	260 365
687500 Dap/prov pour risques		
Total	260 365	260 365
TOTAL GENERAL	1 208 261	394 105

DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS**Désignation: SA NextRadioTV****Exercice clos le 31/12/11**

	31/12/2011	31/12/2010
Sur opérations de gestion		
771800 Ref fees exceptionnels	441 072	3 729
Total	441 072	3 729
Sur opérations en capital		
775200 Pds cession/actifs	272 446	92 950
775201 Produits sur cessions ivg		235 602
778300 Boni titres rachat ent	25 786	29 275
787500 Reprise s/provision pour risques	102 200	
Total	400 432	357 826
TOTAL GENERAL	841 504	361 555

Attribution gratuite d'actions NEXTRADIOTV

	Plan 1 2005	Plan 2 2005	Plan 3 2007	Plan 4 2007	Plan 5 2008	Plan 6 2010	Plan 7 2010	TOTAL
Date du Conseil d'Administration ayant décidé l'attribution gratuite d'actions	29-08-05	15-12-05	19-04-07	13-09-07	22-09-08	26-07-10	02-12-10	
Existantes au 01-01-2005								
Notifiées	26 500	120 500						147 000
Annulées	-	-						
Attribuées définitivement	-	-						
Existantes au 01-01-2006	26 500	120 500						147 000
Notifiées								
Annulées		-62 500						-62 500
Attribuées définitivement								
Existantes au 01-01-2007	26 500	58 000						84 500
Notifiées			72 500	40 000				112 500
Coefficient d'ajustement	934	2 044	2 559					5 537
Attribuées définitivement	- 27 434	- 30 019						-57 453
Existantes au 01-01-2008		30 024	75 059	40 000				145 084
Notifiées					15 000			15 000
Annulées								
Attribuées définitivement								
Existantes au 01-01-2009		30 024	75 059	40 000	15 000			160 084
Annulées				- 24 000				- 24 000
Attribuées définitivement		- 30 024	- 10 353	- 17 136				- 57 513
Coefficient d'ajustement			4 594	1 136	1 065			6 795
Existantes au 01-01-2010			69 300		16 065			85 366
Notifiées						55 000	30 000	85 000
Attribuées définitivement			- 22 176		- 5 355			- 27 531
Existantes au 01-01-2011			47 124		10 710	55 000	30 000	142 834
Annulées			-24 948					- 24 948
Attribuées définitivement			- 22 176		-			- 22 176
Existantes au 01-01-2012					10 710	55 000	30 000	95 710

8.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

NEXTRADIOTV

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

(Exercice clos le 31 décembre 2011)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2011)

NextRadioTV
12, rue d'Oradour-sur-Glane
75015 Paris

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société NextRadioTV, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note de l'annexe « Participations, autres titres immobilisés, autres immobilisations financières » expose notamment les règles et méthodes comptables relatives aux titres de participation détenus. Ceux-ci font l'objet d'une provision pour dépréciation, dès lors que la valeur brute inscrite en comptabilité est supérieure à la valeur d'utilité déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir, comprenant le cas échéant les résultats d'audience.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes et des informations fournies en annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

Xavier CAUCHOIS

Fabien BROVEDANI

9 ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE DU 24 MAI 2012

9.1	Ordre du jour	220
9.2	Texte des résolutions	220

9.1 Ordre du jour

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et quitus aux administrateurs ;
- Approbation des charges non déductibles ;
- Approbation des comptes consolidés ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions ;
- Fixation des jetons de présence alloués au conseil d'administration ;
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société.

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions de la Société aux membres du personnel salarié et aux mandataires sociaux ou à certaines catégories d'entre eux, dans la limite de 4% du capital social de la Société ;
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et aux mandataires sociaux ou à certaines catégories d'entre eux, dans la limite de 4% du capital social de la Société ;
- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation de capital par l'émission d'actions réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers dans la limite de 3% du capital social de la Société.

9.2 Texte des résolutions

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

***(Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011
– Approbation des charges non déductibles)***

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration, du rapport du président du conseil d'administration prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce et des rapports des commissaires aux comptes, **approuve** les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2011, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée générale **approuve** les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit Code, qui s'élèvent à un montant global de 10 652 euros et qui ont donné lieu à une imposition correspondante.

En conséquence, elle **donne** pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

DEUXIEME RESOLUTION
(Approbation des comptes consolidés)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Groupe et du rapport des commissaires aux comptes, **approuve** les comptes consolidés, tels qu'ils lui ont été présentés.

TROISIEME RESOLUTION
(Affectation du résultat)

L'assemblée générale **approuve** la proposition du conseil d'administration et **décide** d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 7 820 698,47 euros de la manière suivante :

Origines du résultat à affecter :

- Report à nouveau antérieur	57 238 921,25 euros
- Résultat de l'exercice	7 820 698,47 euros

- Total	65 059 619,72 euros

Affectation proposée :

- Dividendes	5 003 737,20 euros
soit 0,30 euro par action	
- Report à nouveau	60 055 882,52 euros

- Total	65 059 619,72 euros

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 1^{er} juillet 2012.

Il est précisé que le montant des revenus distribuables au titre de l'exercice 2011 peut être éligible à la réfaction de 40%, pour les actionnaires personnes physiques, prévu à l'article 2° de l'article 158-3 du Code général des impôts.

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des 3 exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes nets versés par action
31 décembre 2010	0,24 euro(*)
31 décembre 2009	0,20 euro(*)
31 décembre 2008	-

(*) Le montant des revenus distribuables au titre des exercices 2009 et 2010 peut être éligible à la réfaction de 40%, pour les actionnaires personnes physiques, prévu à l'article 2° de l'article 158-3 du Code général des impôts.

QUATRIEME RESOLUTION***(Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce)***

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, **approuve** expressément les termes de ce rapport et les dispositions des conventions qui y sont décrites.

CINQUIEME RESOLUTION***(Fixation des jetons de présence alloués au conseil d'administration)***

L'assemblée générale **fixe** le montant global annuel des jetons de présence alloués au conseil d'administration à la somme de 12.000 euros.

SIXIEME RESOLUTION***(Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société)***

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du Règlement n°2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 pris en application de la directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003 et des articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'AMF ou de toute disposition qui viendrait s'y substituer, à opérer en bourse ou autrement sur les actions de la Société.

L'assemblée générale décide que le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pourra procéder ou faire procéder à des achats en vue :

- D'animer le marché de l'action NextRadioTV par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'AMF et conclue avec un prestataire de services d'investissement dans le respect de la pratique de marché admise par l'AMF ;
- De mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ;
- D'attribuer des actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de mettre en œuvre tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;
- D'attribuer à titre gratuit des actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- De conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- De remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- D'annuler tout ou partie des titres ainsi rachetés afin de réduire le capital sous réserve d'y être autorisé par l'assemblée générale extraordinaire.

Les actions pourront être achetées par tous moyens et dans le respect de la réglementation boursière applicable et des pratiques de marché admises publiées par l'AMF, en utilisant, le cas échéant, tous instruments financiers dérivés ou optionnels négociés sur les marchés réglementés ou de gré à gré pour autant que ces derniers moyens ne concourent pas à accroître de manière significative la volatilité du titre.

La Société se réserve la possibilité de procéder par achat de blocs de titres. La Société se réserve la faculté de poursuivre l'exécution du présent programme de rachat d'actions en période d'offre publique d'acquisition ou d'échange portant sur ses titres de capital uniquement dans le cadre des dispositions de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF.

L'assemblée générale **fixe** à 45 euros par action, hors frais d'acquisition, le prix maximum d'achat, d'une part, et le nombre d'actions pouvant être acquises à 10% du capital social, d'autre part. En conséquence, le montant maximum que la Société est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achat au prix maximum de 45 euros s'élèverait à 75.056.040 euros, sur le fondement du capital social au 31 décembre 2011.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-210 du Code de commerce, la Société ne pourra posséder, directement ou indirectement, plus de 10% de son capital social.

En cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des titres, d'amortissement ou de réduction de capital, de distribution de réserves ou d'autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

En vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation, en particulier pour juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités, passer tous ordres en bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'AMF et de tout autre organisme, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix huit (18) mois à compter de la présente assemblée.

L'assemblée générale décide qu'à compter de sa mise œuvre la présente autorisation annulera et privera d'effet, pour la fraction non utilisée, toute décision des actionnaires antérieure ayant le même objet.

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SEPTIEME RESOLUTION

(Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions de la Société aux membres du personnel salarié et aux mandataires sociaux ou à certaines catégories d'entre eux, dans la limite de 4% du capital social de la Société)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes :

- **Autorise** le conseil d'administration à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes de la Société provenant d'achats effectués par elle, ou d'actions gratuites à émettre (à l'exclusion d'actions de préférence) au profit :
 - Des membres du personnel salariés et des mandataires sociaux de la Société, ou de certaines catégories d'entre eux ;
 - Des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux des sociétés et des groupements d'intérêt économique dont 10% au moins du capital ou des droits de vote sont détenus, directement ou indirectement, par la Société, ou de certaines catégories d'entre eux.

- **Décide** que le conseil d'administration déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions, les critères d'attribution des actions ainsi que toute disposition spécifique relative au statut des actions attribuées et à l'exercice des droits qui y sont attachés ;

- **Décide** que le nombre total d'actions attribuées gratuitement, qu'il s'agisse d'actions existantes ou d'actions à émettre, ne pourra représenter plus de 4% du capital social de la Société au jour de la décision du conseil d'administration, étant précisé que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation s'imputera sur le montant du plafond fixé à la neuvième résolution de l'assemblée générale du 5 mai 2011 ou, le cas échéant, sur le montant du plafond global éventuellement prévu par une résolution de même nature qui pourrait succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente autorisation ;

- **Prend acte** du fait que, sauf exceptions légales, l'attribution des actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le conseil d'administration, étant entendu que cette durée ne pourra être inférieure à 2 ans, et que les bénéficiaires devront conserver lesdites actions pendant une durée fixée par le conseil d'administration, étant précisé que le délai de conservation ne pourra être inférieur à 2 ans à compter de l'attribution définitive desdites actions, sachant que le conseil d'administration pourra prévoir des durées de période d'acquisition et de conservation supérieures aux durées minimales fixées ci-dessus ;

- **Autorise** le conseil d'administration, en cas d'attribution gratuite d'actions à émettre, a augmenté le capital social à due concurrence, soit par compensation avec les droits de créances résultant de l'attribution gratuite d'actions, mentionnés à l'article L. 225-197-3 du Code de commerce, la présente décision emportant de plein droit, au profit des attributaires, renonciation des actionnaires à leurs droits préférentiels de souscription, soit par voie d'incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission ;

- **Délègue** tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les limites légales, pour mettre en œuvre, dans les limites les conditions fixées par la présente résolution, la présente autorisation et notamment à l'effet de :
 - Déterminer si les actions attribuées gratuitement seront des actions existantes ou à émettre ;
 - Déterminer l'identité des bénéficiaires ;
 - Arrêter les autres modalités et conditions des attributions gratuites d'actions et notamment :

- Fixer, dans les conditions et limites légales, les dates auxquelles il sera procédé aux attributions gratuites d'actions ;
 - Déterminer, le cas échéant, les critères d'attribution ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux, les conditions et modalités d'attribution des actions, et en particulier la période d'acquisition et la période de conservation des actions ainsi attribuées ;
 - Procéder, le cas échéant, pendant la période d'acquisition, aux ajustements du nombre d'actions attribuées gratuitement en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la Société de manière à préserver les droits des bénéficiaires,
 - Modifier les statuts en cas d'augmentation de capital et, d'une manière générale prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires consécutives à la réalisation de ladite attribution d'actions gratuites ;
- **Fixe** à une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de la présente autorisation et prive d'effet à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure donnée au conseil d'administration ayant le même objet ;
 - **Rappelle** que le conseil d'administration informera chaque année l'assemblée générale des actionnaires des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution ;
 - **Rappelle** que le conseil d'administration devra étendre la période de conservation pour les dirigeants, soit en leur interdisant de céder, avant la cessation de leurs fonctions, les actions qui leur sont attribuées gratuitement, soit en fixant la quantité de ces actions qu'ils sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions. Le conseil d'administration informera également l'assemblée générale annuelle des actionnaires des durées fixées pour les périodes de conservations des actions gratuites attribuées à un ou plusieurs dirigeants.

HUITIEME RESOLUTION

(Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et aux mandataires sociaux ou à certaines catégories d'entre eux, dans la limite de 4% du capital social de la Société)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

- **Autorise** le conseil d'administration, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-185 et L. 225-129-2 du Code de commerce à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel qu'il déterminera parmi les salariés et éventuellement les mandataires sociaux de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-180 dudit Code, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de son capital, ainsi que des options donnant droit à l'achat d'actions de la Société provenant de rachats effectués par la Société dans les conditions prévues par la loi ;

- **Décide** que les options de souscription et les options d'achat consenties en vertu de cette autorisation ne pourront donner droit à un nombre total d'actions supérieur à 4% du capital social au jour de la décision du conseil d'administration et que le montant nominal des augmentations de capital résultant de la levée d'options de souscription d'actions consenties en vertu de la présente autorisation s'imputera sur le montant du plafond global prévu à la neuvième résolution de l'assemblée générale du 5 mai 2011 ou, le cas échéant, sur le montant du plafond global éventuellement prévu par une résolution de même nature qui pourrait succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente autorisation ;
- **Décide** que le prix à payer lors de l'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions sera fixé conformément à la loi par le conseil d'administration le jour où les options seront consenties ; ce prix ne pourra pas être inférieur à la moyenne pondérée des premiers cours cotés de l'action de la Société sur Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour où les options de souscription seront consenties. Si la Société réalise l'une des opérations prévues par l'article L. 225-181 du Code de commerce, le conseil d'administration prendra, dans les conditions prévues par la réglementation alors en vigueur, les mesures nécessaires à la protection des intérêts des bénéficiaires, y compris, le cas échéant, en procédant à un ajustement du nombre des actions pouvant être obtenues par l'exercice des options consenties aux bénéficiaires pour tenir compte de l'incidence de cette opération ;
- **Constate** que la présente autorisation emporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure de l'exercice des options de souscription. L'augmentation du capital social résultant de l'exercice des options de souscription sera définitivement réalisée par le seul fait de la déclaration de l'exercice d'option accompagnée des bulletins de souscription et des versements de libération qui pourront être effectués en numéraire ou par compensation avec des créances sur la Société ;
- En conséquence, l'assemblée générale **confère** tous pouvoirs au conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente autorisation et à l'effet notamment de :
 - Arrêter la liste des bénéficiaires d'options et le nombre d'options allouées à chacun d'eux ;
 - Fixer les modalités et conditions des options, et notamment (i) la durée de validité des options, étant entendu que les options devront être exercées dans un délai maximal de 5 ans, (ii) la ou les dates ou périodes d'exercice des options, étant entendu que le conseil d'administration le cas échéant pourra (a) anticiper les dates ou périodes d'exercice des options, (b) maintenir le caractère exerçable des options, ou (c) modifier les dates ou périodes pendant lesquelles les actions obtenues par l'exercice des options ne pourront être cédées ou mises au porteur, (iii) les clauses éventuelles d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions sans que le délai imposé pour la conservation des titres puisse excéder 3 ans à compter de la levée d'option ;
 - Le cas échéant, limiter, suspendre, restreindre ou interdire l'exercice des options ou la cession ou la mise au porteur des actions obtenues par l'exercice des options, pendant certaines périodes ou à compter de certains événements, sa décision pouvant porter sur tout ou partie des options ou des actions ou concerner tout ou partie des bénéficiaires ;

- arrêter la date de jouissance, même rétroactive, des actions nouvelles provenant de l'exercice des options de souscription.
- **Décide** que le conseil d'administration aura également, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, tous pouvoirs pour constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du nombre des actions qui seront effectivement souscrites par l'exercice des options de souscription, modifier les statuts en conséquence, et sur sa seule décision et, s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces opérations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et effectuer toutes formalités nécessaires à la cotation des titres ainsi émis, toutes déclarations auprès de tous organismes et faire tout ce qui serait autrement nécessaire ;
- **Décide** que cette autorisation est donnée pour une période de 26 mois à compter de ce jour et prive d'effet à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure donnée au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions.

NEUVIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation de capital par l'émission d'actions réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers dans la limite de 3% du capital social de la Société)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

- **Délègue** au conseil d'administration sa compétence pour décider l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, dans la limite d'un nombre total d'actions représentant 3% du capital social au jour de la décision du conseil d'administration, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, réservées aux adhérents d'un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise (ou autre plan aux adhérents auquel les articles L. 3332-18 et suivant du Code du travail permettraient de réserver une augmentation du capital dans des conditions équivalentes) qui seraient mis en place au sein du Groupe constitué par la Société et les entreprises, françaises ou étrangères, entrant dans le périmètre de consolidation ou de combinaison des comptes de la Société en application des articles L. 3344-1 et L. 3344-2 du Code du travail, étant précisé que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation s'imputera sur le montant du plafond global prévu à la neuvième résolution de l'assemblée générale du 5 mai 2011 ou, le cas échéant, sur le montant du plafond global éventuellement prévu par une résolution de même nature qui pourrait succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente délégation ;
- **Fixe** à 26 mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée de validité de la délégation de compétence faisant l'objet de la présente résolution et prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet ;

Précise que le prix d'émission des actions ou des valeurs mobilières nouvelles donnant accès au capital sera déterminé dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail ;

- **Autorise** le conseil d'administration, à attribuer, à titre gratuit, aux bénéficiaires ci-dessus indiqués, en complément des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à souscrire en numéraire, des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre ou déjà émises, à titre de substitution de tout ou partie de la décote par rapport au prix de souscription des actions, étant entendu que l'avantage résultant de cette attribution ne pourra excéder les limites légales ou réglementaires en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail et L. 3332-11 et suivants du Code du travail ;
- **Décide** de supprimer au profit des bénéficiaires ci-dessus indiqués le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente autorisation, lesdits actionnaires renonçant par ailleurs à tout droit aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital gratuites qui seraient émises par application de la présente résolution ;
- **Décide** que le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus à l'effet de fixer les conditions d'émission et de souscription, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent et procéder à la modification corrélative des statuts et notamment :
 - Arrêter dans les conditions légales la liste des sociétés dont les salariés, préretraités et retraités pourront souscrire aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ainsi émises et bénéficier le cas échéant des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital gratuites ;
 - Décider que les souscriptions pourront être réalisées directement ou par l'intermédiaire de fonds communs de placement d'entreprise ou autres structures ou entités permises par les dispositions légales ou réglementaires applicables ; Déterminer les conditions, notamment d'ancienneté, que devront remplir les bénéficiaires des augmentations de capital ;
 - Fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions ;
 - Arrêter le nombre total d'actions nouvelles à émettre ;
 - Le cas échéant, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital résultant de ces augmentations de capital.

10 GLOSSAIRE

<i>AM :</i>	Modulation d'amplitude.
<i>Analogique :</i>	Un signal est dit analogique s'il est représentable par des fonctions continues. La diffusion analogique est le principal mode de diffusion de la télévision aujourd'hui. Il s'oppose à un signal numérique.
<i>Audience cumulée (AC) :</i>	Indicateur d'audience de la radio et de la télévision. Il s'agit du nombre ou du pourcentage de personnes ayant eu au moins un contact avec le média étudié au cours d'une période (tranche horaire, journée, semaine), quelle qu'en soit la durée.
<i>Audience moyenne :</i>	Moyenne arithmétique de l'audience des différents instants mesurés (selon l'unité de temps utilisée par l'enquête : seconde, minute, quart d'heure) pour un moment déterminé (spot, écran, émission, tranche horaire).
<i>Auditeur :</i>	Personne à l'écoute d'une station de radio.
<i>Cible :</i>	Sous-population que l'on souhaite toucher par une émission ou une campagne publicitaire. Elle est décrite par des caractères sociodémographiques, d'équipement ou de comportement.
<i>Couverture :</i>	Indicateur de performance d'un plan média. C'est la proportion de la population utile (cible) exposée au moins une fois à un message publicitaire.
<i>CSA :</i>	Conseil Supérieur de l'Audiovisuel. Cet organe de régulation de l'audiovisuel créé en 1989 dispose d'un pouvoir de délivrance et de contrôle des autorisations pour les services audiovisuels par voie hertzienne.
<i>CSP :</i>	Catégorie socioprofessionnelle. Caractère qualitatif permettant de regrouper les personnes physiques dans les classes définies par activité (ou non activité) et par profession.
<i>Diffuseur technique :</i>	Tout prestataire technique qui assure la diffusion des signaux.

<i>Digital Video Broadcasting (DVB) :</i>	Consortium réunissant les différents acteurs européens de la télévision numérique. DVB a défini les normes de transport de télévision numérique sur câble (DVB-C), sur satellite (DVB-S), terrestre (DVBT) et (DVB-H).
<i>Ecran publicitaire :</i>	Intervalle de temps au cours duquel sont diffusés successivement des spots publicitaires.
<i>FM :</i>	Modulation de fréquences : désigne la bande de fréquences VHF située entre 87.5 MHz et 108 MHz, permettant la radiodiffusion en stéréophonie.
<i>Format :</i>	Désigne la structure spécifique, le contexte de présentation dans lequel les différents genres de «documents» seront insérés, traités et communiqués en fonction des caractéristiques technologiques de chacun des médias.
<i>GO :</i>	Désigne la bande de fréquences situées entre 150 kHz et 280 kHz. Synonyme : ondes longues et AM.
<i>Grille :</i>	Répartition, en général sur une semaine, des différents genres d'émission selon les jours nommés et les heures.
<i>Hertzien :</i>	Se dit d'un système de transmissions d'informations utilisant des ondes électromagnétiques se propageant dans l'espace de fréquences inférieures à 3Thz.
<i>Médiamétrie :</i>	Médiamétrie est une société indépendante qui a été créée en 1985 pour répondre aux nouveaux besoins du paysage audiovisuel français et assurer la mesure scientifique d'audience des principaux médias audiovisuels.
<i>Mesure d'audience :</i>	Étude quantitative de la fréquentation des médias.
<i>Multiplexe :</i>	Désigne le flux numérique transporté par un canal/fréquence et utilisé pour véhiculer un certain nombre de programmes audiovisuels, de services associés, de services interactifs, de données de signalisation et autres. Il est caractérisé par un débit total donné.
<i>Nord de la France :</i>	Partie de la France regroupant les 6 zones « Nord », « Région parisienne », « Est »,

	« Bassin parisien Ouest », « Bassin parisien Est » et « Ouest » telles que définies par l'Union Des Annonceurs (« UDA »).
<i>Numérique :</i>	Un signal est dit numérique s'il est représentable par une suite de valeurs discrètes. Il s'oppose à un signal analogique.
<i>Opérateur de multiplexe :</i>	Société chargée de faire assurer les opérations techniques nécessaires à la transmission et à la diffusion des programmes.
<i>Part d'audience (PdA) :</i>	Pourcentage d'audience d'un support (station de radio, chaîne de télévision) ou d'un ensemble de supports (agrégats, couplages), calculé par rapport à l'audience du média ou d'un sous ensemble (exemple : programmes généralistes). Cet indicateur peut être calculé pour une émission ou une tranche horaire et par cible.
<i>Part de marché (PdM) :</i>	C'est le chiffre qui traduit la position que la Société occupe sur son marché : elle correspond à la part d'activité du marché (en volume ou en valeur) réalisée par la Société. Elle permet en général de refléter pour la Société à la fois la fidélité de sa clientèle, sa position de force vis à vis de ses clients et fournisseurs ainsi que son attractivité.
<i>Pénétration :</i>	Indicateur définissant l'audience d'un média ou d'un support ou encore le taux d'équipement relatif à un bien. Un taux de pénétration peut se rapporter à l'ensemble de la population de référence ou à une partie de celle-ci, définie à partir de caractères sociodémographiques, économiques ou comportementaux.
<i>Plan média :</i>	Ensemble d'insertions publicitaires dans différents supports, sur un ou plusieurs médias.
<i>Power ratio :</i>	Chiffre d'affaires publicitaire par point de part d'audience.
<i>Quart d'heure moyen :</i>	Nombre (ou proportion) de personnes présentes en moyenne à l'écoute de la radio ou de la télévision ou d'une station, durant un quart d'heure au cours d'une période considérée (tranche horaire, journée).

<i>Radio numérique terrestre (RNT)</i>	C'est la diffusion des ondes électromagnétiques des programmes radios en numérique. (les signaux des radios sont numérisés et compressés avant d'être diffusés par voie hertzienne sur différentes bandes de fréquences).
<i>Rediffusion :</i>	C'est le 2 ^e ou énième passage d'un programme ou d'une émission à la télévision ou à la radio.
<i>Régie :</i>	Local attaché à un studio de radio ou de télévision où sont groupés les organes de commande et de contrôle permettant de réaliser une séquence de programme.
<i>Régie publicitaire :</i>	Société chargée de la commercialisation publicitaire d'un ou plusieurs supports. Une régie peut être intégrée au support ou externalisée.
<i>Réseau :</i>	Ensemble de stations de radiodiffusion reliées entre elles par des accords de franchise, des abonnements de programme ou de filialisation.
<i>Spectre :</i>	Ensemble des fréquences disponibles.
<i>Spot :</i>	Message publicitaire audiovisuel concernant un produit, une marque, une insertion, une entreprise.
<i>Sud de la France :</i>	Partie de la France regroupant les 3 zones « Sud Ouest », « Sud Est » et « Méditerranée » telles que définies par l'UDA.
<i>Télévision connectée</i>	C'est une télévision raccordée directement ou indirectement à internet afin de fournir un ensemble de services aux téléspectateurs. Ces services permettent à ces derniers d'interagir avec les contenus qui leur sont mis à disposition.
<i>Télévision Mobile Personnelle (TMP) :</i>	La télévision mobile personnelle autorise la réception de services numériques sur des terminaux mobiles, c'est-à-dire téléphones ou baladeurs numériques par exemple, ou encore des récepteurs autonomes pour la voiture.
<i>Télévision numérique terrestre (TNT) :</i>	La télévision numérique par voie terrestre consiste à transmettre des programmes télévisés sous forme d'un signal numérique (MPEG/DVBT) à partir d'émetteurs placés au sol (et non par satellite ou par câble).
<i>TVHD :</i>	Technique qui permet d'atteindre une qualité de l'image proche de celle du cinéma grâce à des écrans contenant de 1 000 à 2 000 lignes

(contre 625 actuellement).

UDA :

Désigne l'Union des Annonceurs

Visiteur Unique (VU)

Nombre de visiteurs sur un même site au cours d'une période donnée.

Zone de couverture, de diffusion, de réception :

Espace géographique dans lequel il est possible de capter une station de radio ou une chaîne de télévision.

**DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL (ARTICLE
222-7 RG AMF – INFORMATIONS PUBLIEES OU
RENDUES PUBLIQUES AU COURS DES 12
DERNIERS MOIS**

Les statuts, procès-verbaux des Assemblées Générales, rapports des Commissaires aux comptes et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société.

Les informations réglementées et autres informations récurrentes communiquées publiquement sont disponibles sur le site internet de la Société : www.nextradiotv.com

1- Communiqués et autres informations disponibles sur le site de l'AMF : www.amf-france.org

Intitulé	Date de parution
Franchissement(s) de seuil(s)	11/10/2011
Document de référence 2010	13/04/2011
Franchissement(s) de seuil(s)	14/01/2011

2- Communiqués disponibles sur le site de la Société : www.nextradiotv.com

Intitulé	Date de parution
Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2012	11/04/2012
Publication mensuelle du nombre d'actions composant le capital et du nombre total de droits de vote	03/02/2012
Chiffre d'affaires 2011	26/01/2012
Déclaration des transactions sur actions propres du 02/01/2012 au 06/01/2012	20/01/2012
Publication mensuelle du nombre d'actions composant le capital et du nombre total de droits de vote	20/01/2012
Publication mensuelle du nombre d'actions composant le capital et du nombre total de droits de vote	30/11/2011
Publication mensuelle du nombre d'actions composant le capital et du nombre total de droits de vote	07/11/2011
Chiffre d'affaires du 3 ^{eme} trimestre 2011	19/10/2011
Publication mensuelle du nombre d'actions composant le capital et du nombre total de droits de vote	07/10/2011
Déclaration des transactions sur actions propres du 26/09/2011 au 30/09/2011	30/09/2011
Déclaration des transactions sur actions propres du 19/09/2011 au 23/09/2011	30/09/2011
Déclaration des transactions sur actions propres du 12/09/2011 au 16/09/2011	23/09/2011
Document de référence	23/09/2011
Publication mensuelle du nombre d'actions composant le capital et du nombre total de droits de vote	15/09/2011
Déclaration des transactions sur actions propres du 05/09/2011 au 09/09/2011	12/09/2011
Déclaration des transactions sur actions propres du 29/08/2011 au 02/09/2011	12/09/2011
Déclaration des transactions sur actions propres du 22/08/2011 au 26/08/2011	01/09/2011
Déclaration des transactions sur actions propres du 08/08/2011 au 12/08/2011	08/08/2011
Déclaration des transactions sur actions propres du 25/07/2011 au 29/07/2011	03/08/2011
Publication mensuelle du nombre d'actions composant le capital et du nombre total de droits de vote	02/08/2011
Rapport financier semestriel du 30 juin 2011	01/08/2011
Bilan semestriel du contrat de liquidité NextRadioTV contracté avec la société Exane BNP Paribas	27/07/2011
Présentation des résultats du 1 ^{er} semestre 2011	26/07/2011
Résultats du 1 ^{er} semestre 2011	26/07/2011
Communication financière	23/05/2011
Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2011	27/04/2011
Document de référence 2010	14/04/2011

3- Informations publiées au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) disponible sur le site internet : <http://balo.journal-officiel.gouv.fr>

Intitulé	Date de parution
Convocations - assemblée d'actionnaires et de porteurs de parts	18/04/2012
Avis divers	12/10/2011
Convocations - assemblée d'actionnaires et de porteurs de parts	20/04/2011
Convocations - assemblée d'actionnaires et de porteurs de parts	30/03/2011

